



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



36
3 C/3

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

2008-2009



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

36
36 C/3

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

2008-2009

Rapport de la Directrice générale
sur l'activité de l'Organisation en 2008-2009,
présenté aux États membres
et au Conseil exécutif conformément
à l'article VI.3(b) de l'Acte constitutif

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Partie I	
Exécution du programme	5
A. Programmes	7
GRAND PROGRAMME I – ÉDUCATION	9
GRAND PROGRAMME II – SCIENCES EXACTES ET NATURELLES	21
GRAND PROGRAMME III – SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES	39
GRAND PROGRAMME IV – CULTURE	47
GRAND PROGRAMME V – COMMUNICATION ET INFORMATION	61
INSTITUT DE STATISTIQUE DE L'UNESCO (ISU)	73
B. Exécution du budget	75
APERÇU DE L'EXÉCUTION DU BUDGET	77
Partie II	
Résumé et conclusion	79
Introduction	81
Principaux résultats	81
Conclusion	84

PARTIE I
EXÉCUTION DU
PROGRAMME

A. PROGRAMMES

PRINCIPALES TENDANCES ET ÉVOLUTIONS RÉCENTES

1. La période 2008-2009 a marqué le premier exercice biennal de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2008-2013 (34 C/4). Au cours de ces deux années, le Secteur de l'éducation s'est tout particulièrement employé à consolider les acquis obtenus au prix de gros efforts dans de nombreux pays en ce qui concerne les taux d'inscription et les résultats de l'enseignement, et à accélérer encore le processus. Il a également fait face aux grands problèmes qui ont surgi pendant l'exercice, en particulier la grave récession de l'activité économique à l'échelle mondiale et les incertitudes pesant sur l'avenir.

2. Dix ans après le Forum mondial sur l'éducation tenu à Dakar (Sénégal), d'importantes avancées ont été obtenues sur la voie de la réalisation de l'Éducation pour tous (EPT). Jamais encore dans l'histoire, un si grand nombre d'enfants n'ont été inscrits dans l'enseignement formel. Le taux de participation dans les services d'éducation et de protection de la petite enfance est en augmentation, l'écart entre les filles et les garçons dans l'enseignement primaire se rétrécit et l'alphabétisation progresse. Toutefois, nous devons redoubler d'efforts si nous voulons atteindre les objectifs de l'EPT d'ici à 2015. En fait, quelque 72 millions d'enfants ne sont toujours pas scolarisés, 759 millions d'adultes – dont les deux tiers sont des femmes – sont dépourvus de compétences en matière d'alphabétisme et les résultats de l'apprentissage restent faibles dans de nombreux pays. Comme il ressort du Rapport mondial de suivi sur l'EPT pour 2010 sur le thème « Atteindre les marginalisés », dans de nombreux pays les disparités continuent de poser un problème majeur qui exige des solutions ciblant expressément les groupes défavorisés.

3. La crise financière et économique mondiale et le recul concomitant du revenu des ménages et des recettes des États ont représenté une menace pour l'investissement public et privé dans l'éducation. À ce jour, les données disponibles montrent que de nombreux gouvernements sont parvenus à protéger leur budget de l'éducation et nombre d'entre eux ont

adopté des mesures « anticycliques », telles que des mesures incitatives prévoyant des investissements supplémentaires dans l'éducation et la formation. Toutefois, compte tenu de la baisse des recettes et du recul probable des budgets publics, il est indispensable de continuer à suivre de près l'évolution de la situation en 2010 pour faire en sorte que l'éducation soit préservée.

4. L'UNESCO a beaucoup contribué à ce que l'éducation continue d'occuper une place de premier plan dans l'agenda mondial à travers l'organisation de quatre conférences internationales auxquelles ont participé des ministres, des décideurs, des représentants de la société civile et des parties prenantes, qui ont pu échanger des données d'expérience et définir la voie à suivre. Ces conférences, organisées sur les thèmes de l'inclusion, de l'éducation au service du développement durable, de l'enseignement supérieur et de l'apprentissage des adultes, ont représenté d'importantes étapes dans l'élaboration d'une conception holistique commune du programme de l'EPT qui englobe tous les niveaux et toutes les structures de l'enseignement.

5. La prise en compte des priorités et des besoins de l'Afrique a mobilisé une grande partie des ressources du Secteur de l'éducation, l'objectif étant d'appuyer la mise en œuvre du Plan d'action de la seconde Décennie de l'éducation pour l'Afrique (2006-2015) et la réalisation des objectifs de l'EPT dans la région. Grâce à des partenariats plus solides et plus efficaces avec la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales (CER), l'UNESCO a apporté un appui technique et étoffé les capacités dans les domaines de l'alphabétisation, de l'éducation de base, de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP), de l'enseignement supérieur, du développement professionnel des enseignants, des systèmes d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE), des TIC dans l'enseignement ainsi que du VIH et du SIDA et de l'éducation.

6. Dans le cadre du Plan d'action pour la priorité Égalité entre les sexes 2008-2013, l'UNESCO a plaidé en faveur de l'éducation des filles et de l'égalité entre filles et garçons, et encouragé les États membres à intégrer les perspectives de genre dans les politiques et les pratiques de l'éducation. La priorité a été accordée à cinq domaines thématiques : l'alphabétisation, les enseignants, l'enseignement secondaire, l'enseignement et la formation techniques et professionnels, le suivi du droit à l'éducation, ainsi que le VIH et le SIDA et l'éducation.

Priorité sectorielle biennale 1 :

Piloter l'éducation pour tous (EPT) en assurant la coordination mondiale et fournir une assistance aux États membres pour la réalisation des objectifs de l'EPT et des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) relatifs à l'éducation sur la base du Plan d'action global

Axe d'action 1 : Leadership mondial de l'EPT, coordination des priorités du système des Nations Unies en matière d'éducation et mise en place de partenariats solides

Réalisations

- Amélioration de la coordination entre les organisations partenaires de l'EPT et renforcement des engagements pris en faveur de l'éducation (contrôle de l'impact de la crise financière sur l'éducation ; mobilisation des décideurs à travers des actions de plaidoyer ; meilleure sensibilisation du public grâce aux Semaines mondiales d'action et aux campagnes de l'EPT, amélioration des connaissances sur les partenariats multipartites).
- Accroissement de l'impact des mesures mondiales et régionales en faveur de l'EPT grâce au renforcement de la coopération avec les partenaires (par exemple, participation active à l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles [UNGEI], activités conjointes avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance [UNICEF] en vue de l'élaboration de modèles d'écoles accueillantes pour les enfants, participation à l'IMOA et hébergement à l'UNESCO

de la Présidence du Conseil d'administration de l'IMOA, réactivation du Projet régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes [PRELAC], coopération avec les communautés économiques régionales [CER] d'Afrique, etc.).

- Échange de bonnes pratiques à travers la coopération Sud-Sud (par exemple création d'un cadre régional sur l'éducation en vue du développement durable [EDD], échanges interrégionaux sur le VIH et le SIDA et l'éducation) ; le renforcement de la coopération avec le Groupe des 77 et la Chine et les contacts noués avec l'unité spéciale du PNUD pour la coopération Sud-Sud ont contribué à faire mieux connaître le Fonds de coopération Sud-Sud de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation.
- Renforcement des engagements pris en faveur de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD) et élaboration d'un projet de stratégie pour la seconde moitié de la Décennie.
- Mobilisation d'un soutien en faveur de l'alphabétisation à l'échelle régionale et mondiale dans le cadre de la DNUA.
- Promotion des droits de l'homme et de l'éducation interculturelle à travers la participation au Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme.

Défis/enseignements tirés

- L'évaluation des objectifs stratégiques de programme (OSP) a montré que la multiplication des contacts informels entre les organisations partenaires de l'EPT avait permis d'obtenir de meilleurs résultats que le Plan d'action global officiel.
- L'accroissement de la coopération Sud-Sud en tant que moyen de mettre en œuvre des activités éducatives a donné de bons résultats, mais la mobilisation de ressources supplémentaires en faveur du Fonds de coopération Sud-Sud dans le domaine de l'éducation pose toujours un problème.
- La définition de l'avantage comparatif de l'UNESCO dans la structure réorganisée de l'IMOA.

Axe d'action 2 : Établissement d'un cadre et de réseaux mondiaux pour le développement des capacités de planification et de gestion des systèmes éducatifs

Réalisations

- Progrès réalisés dans le recensement d'approches communes du développement des capacités de planification et de gestion de l'éducation (élaboration d'orientations et d'un guide méthodologique).
- Mise à disposition de connaissances spécialisées et d'outils pratiques élaborés en matière de planification et de gestion de l'éducation (par exemple par le biais du portail Web [E-MAP] concernant la planification et le financement dans la région Asie-Pacifique, de OpenEMIS et du Réseau interagences sur les modèles de simulation en éducation mis en place par l'UNESCO).
- Large diffusion de connaissances de pointe dans le domaine de la planification, du financement et de la gestion de l'éducation.
- Formation du personnel du Ministère de l'éducation à la planification et à la gestion de l'éducation, y compris dans le cadre de l'apprentissage à distance.
- Renforcement des capacités de suivi des résultats des systèmes éducatifs (par exemple pour les évaluations à mi-parcours de la Décennie et les études de pays du SIGE).

Défis/enseignements tirés

- Les travaux consacrés aux modalités de renforcement des capacités devraient être poursuivis et complétés par le développement des ressources et l'élaboration d'orientations à l'appui de questions spécifiques touchant la planification de l'éducation.
- Il faudrait recenser les moyens de partager plus largement ces outils avec les parties prenantes de l'EPT et les partenaires du développement afin d'améliorer la cohérence et l'harmonisation de l'action engagée et, à terme, d'apporter une contribution plus efficace à l'échelle des pays.

Priorité sectorielle biennale 2 :

Favoriser l'alphabétisation et une éducation de qualité pour tous à tous les niveaux et dans le cadre de l'apprentissage formel et non formel tout au long de la vie, l'accent étant mis en particulier sur l'Afrique, l'égalité entre les sexes, les jeunes, les PMA, les PEID ainsi que les groupes sociaux les plus vulnérables, y compris les populations autochtones, et l'éducation au service du développement durable

Axe d'action 3 : Promotion du dialogue sur les politiques, de la recherche et des normes

Réalisations

- La 48^e session de la Conférence internationale de l'éducation (CIE) « L'éducation pour l'inclusion : la voie de l'avenir » (Genève, novembre 2008) a donné lieu à un consensus sur l'éducation inclusive en tant que stratégie déterminante de la réalisation de l'EPT.
- La Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable – « S'engager dans la seconde moitié de la Décennie » (Bonn, mars-avril 2009) a souligné la nécessité de renforcer les liens entre l'EDD et l'éducation pour tous, de mobiliser davantage de fonds et de réorienter les programmes d'études pour prendre en compte les questions de durabilité, et également de mieux sensibiliser les esprits aux questions relatives à l'EDD à travers les médias.
- La Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur 2009 – « La nouvelle dynamique de l'enseignement supérieur et de la recherche au service du progrès social et du développement » (Paris, juillet 2009) a encouragé les États membres à accroître les investissements dans l'enseignement supérieur en Afrique.
- La sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes ([CONFINTEA VI], « Vivre et apprendre pour un futur viable : l'importance de l'éducation des adultes » (Belém, décembre 2009) a permis de renouveler les engagements pris et de formuler

des questions appelant une action en faveur de l'éducation et de l'alphabétisation des adultes.

- Le dialogue sur les politiques a été encouragé dans d'autres domaines de l'éducation, y compris l'enseignement secondaire, l'enseignement et la formation techniques et professionnels ainsi que l'éducation et la protection de la petite enfance, et des instruments juridiques internationaux ont été transposés dans la politique et la législation nationales.
- De bonnes pratiques ont été rassemblées, des notes d'information ont été établies et des études ont été publiées sur l'éducation et le multilinguisme, et des outils ont été mis au point pour promouvoir l'alphabétisation dans les langues locales ; un compte spécial du Fonds international pour la promotion des langues et du multilinguisme a été créé. Les États membres sont invités à verser des contributions volontaires à ce compte spécial.

Défis/enseignements tirés

- L'UNESCO doit relever le défi de transformer l'impulsion donnée par les quatre conférences mondiales en mesures durables dans les domaines considérés tout au long du prochain exercice biennal. Les recommandations et les principales conclusions des conférences ont inspiré les travaux à venir et les activités de suivi de l'Organisation, comme il ressort du Programme et budget pour 2010-2011 concernant le Secteur de l'éducation (35 C/5).
- Le renforcement de la fonction du Secteur en tant que laboratoire d'idées, au service aussi bien des pays développés que des pays en développement, rehausse l'intérêt de l'UNESCO à l'échelle mondiale et renforce son leadership dans le domaine de l'éducation.

Axe d'action 4 : Développement des capacités et soutien technique à l'appui des efforts nationaux visant à la réalisation des objectifs de Dakar

Réalisations

- Mobilisation et meilleure information des responsables des politiques grâce à l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE), conférences régionales préparatoires pour CONFINTEA VI, recommandations issues de l'examen à mi-parcours de la DNUA et Portail de l'alphabétisation.
- Accroissement des ressources en faveur de l'alphabétisation dans cinq pays d'Afrique suite aux efforts de sensibilisation.
- L'examen des progrès et défis en matière d'apprentissage des adultes dans la région Asie-Pacifique a débouché sur le lancement d'initiatives nationales telles qu'un programme phare d'alphabétisation sur cinq ans en Inde.
- Amélioration de l'accès à des informations plus fiables sur le secteur non formel grâce à la mise en place de Systèmes d'information sur la gestion de l'éducation non formelle (SIG-ENF) dans plusieurs pays.
- Soutien à l'élaboration de normes professionnelles et d'instruments d'accréditation, ainsi que de principes directeurs en matière de carrière et de structures institutionnelles pour la profession enseignante.
- Sensibilisation au statut et à la carrière d'enseignant avec la célébration de la Journée mondiale des enseignants, des campagnes dans les médias, les Prix UNESCO, la diffusion des résultats de la recherche et le partage de bonnes pratiques.
- Mise au point, dans le cadre de la TTISSA, d'un outil de diagnostic pour l'élaboration de plans d'action sous-sectoriels et présentation à la 5^e Conférence de Bamako.
- Examen des politiques nationales d'éducation et de protection de la petite enfance (EPPE) entrepris dans toutes les régions ; création du Réseau régional pour la petite enfance (ARNEC) en Asie-Pacifique.

- Meilleure adaptation des programmes d'EFTP à la demande du marché du travail en Afrique grâce à la mise au point de cadres de qualification nationaux et régionaux en partenariat avec les communautés économiques régionales (CER).

Répondre aux besoins de l'Afrique

Défis/enseignements tirés

- Après quatre années de mise en œuvre, la coordination de la TTISSA sera confiée au Bureau de l'UNESCO à Dakar et Bureau régional pour l'éducation en Afrique afin de renforcer l'impact au niveau des pays.
- Le Centre régional pour l'éducation et la protection de la petite enfance dans les États arabes (catégorie 2), récemment créé, devrait jouer un rôle majeur dans l'élargissement de l'offre en matière d'EPPE dans les États arabes.
- La nouvelle stratégie de l'UNESCO dans le domaine de l'EFTP se traduira par des actions concrètes au niveau des pays. L'importance accrue qu'il est prévu d'accorder à l'EFTP en 2010-2011 devrait permettre de soutenir ce processus.
- L'UNESCO a procédé à une évaluation du Centre Asie-Pacifique d'éducation pour la compréhension internationale (APCEIU), qui a conclu que les programmes et activités du Centre (renforcement des capacités et élaboration de matériels d'enseignement et d'apprentissage en rapport avec l'éducation pour la compréhension internationale, par exemple) étaient dans l'ensemble appréciés par les États membres. Les ateliers sont jugés pertinents et bien conduits, et les matériels bien adaptés aux classes de la région. Dans ces conditions, l'Organisation devrait envisager de renforcer son partenariat avec l'APCEIU, centre de catégorie 2 placé sous son égide, et songer à reconduire son accord avec le pays hôte.

Réalisations

- Mise au point dans le cadre de la TTISSA d'un outil de diagnostic, validé par les États membres et les partenaires, pour mieux comprendre les questions relatives aux enseignants et améliorer les politiques en la matière.
- Lancement d'une réforme complète des systèmes d'éducation de base avec le Programme pour l'éducation de base en Afrique (BEAP) ; définition d'un cadre de programmes d'études et de formation des maîtres comme point de départ pour la mise en place en Afrique de systèmes d'éducation de base d'une durée de neuf ans.
- Revitalisation d'un réseau de parlementaires africains pour l'éducation avec l'organisation de la 2^e Assemblée générale à Saly (Sénégal) les 5 et 6 mai 2009.
- La conférence régionale sur l'enseignement et les études supérieures a débouché sur la création d'une équipe spéciale internationale ainsi que sur l'engagement des États membres et de l'Union africaine à actualiser la Convention d'Arusha.
- Augmentation des budgets nationaux consacrés à l'alphabétisation dans cinq pays et révision des politiques afin que l'alphabétisation soit prise en compte grâce à l'action de plaidoyer, à l'assistance technique et au renforcement des capacités du personnel des ministères.
- L'action de plaidoyer en faveur de l'EFTP a permis d'en faire une priorité dans les stratégies régionales.
- Amélioration de la qualité des plans d'éducation fondés sur des données factuelles grâce à un soutien aux analyses sectorielles, aux évaluations qualitatives des systèmes de statistiques nationales ainsi qu'au renforcement des capacités des responsables gouvernementaux et des partenaires.
- Intégration des questions relatives au VIH et au SIDA dans les politiques et plans nationaux en matière d'éducation.

Défis/enseignements tirés

- L'intégration des questions relatives à l'alphabétisation, aux enseignants ainsi qu'au VIH et au SIDA dans les cadres budgétaires nationaux pour l'éducation et les plans à moyen terme pose des difficultés dans de nombreux pays.
- Nécessité de mettre en place des actions efficaces et coordonnées en matière d'EFTP au niveau des CER.
- La révision de la Convention d'Arusha favorisera une action coordonnée en ce qui concerne l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur.

Promouvoir l'égalité entre les sexes

Réalisations

- Soutien aux ministères de l'éducation grâce à un réseau de points focaux pour l'égalité entre les sexes (GENIA – Réseau pour l'égalité entre les sexes dans l'éducation en Asie).
- Réalisation et diffusion de travaux de recherche sur des questions clés en matière d'égalité entre les sexes.
- Appui technique aux ministères pour la mise en place d'une budgétisation sexospécifique dans les plans nationaux pour l'éducation.
- Soutien aux ministères de l'éducation et aux responsables de l'élaboration des programmes pour déterminer dans quelle mesure les inégalités entre les sexes sont ancrées dans ces programmes et publication d'un guide méthodologique.
- Mise au point d'une méthode de formation participative pour la conception de matériels de lecture différenciés selon le sexe et destinés à être utilisés dans l'éducation non formelle.
- Élaboration d'un manuel destiné aux enseignants sur le thème « en finir avec la violence à l'école », l'accent étant fortement mis sur l'égalité entre les sexes.
- Vingt-deux pays de l'Initiative LIFE ont adopté un angle sexospécifique dans les exercices d'évaluation des besoins, afin de repérer les lacunes stratégiques.

- Lancement d'une action de plaidoyer internationale grâce à une participation active à l'UNGEI et au Forum des éducatrices africaines (FAWE).

Défis/enseignements tirés

- La participation accrue de l'UNESCO à l'UNGEI dans la région Asie-Pacifique grâce à la mise en œuvre d'activités conjointes devrait être étendue à d'autres régions.
- L'atelier d'experts des droits de l'homme qui s'est tenu dans la région des États arabes sur les incidences juridiques et pratiques de l'égalité entre les sexes a permis de mieux faire comprendre ces questions et de mettre en lumière les moyens de prendre en compte la législation en la matière dans les politiques éducatives ; l'UNESCO devrait faciliter d'autres initiatives de ce genre.

Plate-forme intersectorielle : VIH et SIDA

Réalisations

- Développement de la fonction de centre d'échange d'informations sur le VIH et le SIDA avec l'inclusion de plus de 200 outils et publications relatifs à cette question.
- Élaboration d'une brochure sur les principales caractéristiques d'une prévention efficace du VIH destinée à orienter la programmation.
- Initiative conjointe menée en partenariat avec le secrétariat d'ONUSIDA, l'UNICEF, le FNUAP et l'OMS pour la production de principes directeurs techniques internationaux sur l'éducation à la sexualité, d'application volontaire et non obligatoire.
- Renforcement des capacités des États membres de concevoir, mettre en œuvre et évaluer des stratégies et programmes d'éducation, de communication et d'information efficaces pour prévenir le VIH, notamment dans le cadre d'EDUSIDA, dans 52 pays.

Défis/enseignements tirés

- L'éducation relative à la prévention du VIH étant un sujet sensible dans certains pays, il est essentiel d'envisager différents points d'entrée pour l'éducation relative au VIH et au SIDA. Des réseaux tels que le Réseau mondial de jeunes producteurs de télévision sur le VIH et le SIDA ont servi de plateforme pour la collaboration avec un large éventail de parties prenantes.
- Nécessité de resserrer les liens entre le secteur de la santé et d'autres secteurs (y compris l'éducation et la culture).

Plate-forme intersectorielle : Éducation en vue du développement durable (EDD)

Réalisations

- Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration de politiques intégrant les questions et pratiques relatives au développement durable à tous les niveaux de l'enseignement moyennant une action interdisciplinaire, et publication des bonnes pratiques du réSEAU.

- Élaboration d'études de cas et de recommandations concernant l'éducation dans le domaine de l'eau lors d'ateliers régionaux, lancement du Programme de bourses d'études supérieures dans le domaine de l'eau en vue de renforcer les ressources humaines s'occupant des questions relatives à l'eau, et fourniture d'un appui au 5^e Forum mondial de l'eau (Istanbul, mars 2009).
- Examen des politiques d'EDD du point de vue de la diversité culturelle et du dialogue interculturel dans huit pays de différentes régions et identification des perspectives d'action.
- Organisation de débats sur la politique à mener dans le domaine de l'éducation au changement climatique, et sensibilisation accrue aux liens existant entre le genre et le changement climatique.
- Formation de plus d'une centaine de professionnels des médias chargés de rendre compte des questions de développement durable à l'aide du kit d'outils de l'UNESCO intitulé « Les médias, partenaires de l'EDD ».

Défis/enseignements tirés

- Faire mieux comprendre les dimensions complexes de l'EDD au public demeure un problème auquel il faut remédier.

RESSOURCES

7. Dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, le grand programme I a eu recours aux ressources suivantes :

- **Budget du Programme ordinaire : 109 981 000 dollars**

- Coûts des activités : 55 672 000 dollars
- Coûts de personnel : 54 309 000 dollars

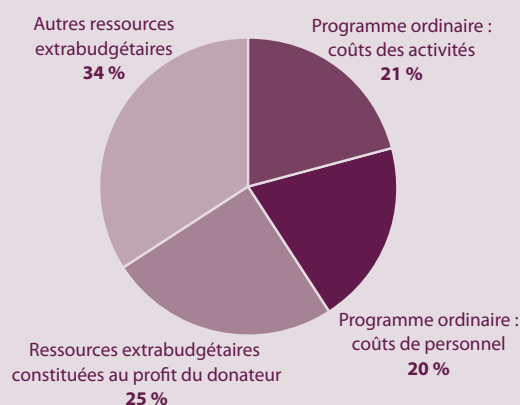
Effectifs : 257 postes établis, dont 200 postes du cadre organique, 29 d'entre eux étant réservés à des administrateurs nationaux (NPO) affectés hors Siège (sauf personnel en service dans les Instituts de l'UNESCO pour l'éducation et dans les centres de catégorie 2 affiliés à l'UNESCO).

- **Fonds extrabudgétaires : 156 786 000 dollars**

- Ressources extrabudgétaires constituées au profit du donateur : 65 781 000 dollars

- Autres ressources extrabudgétaires : 91 005 000 dollars

Répartition des dépenses totales GP I - Éducation



CONCLUSIONS ET LEÇONS POUR L'AVENIR

8. Le Secteur de l'éducation de l'UNESCO est sur la bonne voie. Des progrès concrets ont été réalisés dans la plupart des pays en vue d'atteindre les objectifs de l'EPT, et l'accent est mis de nouveau sur l'élaboration de politiques, pratiques et plans éducatifs globaux qui intègrent des thèmes transversaux (tels que l'éducation en vue du développement durable et le VIH/SIDA), ainsi que sur des actions davantage ciblées sur les populations exclues et le développement des activités éducatives au-delà de l'enseignement primaire formel. Il s'agit d'un important pas en avant imputable dans une large mesure à la dynamique créée par l'Organisation grâce à ses nombreuses actions de plaidoyer, ses conférences mondiales de haut niveau sur l'éducation et sa participation active aux processus de coordination au niveau des pays.

9. Comme le met en évidence le Rapport mondial de suivi sur l'EPT de 2010, l'UNESCO et ses partenaires devraient normalement intensifier leurs efforts en faveur des groupes les plus marginalisés. Compte tenu des réalisations de l'Organisation en 2008-2009, ainsi que du contexte économique mondial défavorable et

du fait – reconnu – que la réalisation de l'Éducation pour tous d'ici à 2015 nécessite un renforcement considérable des engagements pris, le Secteur de l'éducation a été amené à revoir son approche programmatique. Au cours des deux derniers exercices biennaux, celui-ci s'est employé à accroître son impact au niveau des pays en concentrant les ressources sur moins d'activités, en menant une action « en amont » et en renforçant les activités de développement des capacités. Cela s'est accompagné d'une plus grande décentralisation des ressources, d'un soutien technique plus important et de plus vastes responsabilités en matière de suivi des programmes pour les quatre bureaux régionaux pour l'éducation, et d'un meilleur alignement des activités sur les priorités nationales suite à l'élaboration des documents relatifs à la Stratégie d'appui de l'UNESCO à l'éducation nationale (UNESS).

10. Des efforts ont également été faits pour aligner le financement extrabudgétaire sur les activités du Programme ordinaire afin d'en accroître l'efficacité et l'impact. Des progrès ont été réalisés pour promouvoir un financement conjoint, notamment par

l'intermédiaire du Programme de renforcement des capacités en faveur de l'EPT (CapEPT). Cela a facilité la prise en compte des priorités et besoins nationaux dans le cadre des activités financées par des ressources extrabudgétaires, conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement.

11. Cette approche a porté ses fruits en ce qu'elle a permis d'améliorer la crédibilité et l'impact de l'UNESCO sur le terrain. L'adoption d'un Programme et budget pour 2010-2011 (35 C/5) prévoyant un nombre plus restreint de résultats escomptés et quatre domaines d'action prioritaires bien définis aidera l'Organisation à accroître sensiblement son soutien en faveur de l'EPT. En outre, le fait de concentrer les ressources extrabudgétaires et du Programme ordinaire additionnelles sur 20 des 36 États membres identifiés comme étant les plus en retard pour la réalisation des objectifs de l'EPT sera déterminant en vue d'accélérer les progrès dans les pays les plus démunis. Dans les futurs bienniums, et sur la base des résultats observés en 2010, il sera peut-être souhaitable d'offrir cette aide supplémentaire à un plus grand nombre de pays en difficulté par rapport à l'EPT.

12. Un nouvel élan est nécessaire, malgré l'encourageante amélioration de la coordination

entre partenaires de l'EPT décrite dans l'évaluation des OSP menée en 2009. L'UNESCO devra redoubler d'efforts et réaffirmer son rôle de chef de file mondial dans le domaine de l'EPT. En particulier, elle doit trouver des moyens de relancer les mécanismes de coordination régionaux et mondiaux, de mieux mobiliser les partenariats dans les pays et d'accroître sa participation aux processus de réforme des Nations Unies pour accélérer les progrès nationaux en matière d'EPT. Ces actions représenteront un volet essentiel des préparatifs du Sommet sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, prévu pour septembre 2010.

13. Enfin, l'UNESCO élargira davantage son rôle de leader intellectuel dans le domaine de l'éducation. En s'appuyant sur les résultats de la Table ronde ministérielle sur l'éducation tenue durant la 35^e session de la Conférence générale, qui a défini des domaines pour l'élaboration de politiques, l'Organisation réfléchit aux moyens de mieux anticiper et surmonter les nouveaux défis – tels que l'impact du changement climatique sur l'éducation – et d'aider les États membres à ne pas se limiter à une vision étroite de l'EPT. Le renforcement des activités concernant l'éducation de qualité contribuerait largement à démontrer l'utilité de l'UNESCO pour les pays développés et les pays en développement.

GP I – Exemples de principales réalisations et de défis majeurs dans l'exercice de chacune des cinq fonctions de l'UNESCO

Laboratoire d'idées	<p>Réalisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Les parties prenantes ont accès à des travaux de recherche et à des publications d'avant-garde concernant les approches novatrices de l'éducation et des questions transversales telles que l'éducation à la paix ; l'égalité entre les sexes ; l'éducation civique, interculturelle et aux droits de l'homme ; l'EDD ; les TIC dans l'éducation ; et la formation à l'emploi et à la gestion d'entreprises. ■ Les décideurs comprennent mieux les questions liées à l'éducation et les moyens de les aborder (par exemple, on connaît mieux les facteurs de succès déterminants dans les écoles primaires en Amérique latine et dans les Caraïbes grâce au Laboratoire latino-américain pour l'évaluation de la qualité de l'éducation et à sa Deuxième étude explicative et comparative régionale [SERCE]. <p>Défis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Veiller à ce qu'il soit pris compte des résultats de la recherche lors de l'élaboration des politiques.
Organisme normatif	<p>Réalisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Promotion et meilleur suivi du droit à l'éducation dans les États membres moyennant des activités de plaidoyer, un appui à l'élaboration de mesures cohérentes et systématiques pour la mise en œuvre des conventions, et l'établissement ou le réexamen de politiques et législations nationales. ■ Progrès accomplis pour une meilleure application des Recommandations UNESCO/OIT concernant la condition du personnel enseignant suite à un renforcement du suivi et à la publication d'études conjointes UNESCO/OIT. ■ Meilleure reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur moyennant la fourniture d'un appui à l'Union africaine pour la révision de la Convention d'Arusha et l'approbation du projet final de la version révisée de la Convention régionale de 1983 sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur en Asie et dans le Pacifique. <p>Défis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcement de la capacité des États membres de surveiller la mise en œuvre des conventions relatives à l'éducation et d'en rendre compte. ■ Incorporation des obligations des États dans les systèmes juridiques et les politiques, stratégies et programmes éducatifs nationaux.
Centre d'échange d'information	<p>Réalisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Meilleur accès des décideurs aux différents modèles de simulation en éducation grâce au Réseau interagences sur les modèles de simulation en éducation (INESM) établi par l'UNESCO. ■ Les responsables de l'établissement des programmes bénéficient du partage des pratiques optimales grâce à des communautés de pratique (BIE). ■ Publication de rapports phares tels que le Rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes (GRALE). ■ Meilleur accès du grand public à l'information, par l'intermédiaire de sites Web sur l'éducation consacrés à divers thèmes (EDD ; TIC dans l'éducation ; éducation préventive contre le VIH/SIDA, etc.). <p>Défis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Il faut encore harmoniser les différents centres d'échange d'information (sites Web, bases de données, portails) pour prévenir les doubles emplois et accroître les synergies et la cohérence.
Organisme de développement des capacités dans les États membres	<p>Réalisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Amélioration des capacités nationales de suivi de l'EPT, comme en témoigne l'achèvement des évaluations et examens régionaux à mi-décennie dans les États d'Asie et du Pacifique et les États arabes. ■ Progrès accomplis pour la définition d'approches communes du renforcement des capacités en matière de planification et de gestion de l'éducation. ■ Les responsables nationaux de la planification et de la gestion de l'éducation ont bénéficié des possibilités de perfectionnement et de formation avancée offertes par l'IIPE. ■ Développement des capacités dans tous les sous-secteurs de l'éducation. Dans le domaine de l'alphabétisation, par exemple, fourniture d'un appui à 20 pays participant à l'Initiative LIFE pour la réalisation d'analyses de situation approfondies, et élaboration ou examen des politiques et plans d'action nationaux dans 12 pays bénéficiant de cette initiative. <p>Défis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ La transposition des approches communes du renforcement des capacités en matière de planification sous forme d'outils faciles à utiliser se poursuivra en 2010. ■ La durabilité et l'efficacité de toutes les activités de renforcement des capacités doivent être planifiées et suivies de près.

Catalyseur de la coopération internationale	Réalisations : <ul style="list-style-type: none"> ■ Rassemblement de spécialistes de l'éducation, de décideurs et de partenaires de développement à l'occasion de quatre conférences mondiales sur l'éducation afin d'engager un dialogue sur les politiques à suivre et d'établir un plan de coopération future concernant l'éducation inclusive, l'apprentissage des adultes, l'enseignement supérieur et l'éducation en vue du développement durable. ■ Établissement du Fonds de coopération Sud-Sud dans le domaine de l'éducation.
	Défis : <ul style="list-style-type: none"> ■ Transposition des recommandations et déclarations sous forme d'actions de suivi concrètes et de responsabilités partagées.

GRAND PROGRAMME II

SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

PRINCIPALES TENDANCES ET ÉVOLUTIONS RÉCENTES

14. Au cours de l'exercice 2008-2009, des mesures répondant aux recommandations du Comité chargé de l'examen d'ensemble des grands programmes II et III ont été mises en œuvre. Elles constituaient la première phase d'un processus qui s'étendrait sur toute la période couverte par la Stratégie à moyen terme (2008-2013). Le grand programme II a réduit le nombre de ses activités, a mis l'accent sur un nombre restreint de domaines prioritaires conformes aux priorités de programme du 34 C/5 et a entamé la suppression progressive des activités d'aval marginales. Parallèlement, l'accent a été mis sur l'action en amont et les activités de promotion dans tous les domaines d'intervention. Les actions de programme ont essentiellement visé à apporter des conseils stratégiques, renforcer les capacités humaines et institutionnelles connexes, améliorer la collecte et l'analyse des données, organiser, appliquer et échanger les connaissances scientifiques et promouvoir les bonnes pratiques de sorte à aider les pays membres et les partenaires à agir plus efficacement en vue du développement durable.

15. Des efforts particuliers ont été consacrés à répondre aux besoins de l'Afrique, notamment par un appui à la mise en œuvre des recommandations de l'Union africaine sur la science et la technologie au service du développement (Sommet d'Addis-Abeba), ainsi qu'à promouvoir l'égalité entre les sexes, tant par une démarche tenant compte des questions de parité que par des mesures axées sur l'égalité des sexes. En ce qui concerne les PEID et les populations autochtones, l'accent a été mis de plus en plus sur le renforcement de l'élaboration de politiques scientifiques par l'étude des stratégies et connaissances locales dans le domaine du changement climatique, de la gestion de la biodiversité et des processus éducatifs.

16. La mise en œuvre du programme s'est aussi caractérisée par la multiplication des efforts tendant à mobiliser les STI à l'appui des objectifs nationaux de développement énoncés dans les programmes communs de pays des Nations Unies (PNUAD), et plus particulièrement dans le cadre de l'approche « Unis dans l'action » au niveau des pays. Aux niveaux régional et mondial, les principaux objectifs des actions de programme ont concerné la prospective, le dialogue stratégique et l'action normative en vue de relever les nouveaux défis.

17. Globalement, de solides progrès ont été accomplis dans la réalisation des Objectifs stratégiques de programme (OSP) 3, 4 et 5, les faits marquants ayant été le lancement du troisième Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau des Nations Unies (WWDR-3), le rôle de chef de file de l'UNESCO, associée au PNUE, dans la phase de lancement du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, les progrès réalisés dans la prise en compte de la question de l'adaptation au changement climatique global dans le cadre des programmes scientifiques intergouvernementaux et internationaux (PHI, COI, MAB, PICG), le lancement de l'Année internationale de la planète Terre (IYPE, 2008) et de l'Année internationale de l'astronomie (IYA, 2009), le Forum mondial sur la science (Budapest + 10) et la prestation de services consultatifs en ce qui concerne les politiques des sciences, des technologies et de l'innovation à de nombreux pays, notamment d'Afrique.

Priorité sectorielle biennale 1 :

Promouvoir la recherche et le renforcement des capacités techniques en vue de la gestion rationnelle des ressources naturelles et pour la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets

Axe d'action 1 : Favoriser les politiques, le renforcement des capacités techniques, la recherche, la création de réseaux, l'enseignement et la coopération internationale dans les domaines de l'eau, des sciences écologiques et des sciences de la terre afin d'améliorer les réponses de la société

Réalisations

- La base de connaissances relatives aux effets des changements mondiaux sur les bassins fluviaux et les systèmes aquifères a été étendue dans toutes les régions.
- Des séminaires du PHI-HELP sur les réponses des pouvoirs publics face au changement climatique ont été organisés dans trois régions.
- La « Conférence internationale sur les eaux souterraines et le climat en Afrique » (Kampala) a contribué à améliorer la compréhension de l'impact du climat et du développement sur les eaux souterraines en Afrique.
- La Conférence internationale sur « les pénuries d'eau, les changements globaux et les réponses apportées en matière de gestion des ressources en eaux souterraines » (Californie), organisée par l'UNESCO et l'Université de Californie à Irvine, a établi le Cadre d'action d'Irvine, qui indique les principales mesures à prendre pour faire face aux crises dans les domaines de l'eau, de l'énergie et de l'alimentation, en mettant l'accent sur la gouvernance, l'éducation, le renforcement des capacités et la gestion des eaux souterraines.
- L'UNESCO s'est vu confier le rôle de chef de file pour le volet sur l'adaptation concernant l'eau de l'initiative conjointe des Nations Unies relative au Cadre de partenariat chinois sur le changement climatique.
- Le système expérimental de surveillance de la sécheresse en Afrique a été testé et validé par des utilisateurs africains dans le cadre du processus du NEPAD/AMCOW.
- Une conférence internationale sur la gestion intégrée des ressources en eau, organisée en partenariat avec d'importantes institutions sud-africaines, a mis en place une plate-forme permettant aux praticiens des pays en développement de mettre en commun des données d'expérience et a été l'occasion d'un dialogue entre les pays en développement et le monde développé, mais aussi les donateurs, sur les exemples de mise en œuvre et les enseignements les plus récents qui ont pu en être tirés – dialogue susceptible de faire émerger de nouveaux concepts ou d'imposer une adaptation des concepts existants.
- Les principes directeurs pour la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) à l'échelon des bassins fluviaux ont été élaborés en collaboration avec le Gouvernement japonais et d'autres partenaires, puis largement diffusés.
- Le portail mondial d'informations et le centre d'échange de données de l'Initiative internationale relative à la sédimentation (ISI) ont été lancés par l'IRTCEs, et une série technique du PHI sur l'érosion, le transport et le dépôt de sédiments a été publiée.
- Les initiatives menées par l'UNESCO dans les États membres en matière de renforcement des capacités dans le domaine des sciences de l'eau ont été consolidées avec l'admission de six nouveaux centres dans le réseau de centres de catégorie 2 relatifs à l'eau placés sous l'égide de l'UNESCO.
- Cinq ateliers régionaux sur le renforcement de l'éducation relative à l'eau ont passé en revue les stratégies régionales et ont formulé des recommandations afin de favoriser une éducation relative à l'eau efficace à tous les niveaux d'enseignement.

- Un atelier de formation des formateurs sur la gestion des eaux urbaines a été organisé lors du quatrième Forum urbain mondial et une nouvelle approche destinée à encourager la gestion « verte » des eaux urbaines a été mise au point.
- Un groupe d'experts sur la qualité de l'eau du PHI a été mis en place pour définir des stratégies destinées à prévenir et combattre la pollution de l'eau.
- Les initiatives menées par les pays en développement et les pays en transition en matière de renforcement des capacités dans les domaines de l'eau, de l'environnement et des infrastructures ont bénéficié du soutien de programmes de troisième cycle et de programmes de formation sur mesure de l'UNESCO-IHE ainsi que de la recherche appliquée, axés sur des thèmes ayant trait aux OMD : quatre programmes pleinement homologués du niveau de la maîtrise, d'une durée de 18 mois, ont été proposés par l'UNESCO-IHE, avec 190 étudiants diplômés en 2008 et 156 en 2009 ; plus de 100 doctorants étaient inscrits à l'UNESCO-IHE à la fin de l'exercice 2008-2009, période au cours de laquelle 18 étudiants ont obtenu leur doctorat ; quelque 1 300 professionnels ont été formés dans le cadre de sessions de formation de courte durée ; et plus de 500 articles scientifiques ont été publiés, dont un nombre croissant (environ 50 %) l'ont été dans des revues spécialisées.
- Un nouvel accord de coopération a été conclu entre l'UNESCO et le Gouvernement néerlandais, qui prévoit d'augmenter le financement de base en vue de maintenir l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau en tant qu'institut de catégorie 1 jusqu'à la fin de 2013 et ainsi d'assurer la pérennité de la formation initiale et continue des spécialistes des sciences de l'eau des pays en développement.
- L'aide de l'UNESCO-PHI a été reconnue par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 63^e session (résolution 63/124 sur le droit des aquifères transfrontières) pour son précieux apport scientifique et technique à la Commission du droit international, jetant ainsi les bases d'une prochaine convention.
- Le rôle moteur de l'UNESCO dans la promotion des sciences, de l'éducation et du renforcement des capacités pour relever les défis mondiaux dans le domaine de l'eau et sa détermination en la matière ont été réaffirmés lors du 5^e Forum mondial de l'eau, notamment par le lancement de la troisième édition du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR) des Nations Unies par le Directeur général et la coordination du thème 6 du Rapport : Éducation, savoir et renforcement des capacités.
- Les capacités de gestion des écosystèmes ont été renforcées grâce à l'ERAIFT, avec la formation de 25 spécialistes africains de neuf pays dans le domaine de la gestion intégrée des terres et des ressources, et à l'attribution de 20 bourses du MAB pour jeunes scientifiques à des chercheurs de 17 pays (il convient de noter que les trois quarts des lauréats sont des femmes).
- Le maintien du financement de l'ERAIFT pour 2009-2013 est assuré grâce à des accords conclus avec la CE et des démarches en vue de la création d'un institut similaire en Afrique de l'Ouest ont été entamées, renforçant ainsi les perspectives d'accroître le nombre de personnes formées à la conservation et la gestion des forêts en Afrique.
- De nouveaux kits éducatifs sur les zones arides ainsi que des notes d'orientation portant sur la biodiversité et les questions connexes ont contribué à sensibiliser sur ces thèmes et facilité les travaux des conventions (Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et CDB).
- La phase 2 du Projet sur la gestion durable des terres arides marginales a été lancée.
- Deux centres de catégorie 2 – l'un sur les paysages karstiques et l'autre sur les technologies de l'espace au service du patrimoine culturel et naturel – ont été créés en Chine.
- L'IYPE et l'IYA ont sensibilisé à l'importance des sciences de la terre et de l'astronomie et ont donné un nouvel élan aux initiatives visant à accroître l'intérêt porté à l'enseignement scientifique et les effectifs des programmes en sciences, dont l'Initiative intersectorielle de l'UNESCO pour l'enseignement des sciences de la Terre en Afrique est un bon exemple.
- L'Initiative ouverte de l'UNESCO avec les agences spatiales s'est considérablement étendue, et les agences spatiales nationales qui y participent sont plus d'une vingtaine.
- La coopération et la coordination des réserves de biosphère avec les initiatives et programmes internationaux existants ont été renforcées et les

régions du WNBR ont été utilisées de manière accrue comme espaces d'expérimentation et sites d'apprentissage au service du développement durable (dans le cadre de la DEDD), conformément aux recommandations du Plan d'action de Madrid.

- Un nouveau réseau de réserves de biosphère des zones côtières et petites îles, axé sur le changement climatique et le développement durable, a été créé sous l'égide de l'Espagne et de la République de Corée.
- D'importantes ressources financières ont été mobilisées par le MAB et le PICG au profit de la gestion des ressources naturelles et des écosystèmes nationaux dans les pays de mise en œuvre de l'initiative Unis dans l'action, en particulier le Rwanda et la République-Unie de Tanzanie.
- L'accord de coopération Sud-Sud sur les écosystèmes tropicaux humides a bénéficié de l'appui conjugué de la Chaire UNESCO de développement durable de l'Université fédérale de Pará (Belém, Brésil), de l'ERAIFT et du Comité national indonésien du MAB.

Défis/enseignements tirés

- Procédures de publications internes de plus en plus complexes, ce qui entraîne des retards de publication et des coûts accrus.
- Nécessité d'une meilleure couverture médiatique des grandes publications telles que le WWDR.
- Manque de concurrence et d'équilibre entre les sexes sur le marché du travail pour les professionnels de la gestion de l'eau.
- Pénurie d'infrastructures et de ressources humaines qualifiées pour réaliser les OMD relatifs à l'eau dans de nombreux États membres.
- Information et sensibilisation concernant la fuite des cerveaux vers des domaines plus rémunérateurs.
- Capacité considérable des années internationales à susciter intérêt et soutien en ce qui concerne la science à l'échelle internationale, l'enseignement scientifique et le rôle de l'UNESCO dans ces domaines.

Axe d'action 2 : Océans et zones côtières : améliorer la gouvernance et encourager la coopération inter-gouvernementale à travers les sciences et les services océaniques

Réalisations

- La phase de lancement de trois ans du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques (résolution 60/30 de l'Assemblée générale des Nations Unies) a été menée conjointement avec le PNUE et s'est achevée par le lancement du rapport d'« Évaluation des évaluations » (AoA) et de son résumé à l'intention des décideurs le 31 août 2009 au cours de la réunion du Groupe de travail spécial plénier (Siège de l'Organisation des Nations Unies, New York).
- D'importantes contributions ont été apportées à divers rapports d'évaluation et de suivi mondiaux et nationaux, favorisant la compréhension scientifique et la gestion des océans.
- Les lacunes les plus criantes dans la couverture par satellite ont été examinées grâce à la coopération des États membres.
- Des informations utiles pour l'action sur les effets du changement climatique sur les écosystèmes marins et les zones côtières ont été apportées par l'UNESCO/COI par le biais d'une réunion scientifique majeure, le deuxième Colloque sur l'océan dans un monde à forte concentration de CO₂ (Monaco, octobre 2008).
- Un soutien a été apporté aux ministres africains dans le cadre de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) en vue de mettre au point une vision commune pour les futurs accords sur le changement climatique qui intègre à la fois des éléments scientifiques et un consensus politique, et en vue de leur participation à la 15^e Conférence des Parties à la CCNUCC.
- Des actions de transfert des connaissances adaptées aux communautés côtières vulnérables ont été mises en œuvre, notamment par le biais du projet Adaptation au changement climatique dans les zones côtières, financé par le FEM au profit de

cinq pays côtiers limitrophes d'Afrique de l'Ouest et mené conjointement avec le PNUD.

Défis/enseignements tirés

- Manque d'infrastructures de base dans les lieux de mise en œuvre du programme dans un grand nombre de pays en développement.
- Diminution des contributions nationales au Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) qui fournit des données essentielles aux modélisateurs du climat, le risque étant que les buts et objectifs initiaux ne soient pas atteints ; il est essentiel de donner un nouveau souffle à l'engagement multilatéral à l'appui des observations mondiales de l'océan.

Axe d'action 3 : Promotion de la science, du savoir et de l'éducation au service de la préparation aux catastrophes et de l'atténuation de leurs effets, et renforcement des capacités nationales et régionales d'action, y compris par le soutien à la mise en place de réseaux de réduction des risques et de mesures de surveillance et d'évaluation tels que les systèmes d'alerte rapide aux tsunamis

Réalisations

- Les systèmes d'alerte rapide aux tsunamis dans l'océan Indien et l'océan Pacifique ont été coordonnés et consolidés : les centres nationaux d'alerte aux tsunamis sont opérationnels dans l'océan Indien, en Australie, Inde, Indonésie, Malaisie et Thaïlande.
- La mise en place de systèmes similaires d'alerte rapide aux tsunamis et autres risques liés aux océans a été étendue à la côte ouest de l'Afrique, au Pacifique Sud, à la mer Méditerranée, à l'Atlantique du Nord-Est et aux Caraïbes.
- Des services consultatifs régionaux provisoires sur les tsunamis ont été fournis dans les Caraïbes et l'océan Indien, qui devraient disposer de centres d'alerte régionaux d'ici à 2010-2011.

- Les réseaux et partenariats axés sur l'évaluation des risques naturels et les stratégies de réduction des risques ont été encouragés dans le cadre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC).

- Le partage des connaissances entre sismologues et le renforcement des capacités pour la réduction des risques sismiques ont été encouragés par le biais d'ateliers spécialisés organisés en Méditerranée et en Asie du Sud ainsi que par la nouvelle Plate-forme internationale pour la réduction des catastrophes sismiques.

- Le premier Forum mondial sur les glissements de terrain, coorganisé par l'UNESCO, a attiré l'attention, à l'échelle mondiale, sur la réduction des risques de glissements de terrain.

- Des activités de promotion ont été menées en vue de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les programmes éducatifs dans les pays vulnérables aux risques naturels et de la construction et la réfection prudentes des bâtiments scolaires afin qu'ils résistent aux risques naturels.

- L'UNESCO a participé activement au processus de préparation et au lancement du premier Bilan mondial sur la réduction des risques de catastrophe, initiative biennale collaborative menée par les partenaires de la SIPC en vue d'orienter la formulation des politiques.

Défis/enseignements tirés

- Il est nécessaire d'apporter un soutien permanent à un petit secrétariat, efficace bien que dispersé, en vue de susciter et entretenir l'adhésion des parties prenantes régionales et des communautés locales aux programmes d'atténuation des effets des tsunamis.

- Une collaboration plus poussée est souhaitable entre le Siège et les bureaux hors Siège en vue de stimuler le renforcement des capacités nationales et régionales, mais aussi entre les grands programmes I et II pour permettre l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les systèmes éducatifs.

- Les partenariats avec des institutions régionales faisant autorité sont essentiels au renforcement

des capacités et réseaux régionaux en matière de réduction des risques de catastrophe, mais il reste difficile de mobiliser des fonds extrabudgétaires pour encourager ces partenariats.

Priorité sectorielle biennale 2 :

Renforcer les systèmes nationaux et régionaux de recherche et d'innovation, le développement des capacités, le recours aux technologies et la création de réseaux scientifiques, et encourager l'élaboration et la mise en œuvre de politiques en matière de sciences, de technologies et d'innovation au service du développement durable et de l'élimination de la pauvreté

Axe d'action 4 : Appuyer les politiques de la science, de la technologie et de l'innovation aux fins du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, et renforcer les capacités dans les domaines des sciences fondamentales, de l'énergie et de l'ingénierie

Réalisations

- Aide fournie à 22 États membres (17 en Afrique et 5 en Europe) pour la formulation, la mise en œuvre et le suivi¹ des politiques de STI, et renforcement des capacités correspondantes.
- Un atelier de l'UNESCO, organisé au Rwanda dans le cadre du processus « Unis dans l'action », a permis de recenser les progrès et les lacunes de la STI et sa contribution à la réalisation des OMD dans le pays ; il a aussi permis de formuler des recommandations qui aideront le gouvernement à reprogrammer des activités S-T à l'échelon national dans le cadre du PNUAD, à l'appui des stratégies nationales de développement.

1 Dont deux pays dans le cadre de l'Initiative « Unis dans l'action » : les propositions formulées par l'UNESCO pour la réforme de l'ensemble du secteur des sciences en République-Unie de Tanzanie ont été approuvées par le gouvernement et intégrées dans le Programme « Unité d'action des Nations Unies » ; le système STI de l'Albanie a été réformé et une nouvelle stratégie en matière de STI pour 2009-2015 a été adoptée.

- Lancement du premier projet de recherche sur le terrain dans le cadre du Forum « En première ligne face au changement climatique », qui réunit des observations locales relatives au changement climatique et décrit des stratégies d'adaptation.
- Promotion du dialogue entre différents acteurs dans l'Arctique (populations autochtones, scientifiques et responsables des politiques) grâce à la réunion internationale d'experts sur le « Développement durable de la région arctique face aux changements climatiques : défis scientifiques, sociaux, culturels et éducatifs » (Monaco).
- La gouvernance participative des systèmes de science et de technologie a été encouragée dans le cadre de deux forums régionaux réunissant des scientifiques, des parlementaires et des fonctionnaires (Brazzaville et Mombasa), qui ont débouché sur la création d'un réseau de parlementaires, le Parlement de l'Afrique de l'Est pour les sciences et la technologie au service du développement, qui entend mobiliser les parlementaires pour mettre la STI au service du développement.
- Élaboration du Plan d'action régional pour les sciences et la technologie dans les États arabes, en partenariat avec l'ALECSO.
- Soutien fourni aux États membres dans leurs efforts pour améliorer leurs capacités statistiques et analytiques, avec des ateliers régionaux organisés en Afrique (Botswana, Kenya), en Asie du Sud-Est (Cambodge) et dans les États arabes (Égypte) (en collaboration avec l'ISU).
- Renforcement des capacités de création, de gestion et de gouvernance des parcs scientifiques et technologiques grâce à des ateliers de formation nationaux (Algérie et Afrique du Sud) et internationaux (République de Corée), en collaboration avec l'Association internationale des technopoles.
- Lancement de trois projets pilotes, en Égypte, au Kenya et en Indonésie, destinés à renforcer les capacités en matière de promotion de partenariats science-industrie.
- Promotion et amélioration de la réflexion et du dialogue multipartenaires sur les politiques et stratégies en matière de STI, notamment à l'occasion du Forum mondial sur la science (Budapest + 10) et

de la Journée mondiale de la science au service de la paix et du développement.

- Soutien à la coopération Sud-Sud avec la Table ronde ministérielle du Groupe des 77 et la Chine sur le thème « Structure, organisation et financement de la recherche scientifique : le rôle de l'État ».
- Lancement du *Projet commun CIGGB-TWAS-UNESCO/PISF* en biologie moléculaire fondamentale afin de renforcer les capacités en biologie moléculaire de pointe et la génomique appliquées aux problèmes qui intéressent l'ensemble des pays en développement, et pour encourager la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud dans le domaine de la recherche.
- Le bâtiment accueillant le SESAME a été officiellement remis au Centre lors d'une pré-inauguration en présence du Directeur général qui constitue une première étape vers l'installation et la mise à l'essai des moyens de recherche exceptionnels du Centre avec l'installation du microtron.
- La quatrième Conférence « *Frontiers of Chemical Sciences* », organisée par le SESAME, sur la science et l'éducation et la science au service de la paix, a réuni des scientifiques de 13 pays du Moyen-Orient et d'autres nations, dont sept lauréats du Prix Nobel.
- Reconnaissance des programmes de l'UNESCO relatifs aux sciences de la vie comme étant le fondement du renforcement des capacités dans les professions de santé lors du Forum ministériel mondial sur la recherche pour la santé à Bamako (organisé en partenariat avec l'OMS, la Banque mondiale et d'autres partenaires), qui a débouché sur un appel à l'action pour répondre aux besoins de la recherche dans le domaine de la santé.
- Amélioration, grâce à la formation, de l'accès aux données scientifiques issues du partenariat CERN/PISF pour la création et la mise en réseau des bibliothèques et dépôts électroniques des universités et instituts scientifiques africains.
- Amélioration de l'enseignement de la physique et des mathématiques au niveau national grâce à des activités de formation menées en collaboration avec des réseaux régionaux, comme le CIMPA, le CIPT, la CIEM-UMI et l'UIPPA, et à la publication de la deuxième édition de *l'Apprentissage Actif en Optique et Photonique : Manuel de Formation*.

- Renforcement du partage des connaissances dans le domaine des énergies renouvelables en Asie par la retransmission de cours aux universités régionales et par des réseaux de recherche spécialisés.
- Élaboration de politiques régionales et nationales en matière d'énergies renouvelables encouragée grâce à quatre réunions d'experts régionales et nationales en Afrique et dans les États arabes.
- Soutien à un État membre, les Comores, pour la formulation d'une politique nationale en matière d'énergies renouvelables.
- Appui à la Convention mondiale des ingénieurs (2008).
- Organisation, en partenariat avec l'OCDE, d'un atelier international sur l'innovation au service du développement.
- Travail sur la recherche et l'innovation au service du développement, et sur l'enseignement de l'ingénierie mené avec la chaire UNESCO d'apprentissage fondé sur les problèmes en ingénierie.
- Création, à l'Université de Lund (Suède), d'une chaire sur la gestion de la recherche et les systèmes d'innovation.

Défis/enseignements tirés

- Les demandes d'aide à la formulation de politiques de STI excèdent largement les ressources disponibles à cet effet au sein de l'UNESCO ; des efforts déterminés devront être déployés pour trouver davantage de financements externes en complément des ressources du Programme ordinaire.
- Le succès de la Conférence « Développement durable de la région arctique face aux changements climatiques : défis scientifiques, sociaux, culturels et éducatifs » a contredit l'idée de difficultés géopolitiques sous-jacentes. Les principaux enseignements à tirer de cette conférence ont été son potentiel fédérateur intersectoriel et la reconnaissance croissante des incidences mondiales des changements qui devraient affecter la région arctique, ce qui donne clairement à l'UNESCO le pouvoir d'agir à cet égard en tirant parti de tous ses domaines de compétence.

Répondre aux besoins de l'Afrique

Réalisations

- Élaboration et mise en œuvre du Plan d'action de l'UNESCO comme suite au Programme d'action de l'Union africaine pour la science et la technologie, en pleine consultation avec les principales parties prenantes, ce qui a facilité le processus de participation.
- Fourniture de conseils pratiques à 17 des 22 États membres ayant officiellement demandé l'aide de l'UNESCO, par l'intermédiaire de leurs gouvernements, afin de procéder à l'examen de leurs politiques scientifiques nationales ou de formuler de telles politiques.
- Formation de plus de 100 décideurs à la formulation de politiques scientifiques et technologiques, y compris à l'utilisation d'indicateurs dans ce domaine.
- Présentation des caractéristiques de la législation en matière de politique STI à plus de 50 parlementaires lors de stages de formation organisés aussi bien sur le continent qu'au Centre international pour la coopération Sud-Sud, à Kuala Lumpur.
- Adoption de la décision de créer un réseau de commissions parlementaires chargées des questions scientifiques.
- Appui à l'élaboration d'un système africain d'indicateurs scientifiques et technologiques moyennant un renforcement des capacités, en coopération avec l'ISU.
- Examen par l'atelier international UNESCO-OCDE-CRDI sur « L'innovation et le développement : convertir la connaissance en valeur » du rôle joué par l'innovation dans le développement ainsi que des façons dont la connaissance et la R-D, en particulier dans le domaine de la science, de l'ingénierie et de la technologie, contribuent à l'innovation, notamment le rôle du développement économique et social dans les efforts déployés pour répondre aux besoins de base et atteindre les OMD, surtout en Afrique et dans les PMA.
- Appui, en coopération avec le RAIST, à la Conférence des recteurs et doyens des instituts de sciences, d'ingénierie et de technologie (COVIDSET 2009), organisée autour du thème « Revitaliser la science, l'ingénierie et la recherche technologique et le déploiement pour le développement durable de l'Afrique » (Kampala).
- Lancement du projet régional sur « les besoins et le nombre des ingénieurs en Afrique » pour aider à élaborer des indicateurs et des politiques concernant des besoins plus précis en matière d'ingénierie dans la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).
- Élaboration d'un kit d'outils UNESCO sur « la gestion des actifs en ingénierie ».
- Organisation de neuf ateliers de perfectionnement en collaboration avec des partenaires spécialisés dans les sciences de la vie et la biotechnologie.
- Conduite par l'Organisation internationale de recherche sur le cerveau (IBRO), avec le soutien de l'UNESCO, d'activités de renforcement des capacités dans six pays d'Afrique dans des domaines tels que les maladies neurodégénératives et les neurosciences comportementales, au titre d'un programme de renforcement des capacités relatives aux neurosciences en Afrique.
- Le programme d'écoles de formation spécialisée sur les bases moléculaires et cellulaires des infections, en partenariat avec l'Union internationale de biochimie et biologie moléculaire (UIBBM), le Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (CIGGB) et la CNUCED, a permis de renforcer les capacités en biochimie et biologie moléculaire (Le Cap).
- Promotion de l'enseignement des sciences appliquées au moyen de cinq ateliers de microscience dans plusieurs pays d'Afrique, et adaptation des matériels d'enseignement et d'apprentissage en microscience de l'UNESCO aux besoins nationaux.
- Organisation d'ateliers régionaux sur le leadership, la rédaction de propositions et la constitution d'équipes, en coordination avec des organismes régionaux subsidiaires (IOCEA – région de l'Atlantique du Centre-Est ; IOCWIO – région de l'océan Indien occidental ; et IOCINDIO – région de l'océan Indien central), à l'intention des scientifiques et directeurs d'instituts nationaux des sciences de la mer.

- Une formation à l'utilisation d'outils d'appui à la prise de décisions pour la gestion des zones côtières à débouché sur la mise en œuvre de sept projets dans la région de l'IOCWIO. Un de ces projets, financé par l'Union européenne en Tanzanie, porte sur la promotion de moyens de subsistance durables en zone côtière à l'aide de la gestion participative.
- Formation à la cartographie des inondations ainsi qu'à la gestion et à l'évaluation des risques liés aux catastrophes naturelles dans la région de l'IOCWIO, par l'intermédiaire de COAST-MAP-IO.
- Appui aux ministres et négociateurs africains en vue de la 15^e Conférence des Parties à la CCNUCC, y compris la fourniture d'avis d'experts et la coordination d'une équipe d'experts africains à la 15^e Conférence des Parties.
- Lancement d'un projet quadriennal sur l'Adaptation au changement climatique dans les zones côtières d'Afrique occidentale (ACCC), avec des stages de formation d'experts sur la remise en état des mangroves et des dunes ainsi que sur le changement climatique dans les zones côtières dans les cinq pays participants, d'où une meilleure compréhension et une gestion plus efficace des modifications du littoral causées par la variabilité du climat.
- Mise en place d'un réseau sur les « algues nuisibles en Afrique du Nord », et conduite de formations sur les biotoxines marines.
- Renforcement du réseau de centres nationaux de données océanographiques et d'information en collaboration avec 40 institutions de 25 pays, établissement de l'Atlas marin de l'Afrique, et formation au dépôt d'archives en ligne pour l'Afrique OceanDocs, dans le cadre du projet ODINAFRICA relevant du programme IODE.
- Le développement du Réseau africain d'observation du niveau de la mer s'est traduit par l'établissement de 15 stations qui contribuent également au Système mondial d'observation de l'océan pour l'Afrique (GOOS-AFRIQUE), lequel appuie des réseaux internationaux tels que GEO et SMOC dans le domaine du changement climatique.
- Coordination du Système d'alerte aux tsunamis et de mitigation dans l'océan Indien, avec la participation de pays de l'IOCWIO, moyennant la modélisation des inondations, l'établissement et la mise à l'essai de systèmes d'alerte et d'intervention rapide en cas de tsunami, et la mise en œuvre de la surveillance sismique.
- Achèvement, avec l'appui d'ONUSIDA-BPTI, de trois projets sur le terrain concernant les jeunes et le VIH/SIDA dans les PEID, au titre du programme Vision des jeunes sur la vie dans les îles, dans les pays suivants : Guinée-Bissau, Madagascar, Tanzanie (Zanzibar).
- Rédaction et partage avec l'ICHARM d'une note de synthèse en faveur du projet régional « Améliorer la résistance des pays africains subsahariens aux catastrophes hydroclimatiques ».
- Préparation d'une méthodologie et de principes directeurs pour la cartographie des inondations en Afrique occidentale, en collaboration avec AGRHYMET.
- Élaboration d'un système expérimental de surveillance de la sécheresse en Afrique pour assurer un suivi en temps quasi réel des conditions hydrologiques à la surface de la terre sur la base de modèles conçus à partir d'observations.
- Compilation, examen et mise au point rédactionnelle aux fins de publication des résultats de projets de renforcement des capacités en télédétection au titre de l'initiative TIGER, afin d'illustrer comment les informations satellitaires peuvent aider à gérer l'eau en Afrique.
- Renforcement du réseau de recherche des spécialistes de l'hydrogéologie en milieu volcanique dans trois pays d'Afrique orientale.
- Développement d'études de cas, de bonnes pratiques et de recommandations, et amélioration du travail en réseau et de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud moyennant : la 2^e Réunion régionale africaine des comités nationaux du PHI (Afrique du Sud) ; la 3^e Conférence internationale sur la gestion des ressources des aquifères communs en Afrique (Libye) ; la Conférence internationale sur les eaux souterraines et le changement climatique (Ouganda) ; l'atelier régional de l'UNESCO pour l'éducation relative à l'eau en Afrique (Soudan) ; la géophysique et le travail sur le terrain dans la vallée du Rift du Kenya ; la gestion des eaux souterraines (Bénin) ; les programmes liés à l'eau à l'Institut de l'eau du Kenya ; la gestion des risques liés à l'eau et au climat : gérer le risque hydroclimatique dans le secteur de l'eau (Éthiopie) ; et l'eau et l'assainissement (Ghana).

- Organisation de réunions régionales et nationales d'experts au Togo et en Guinée pour partager expériences et meilleures pratiques en matière d'utilisation et d'application des systèmes de production d'énergie solaire en Afrique, suivies par 55 participants.
- Organisation de la première session du Cours annuel d'été africain sur l'énergie solaire au Mali, suivie par 20 participants.
- Promotion de l'élaboration de politiques nationales en matière d'énergie renouvelable et du renforcement des capacités correspondantes par l'organisation d'ateliers nationaux au Nigéria et au Niger.
- Finalisation de la politique relative aux énergies renouvelables pour les Comores.
- Mise en œuvre à Zanzibar d'un projet pilote sur l'utilisation des sources d'énergie renouvelable pour le développement.
- Le Congrès africain de biotechnologie, organisé conjointement avec le Centre de recherche en biotechnologie de Libye (Tripoli, Libye), a encouragé l'établissement de liens et le travail en réseau dans le domaine de la biotechnologie en Afrique et a étudié les besoins de la région en matière de renforcement des capacités.
- Publication, avec l'appui de l'UNESCO, d'un numéro spécial d'Asian Biotechnology and Development Review intitulé : La biotechnologie en Afrique.
- L'ERAIFT a formé 25 spécialistes africains (niveaux de la maîtrise et du doctorat) et mobilisé le financement nécessaire à son fonctionnement jusqu'en 2013 grâce à un don de 4 220 000 euros fourni par la Communauté européenne.

Défis/enseignements tirés

- Il faut que les parlementaires restent impliqués dans les questions de STI, ce qui nécessitera l'organisation de séances d'information récurrentes en raison du renouvellement du personnel et des conflits de priorités entre ministres.
- Des activités de sensibilisation analogues sont également prévues pour le prochain exercice

biennal s'agissant de la gestion des zones côtières en Afrique.

- La baisse du nombre d'étudiants inscrits dans les filières scientifiques est un grand sujet de préoccupation, d'où la proposition de lancer deux nouvelles initiatives pour l'Afrique, qui dépendent toutes deux d'un financement extrabudgétaire : l'une sur l'enseignement des sciences de la terre et l'autre sur l'enseignement des sciences de l'ingénieur.
- La COI compte remédier à la pénurie des données en Afrique en utilisant des techniques simples de collecte de données appropriées.
- Le PHI compte remédier à l'insuffisance des fonds disponibles pour la gestion de l'eau en forgeant de nouveaux partenariats et en développant ceux qui existent déjà.
- L'initiative « Renforcer la science en Afrique » recevra le statut de projet phare pour bénéficier d'un financement extrabudgétaire durant le prochain biennium.

Promouvoir l'égalité entre les sexes

Réalisations

- Octroi chaque année de 15 bourses internationales UNESCO-L'ORÉAL à des femmes doctorantes et postdoctorantes pour leur permettre de poursuivre leurs recherches dans des laboratoires d'accueil situés hors de leur pays d'origine.
- Le Prix L'ORÉAL-UNESCO pour les femmes et la science a consacré des chercheuses exceptionnelles ayant contribué au progrès scientifique et leur a donné les moyens de poursuivre leurs travaux.
- Manuel de formation sur le genre et le changement climatique.
- Augmentation du nombre de femmes inscrites aux cours UNESCO-IHE.
- Participation accrue des femmes à toutes les activités de formation dans le domaine des sciences.

Plate-forme intersectorielle : Enseignement scientifique

Réalisations

- Définition en cours des besoins prioritaires en matière d'éducation scientifique dans les régions, au moyen de consultations, d'ateliers et de réunions régionales d'experts et en étudiant les publications et les principaux rapports sur la question.
- Conduite d'activités portant sur les questions d'orientation des politiques et le renforcement des capacités dans le domaine de l'éducation scientifique et technologique (par exemple l'enseignement des sciences de la terre en Afrique), ainsi que d'activités touchant à la promotion des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur, des sciences écologiques, de l'enseignement de l'éthique et du journalisme scientifique.
- Situations de conflit et de post-conflit.

Plate-forme intersectorielle : Contribution à la mise en œuvre du Programme d'action de Maurice pour le développement durable des petits États insulaires en développement (PEID)

Réalisations

- Élaboration de la nouvelle édition du manuel Sandwatch, consacré aux exercices pratiques sur le terrain démontrant les incidences du changement climatique ainsi que les possibilités d'adaptation et de développement durable dans les zones côtières.
- Organisation par le Réseau de recherche sur les migrations en Asie et dans le Pacifique, conjointement avec l'UNESCO, de la première réunion sur les migrations liées au changement climatique à l'intention des PEID du Pacifique.

- Achèvement, avec l'appui d'ONUSIDA-BPTI, de 20 projets sur le terrain concernant les jeunes et le VIH/SIDA dans les PEID, dans le cadre du programme Vision des jeunes sur la vie dans les îles.
- Appui technique à la République de Maurice dans le domaine des politiques et pratiques de développement durable, dans le cadre du programme « Maurice Île Durable ».
- Une approche intersectorielle de l'Éducation en vue du développement durable (EDD) dans le Pacifique, mise au point en insistant sur le renforcement de la pertinence des programmes scolaires dans les PEID, a été approuvée par les ministres de l'éducation du Pacifique ; lancement de travaux de cartographie de l'EDD.
- De nouveaux sites du patrimoine mondial situés dans les petits États insulaires en développement ont été inscrits ou ont présenté leur candidature au cours du présent exercice biennal, et ratification de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel par plusieurs PEID.
- Organisation dans les PEID d'activités de formation visant à renforcer la compréhension scientifique des phénomènes climatiques au sein des médias, notamment la formation de 40 journalistes dans le Pacifique.

Plate-forme intersectorielle : Action de l'UNESCO pour faire face au changement climatique

Réalisations

- Nouvelle collaboration autour d'un Cadre mondial pour les services climatologiques, appuyé conjointement par l'OMM en tant que coresponsable du domaine transsectoriel des Nations Unies qu'est la base de connaissances sur le changement climatique et présenté à la 15^e Conférence des Parties à la CCNUCC.
- Promotion de l'atténuation des effets du changement climatique et de l'adaptation à ce phénomène par un renforcement des activités d'éducation et de sensibilisation, notamment le premier séminaire international de l'UNESCO sur l'éducation au changement climatique, organisé

en étroite collaboration avec les plates-formes intersectorielles sur les PEID et l'EDD, avec l'appui du Danemark.

- Réalisation de progrès non négligeables pour déterminer les émissions de gaz à effet de serre produites par l'UNESCO et évaluer les possibilités en matière de réduction des émissions et de compensation.

Défis/enseignements tirés

- Les activités relatives au changement climatique recevront le statut de projet phare pour bénéficier d'un financement extrabudgétaire durant le prochain biennium, ce qui permettra de remédier à l'insuffisance des ressources disponibles pour le fonctionnement de la plate-forme.
- Les activités internationales concernant le changement climatique font partie intégrante du processus de la CCNUCC qui sont parfois très complexes.

RESSOURCES

18. Dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, le grand programme II a eu recours aux ressources suivantes :

- **Budget du Programme ordinaire : 58 496 000 dollars**

- Coûts des activités : 22 773 000 dollars
- Coûts de personnel : 35 723 000 dollars

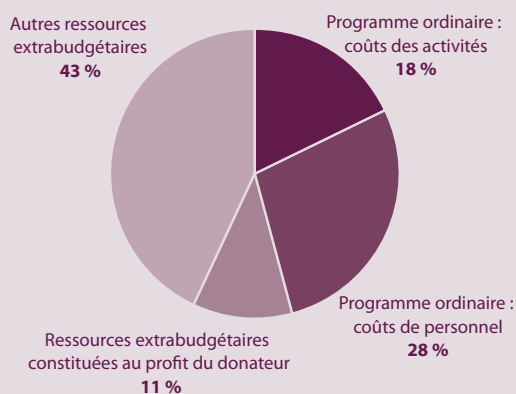
Effectifs : 167 postes établis, dont 113 postes du cadre organique, 11 d'entre eux étant réservés à des administrateurs nationaux (NPO) affectés hors Siège (sauf personnel en service dans les Instituts de l'UNESCO pour les sciences et dans les centres de catégorie 2 affiliés à l'UNESCO).

- **Fonds extrabudgétaires : 156 786 000 dollars**

- Ressources extrabudgétaires constituées au profit du donateur : 14 797 000 dollars

- Autres ressources extrabudgétaires : 56 075 000 dollars

Répartition des dépenses totales GP II – Sciences exactes et naturelles



CONCLUSIONS ET LEÇONS POUR L'AVENIR

19. En conclusion, d'importants progrès ont été accomplis en vue d'atteindre les objectifs stratégiques du grand programme II durant ce premier biennium. En ce qui concerne l'objectif stratégique de programme 3, « Mettre le savoir scientifique au service de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles », tous les résultats escomptés, y compris les rapports mondiaux de surveillance de l'état des eaux douces et des océans, sont en voie de réalisation. S'agissant de l'objectif stratégique de programme 4, « Promouvoir des politiques et le renforcement des capacités dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'innovation », plusieurs États membres ont reçu une assistance au niveau des politiques de STI et des politiques relatives aux énergies alternatives et renouvelables, surtout dans la région Afrique, et le suivi mondial des capacités scientifiques et technologiques se déroule comme prévu. Pour ce qui est des énergies renouvelables, compte tenu des ressources humaines et autres très limitées qui sont disponibles pour ce programme, les activités dans ce domaine ont été réorientées essentiellement vers les politiques à suivre (concertation mondiale sur l'action à mener, formulation de politiques et renforcement

des capacités correspondant) pour parvenir à une efficacité maximale. Par ailleurs, les activités du PISF ont été rationalisées et sont désormais axées sur un nombre limité d'actions prioritaires entreprises sur la base du partage des coûts avec des partenaires tels que l'AIEA, l'IBRO, le CIGGB, le CIPT, la TWAS et les institutions nationales participant aux projets du PISF. Enfin, au titre de l'objectif stratégique de programme 5, « Contribuer à la préparation et à la mitigation en cas de catastrophe », des progrès considérables ont été faits s'agissant des systèmes d'alerte rapide aux tsunamis. Le tremblement de terre qui a récemment dévasté Haïti démontre l'importance de la Plate-forme internationale pour la réduction des catastrophes sismiques, ainsi que la nécessité d'étendre sa portée à d'autres régions. L'UNESCO a en outre continué de jouer son rôle dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo sur la résilience aux catastrophes (2005-2015), l'accent étant mis sur les activités de sensibilisation et de plaidoyer en vue de l'intégration de la question de la sécurité des écoles et de l'atténuation des risques de catastrophe dans les programmes scolaires des pays sujets aux catastrophes.

GP II – Exemples de principales réalisations et de défis majeurs dans l'exercice de chacune des cinq fonctions de l'UNESCO

<p>Laboratoire d'idées</p>	<p>Réalisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Sensibiliser davantage la société civile et les décideurs à des questions novatrices comme celles concernant les eaux transfrontières et l'intégration de la diversité culturelle dans la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). ■ Faire mieux comprendre les incidences probables des changements planétaires et les choix d'adaptation qui en découlent dans les bassins fluviaux et les systèmes aquifères, y compris la coordination de l'ensemble des programmes du PHI pour l'élaboration de telles stratégies. ■ Formulation du concept de réserves de biosphère en tant que lieux d'apprentissage et laboratoires du développement durable comme composante du Plan d'action de Madrid pour les réserves de biosphère (2008-2013). ■ Le Forum mondial sur la science (Budapest + 10) avait pour thème « Connaissance et futur » et faisait référence au rôle crucial de la science dans l'élaboration de notre avenir. Le forum n'a pas seulement marqué le dixième anniversaire de la première Conférence mondiale sur la science, organisée en partenariat avec l'Académie de sciences de Hongrie, le Gouvernement hongrois et le CIUS afin de promouvoir la qualité du dialogue sur les nouveaux rôles et défis du savoir scientifique, mais a également adopté une démarche prospective pour donner une vision stratégique de l'avenir de la science dans la société mondiale au XXI^e siècle. Une séance plénière « rétrospective » a examiné les réalisations dans les domaines de la science et de la politique scientifique depuis la Conférence mondiale sur la science de 1999. La séance plénière pour « aller de l'avant » a étudié les perspectives à long terme de la science et les défis politiques qui vont de pair pour les prochaines années. Au cours de ces deux séances, d'éminents scientifiques (parmi lesquels des lauréats du Prix Nobel), des responsables de politiques scientifiques et des décideurs du monde entier ont donné des conférences thématiques. <hr style="border-top: 1px dotted black;"/> <p>Défis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Dans le domaine de l'eau, l'un des principaux défis est la nécessité de cibler l'information afin d'améliorer la compréhension, la mesure, la simulation et la gestion des données.
<p>Organisme normatif</p>	<p>Réalisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ À sa 25^e session, l'Assemblée de la COI a adopté la formulation TEOS-10 de la thermodynamique et de l'Équation d'état de l'eau de mer, en remplacement de l'actuelle norme EOS-80 de l'UNESCO. La méthode de conductivité, ou « Échelle de salinité pratique » est utilisée par les spécialistes des sciences de la mer depuis 1978. L'UNESCO a intégré cette échelle dans les équations de 1980 pour calculer la densité de l'eau de mer. Une manière plus précise de déterminer la « salinité absolue » a désormais été mise au point et intégrée à une équation thermodynamique de l'eau de mer. Cette nouvelle équation est appelée à devenir la prochaine norme océanographique à compter de 2010 après être devenue une norme industrielle en 2009 pour la construction d'usines de désalinisation de l'eau de mer. L'équation thermodynamique améliorera aussi la précision des modèles climatiques par rapport à aujourd'hui. ■ Le rôle consultatif du Programme hydrologique international (PHI) de l'UNESCO dans l'élaboration du droit des aquifères transfrontières, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 63^e session en décembre 2008, a été reconnu dans la résolution 63/124 relative aux droits des aquifères transfrontières, qui saluait l'assistance scientifique et technique précieuse apportée à la Commission du droit international, jetant les bases de l'élaboration de la convention. ■ GIRE : la publication des Principes directeurs pour la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) à l'échelon des bassins fluviaux a constitué une contribution au Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP). Les principes et concepts de la GIRE ont été largement reconnus et admis, mais, dans de nombreux bassins, l'application de la gestion intégrée ne progresse pas de façon satisfaisante. Les Principes directeurs devraient être considérés comme un manuel d'instructions opérant la synthèse de méthodes pratiques de gestion intégrée des ressources en eau afin d'aider à l'application de la GIRE au niveau des bassins fluviaux.

	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des contributions de fond ont été apportées aux conventions mondiales relatives à la biodiversité, au changement climatique et à la désertification et l'on assiste à une participation active aux échanges actuels des organismes des Nations Unies concernant la mise en place d'une Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).
Centre d'échange d'information	<p>Défis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ S'agissant de la GIRE, les principaux enjeux sont la réceptivité de divers secteurs concernés par l'eau et l'optimisation de l'impact de l'initiative pour atteindre les médias et les acteurs gouvernementaux. <p>Réalisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 32 ministres ainsi que d'autres délégations nationales et des participants d'organisations multilatérales ont assisté à la première Table ronde ministérielle sur les océans, organisée à l'occasion de la 35^e session de la Conférence générale de l'UNESCO afin d'analyser et de mettre en lumière le rôle essentiel des océans dans la compréhension du changement climatique et dans l'apport de services écologiques au bien-être humain, notamment aux communautés côtières, ainsi que le rôle de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO dans le soutien à la gouvernance mondiale des océans. ■ Le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR), produit phare de l'ONU-Eau, a été préparé par le WWP, lui-même dirigé et hébergé par l'UNESCO. ■ La carte des ressources en eau souterraine du monde à l'échelle de 1/25 000 000 a été publiée au titre du Programme mondial d'évaluation et de cartographie hydrogéologiques (WHYMAP). ■ Un compendium des inondations majeures dans le monde mettant l'accent sur leur ampleur, leurs causes météorologiques et leur incidence socioéconomique a été élaboré par l'Initiative internationale sur les inondations (IFI), en coopération avec l'AISH. ■ Le partenariat avec le Nature Publishing Group s'est poursuivi pour le programme « Nature Education » (Éducation à la nature), système en ligne gratuit de ressources pédagogiques de qualité consacrées à la science. ■ L'Atlas mondial des grands singes et de leur conservation a été publié en version française. ■ Lancement du forum Internet : En première ligne face au changement climatique – Un forum global pour les peuples autochtones, les petites îles et les communautés vulnérables. Le forum « En première ligne face au changement climatique » étudie l'expérience du changement climatique de communautés vivant dans de petites îles, les zones arctiques circumpolaires, des zones de haute montagne, aux abords des déserts et dans d'autres environnements vulnérables. Le forum « En première ligne face au changement climatique » s'inspire et tire parti du succès du forum Internet mondial La voix des petites îles, qui a fait participer des personnes intéressées par les questions concernant les petites îles à un débat en ligne, touché en six ans plus de 50 000 personnes dans le monde entier et assuré la liaison entre des habitants d'îles des Caraïbes et des océans Atlantique, Indien et Pacifique. ■ Sandwatch est un réseau à la base d'écoles et de groupes communautaires s'employant ensemble à surveiller et conserver les plages locales et les milieux proches du rivage ainsi qu'à développer la résilience au changement climatique. Sandwatch contribue à la DEDD en apportant une approche pratique et concrète de l'intégration des valeurs inhérentes au développement durable dans tous les aspects de l'apprentissage. Les groupes Sandwatch de la mer des Caraïbes, de l'océan Indien, de l'océan Pacifique, d'Afrique et d'autres régions, partagent leurs expériences et leurs données par le biais du site Web Sandwatch ou du magazine The Sandwatcher qui est publié plusieurs fois par an, en anglais, espagnol et français. La conception d'une base de données Sandwatch sur le changement climatique est actuellement en cours. Elle devrait fournir un inventaire de données relatives aux plages par rapport auxquelles les incidences du changement climatique pourront être évaluées à partir de 2010. <p>Défis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le principal défi concernant le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau consiste à optimiser son impact sur les médias afin d'améliorer la diffusion et la connaissance de ses résultats et conclusions.

Organisme de développement des capacités dans les États membres

de Réalisations :

- Les efforts de renforcement des capacités de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO s'adressent à toutes les couches de la société, depuis les directeurs d'instituts d'océanographie jusqu'aux communautés menacées par les tsunamis dans les PEID. Les initiatives de renforcement des capacités comprennent notamment : des ateliers de formation à la collecte de fonds et aux outils d'aide à la prise de décisions ; une solide mise en réseau et la formation des responsables des données et des informations grâce à un engagement à long terme par l'intermédiaire d'ODINAFRICA ; la formation de scientifiques à la reconnaissance des menaces d'efflorescences algales nuisibles ; la surveillance du niveau de la mer pour des études de routine et à long terme sur le changement climatique et pour identifier les aléas d'origine océanique ; et la formation des institutions et de la société civile à la surveillance, à transmission de l'information ou à l'intervention en cas d'alertes lancées par des prestataires de services d'alerte aux tsunamis.
- L'essentiel des interventions du Programme hydrologique international de l'UNESCO en matière de renforcement des capacités porte sur la GIRE et les eaux souterraines ; l'eau et le changement climatique, y compris la gestion du risque climatique ; l'érosion et la gestion des sédiments ; l'eau et l'assainissement ; la collecte des eaux de pluie ; la résolution des conflits et la gestion des eaux transfrontières ; la gestion durable des eaux urbaines et la qualité de l'eau.
- Les capacités de 1 518 enseignants et coordonnateurs originaires de sept États membres en matière d'éducation relative à l'eau ont été améliorées grâce à une formation dispensée au titre du programme conjoint UNESCO-PHI/WET intitulé « L'eau et l'éducation pour les Amériques et les Caraïbes ».
- Un programme UNESCO de bourses d'études supérieures dans le domaine de l'eau a été élaboré et mis en œuvre afin de renforcer les capacités des professionnels de l'eau dans les pays en développement, d'encourager la recherche dans ce domaine et de resserrer les liens entre l'UNESCO-IHE et le PHI.
- L'ERAIFT a formé 25 spécialistes africains du niveau du master et du doctorat en sciences à la gestion intégrée des terres et des ressources des régions tropicales humides.
- Dans le cadre de la nouvelle stratégie du PISF axée sur les partenariats fondés sur la répartition des coûts, l'Afrique et les questions d'égalité entre les sexes, une série de cours de perfectionnement en sciences fondamentales ont été entrepris dans divers pays d'Afrique, en coopération avec des unions scientifiques membres du CIUS, le CERN, le CIPT, le CIGGB, la TWAS et d'autres organisations partenaires, l'accent étant mis sur la participation des femmes scientifiques.
- L'UNESCO a organisé à Tripoli (Libye) la première Conférence africaine sur la biotechnologie, qui a donné lieu à des recommandations concernant les besoins de la région en matière de renforcement des capacités. Ces recommandations ont ensuite été présentées au premier Congrès africain de biotechnologie de l'Union africaine, organisé à Nairobi, qui les a adoptées.
- Plus de 1 400 scientifiques ont pris part aux programmes de formation du CIPT.
- Formation et recyclage de responsables des ministères de la science et de la technologie en Afrique pour l'évaluation et la révision des politiques nationales en science, technologie et information.

Défis :

- L'un des problèmes auxquels se heurtent souvent les efforts de renforcement des capacités de la COI est la grave pénurie d'infrastructures de base pour gérer les programmes sur place.
- Manque de ressources humaines formées à la réalisation des OMD liés à l'eau. Même lorsqu'on dispose d'un financement pour les infrastructures, les investissements réalisés dans les infrastructures relatives à l'eau ne sont souvent pas suivis par les investissements nécessaires dans l'éducation et la formation relatives à l'eau.

Catalyseur de la coopération internationale Réalisations :

- La CCNUCC a été informée que la mise en œuvre du module relatif à la haute mer du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) atteignait 61 %. La Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO a coordonné le déploiement intégral des dispositifs de flotteurs Argo et de bouées dérivantes avant la fin 2009. Les lacunes les plus criantes dans la couverture par satellite ont également été comblées. La mise en place de ces systèmes d'observation de l'océan a exigé une coopération internationale de grande qualité.
- Des évaluations mondiales haute résolution en temps réel des précipitations à partir de données satellitaires ont été effectuées par le G-WADI et le CHSR (Université de Californie) avec le soutien de la NASA et de la NOAA. Ces données sont extrêmement importantes pour l'analyse des conditions atmosphériques et climatologiques devant permettre de faire des prévisions et d'émettre des alertes, notamment en cas de phénomènes extrêmes (inondations, etc.) et sont de plus en plus utilisées, en particulier dans les pays en développement.
- La première évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontaliers a été menée sous les auspices de la Convention sur l'eau de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU, en coopération avec divers partenaires. Cette évaluation vise à inspirer, guider et stimuler l'action ultérieure des États parties et non parties à la Convention pour améliorer le statut des eaux transfrontières.
- L'Année internationale de la planète Terre (2008) et l'Année internationale de l'astronomie (2009) ont constitué deux grandes plates-formes de coopération internationale. Le Programme MAB et le PICG ont encouragé des manifestations internationales. Les conférences internationales sur les géoparcs ont été un grand succès. Le troisième Congrès mondial des réserves de biosphère, tenu à Madrid, a réuni pour la première fois plus de 250 gestionnaires et coordonnateurs de réserves de biosphère et plus de 500 scientifiques et représentants d'ONG et du secteur privé venus de 105 pays.
- La pré-inauguration du Centre SESAME (Allan, Jordanie, 3 novembre 2008) a marqué la réception de son bâtiment ainsi que l'installation du « microtron », première composante de la machine principale SESAME. Suite à une initiative soutenue par l'UNESCO, le laboratoire de Daresbury (Royaume-Uni) a fait don à SESAME de cinq faisceaux. Plus de 200 scientifiques venus de 20 pays ont profité du programme de formation à l'utilisation du rayonnement synchrotron.
- La série de forums mondiaux sur la science organisés tous les deux ans à Budapest est une entreprise unique en son genre qui offre aux scientifiques, responsables des politiques scientifiques et responsables politiques du monde entier une tribune mondiale pour débattre de questions cruciales d'intérêt commun. Plus de 400 scientifiques, responsables politiques, décideurs et journalistes venus de plus de 90 pays ont participé à chaque forum. La tradition des forums mondiaux sur la science veut que chaque édition attire plusieurs manifestations scientifiques mondiales qui se déroulent dans les mêmes lieux parallèlement au forum lui-même. À l'occasion du Forum de Budapest (2009) ont notamment eu lieu la réunion annuelle de l'Académie des sciences pour le monde en développement (TWAS), une réunion des Ministres des sciences et de l'éducation du Groupe des 77 et la Chine, un colloque sur la dignité humaine organisé par l'Union académique internationale, les réunions des conseils d'administration de l'Académie mondiale des jeunes scientifiques, de l'Organisation israélo-palestinienne pour la science (IPSO) et du Centre international pour la coopération Sud-Sud dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'innovation du Groupe des 77 et la Chine, ainsi qu'une réunion des membres des commissions parlementaires sur la recherche, la science et l'éducation.

Défis :

- Quinze ans après la mise au point du premier concept de système mondial d'observation de l'océan, grâce à la mise en place réussie d'importants éléments du GOOS (y compris la surveillance depuis l'espace de l'étendue des glaces de mer, du niveau de la mer, et de la productivité primaire en surface, complétée par des réseaux *in situ* de bouées dérivantes, de flotteurs Argo et de marégraphes), la COI peut aujourd'hui se targuer d'avoir véritablement établi un système mondial d'observation de l'océan opérationnel et permanent. On observe toutefois une baisse du niveau des contributions additionnelles apportées par les entités nationales au système mondial, avec comme possible conséquence le risque de ne pas atteindre les buts et objectifs initiaux. Il est donc essentiel de donner un nouveau souffle à l'engagement multilatéral à l'appui des observations mondiales de l'océan.

GRAND PROGRAMME III

– SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

PRINCIPALES TENDANCES ET DIFFICULTÉS

20. Avec la crise financière et économique mondiale, on attend davantage encore qu'auparavant des sciences sociales qu'elles éclairent les complexités de la situation et l'évolution des contextes locaux et nationaux. Le document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, tenue en juin 2009, demande « d'offrir en toute indépendance des conseils et des analyses techniques qui pourraient inspirer les mesures prises au niveau international et les décisions politiques et alimenter des dialogues et des échanges constructifs entre responsables politiques, universitaires, institutions et membres de la société civile ».

21. L'atténuation des retombées sociales défavorables sur les populations les plus vulnérables devient donc la priorité du Programme MOST, dont le but est de favoriser une compréhension éclairée des contextes locaux et nationaux et d'améliorer l'articulation entre la recherche et la formulation de politiques dans le domaine des transformations sociales. MOST a contribué à encourager les actions entreprises par les pouvoirs publics pour pallier les conséquences sociales négatives de la crise financière dans le cadre de plusieurs réunions de haut niveau : premièrement, lors d'une manifestation parallèle organisée conjointement par MOST et le Conseil de la recherche en sciences humaines d'Afrique du Sud à l'occasion du Forum mondial des sciences sociales (Bergen, Norvège, mai 2009) ; deuxièmement, lors de sessions thématiques organisées sur la question à l'occasion du 7^e Forum

régional des ministres du développement social d'Amérique latine et des Caraïbes (Quito, Équateur, août 2009) ; et troisièmement, lors de la 9^e session du Conseil intergouvernemental du Programme MOST (29 septembre 2009). Au cours de ces réunions, les participants ont analysé les mesures prises à l'échelon national et international pour faire face à la crise financière, fait des propositions d'action pour endiguer les effets sociaux les plus nuisibles et souligné l'importance du maintien de la protection sociale et des réseaux de sécurité sociale, d'approches centrées sur les droits de l'homme et de la coopération des parties concernées. La 9^e session du Conseil intergouvernemental du Programme MOST (septembre 2009) a recommandé de soutenir les réseaux de recherche qui étudient l'impact de la crise sur les groupes les plus vulnérables afin que la formulation des différentes politiques possibles puisse s'appuyer sur des données comparatives et de procéder à un échange de pratiques concluantes concernant les réponses apportées par les politiques sociales. Les prochains forums MOST des ministres du développement social permettront de comparer les réponses nationales dans le cadre de l'Initiative de niveau minimum de protection sociale des Nations Unies, qui fait partie des neuf initiatives communes approuvées en avril 2009 par le CCS pour remédier à la crise. Ces expériences montrent qu'il est plus utile que jamais de favoriser la gouvernance participative prônée par le Secteur des sciences sociales et humaines en vue de promouvoir des réponses durables et efficaces à la crise.

Priorité sectorielle biennale 1 :
Promouvoir des principes, des pratiques et des normes éthiques utiles pour le développement scientifique, technologique et social

Axe d'action 1 : Promotion de l'éthique des sciences et des technologies, l'accent étant mis sur la bioéthique

Réalisations

22. Les responsables de l'élaboration des politiques dans les États membres, les établissements d'enseignement supérieur, les systèmes de recherche nationaux ainsi que le grand public ont été sensibilisés aux questions concernant l'éthique des sciences et des technologies, avec :

- le Comité international de bioéthique (CIB) et le Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB) de l'UNESCO, qui ont notablement contribué à sensibiliser le public par les réflexions et les débats qu'ils ont menés sur le clonage humain et la gouvernance internationale ainsi que sur le principe de la responsabilité sociale et de la santé ;
- l'organisation de la 6^e session ordinaire du Comité international de bioéthique (CIB) (Mexico, novembre 2009), qui était consacrée à la mise au point du rapport du CIB sur la responsabilité sociale et la santé, à l'élaboration du principe du respect de la vulnérabilité humaine et de l'intégrité personnelle et à la préparation du rapport du CIB sur le clonage humain et la gouvernance internationale ;
- le développement de l'Observatoire mondial d'éthique (GEObs), qui a reçu par Internet de nombreux documents, demandes de recherches et avis et qui dessert plus de 1 800 personnes et 500 institutions à travers le monde ;
- la traduction des principes de la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme en matériels éducatifs, dans le cadre du Programme principal d'études en bioéthique de l'UNESCO qui est en train d'être expérimenté dans des universités de toutes les régions ;

- les travaux de la COMEST, qui ont contribué à inscrire solidement à l'ordre du jour international la question des incidences éthiques du changement climatique et permis d'élaborer de nouveaux concepts qui ont convaincu les États membres de l'utilité de réaliser une étude concernant l'opportunité d'établir une déclaration de principes éthiques en rapport avec le changement climatique, comme demandé dans la résolution 35 C/36, et qui ont sensibilisé l'opinion à la question des problèmes éthiques posés par les nanotechnologies.

23. La coopération internationale et les capacités institutionnelles nationales dans le domaine de la bioéthique ont été renforcées, avec :

- l'établissement de dix nouveaux comités nationaux de bioéthique (Colombie, El Salvador, Gabon, Ghana, Guinée, Jamaïque, Madagascar, Malawi, Oman et Togo) ;
- l'organisation de la Conférence internationale « Action conjointe pour le renforcement des capacités en bioéthique » (Mexico, novembre 2009), au cours de laquelle les participants ont partagé leurs connaissances et leurs expériences sur l'établissement et le fonctionnement des comités nationaux de bioéthique et réfléchi aux moyens d'améliorer la collaboration à l'avenir ;
- la fourniture d'un appui à la mise en place de réseaux régionaux de façon à renforcer la coopération et l'interconnexion des institutions et des chercheurs sur les questions relatives à la bioéthique ;
- le Comité interinstitutions des Nations Unies sur la bioéthique, dont l'objectif est d'améliorer la coordination des activités des organismes des Nations Unies en matière de renforcement des capacités dans le domaine de la bioéthique (l'UNESCO est le secrétariat permanent de ce Comité).

Défis/enseignements tirés

- La détermination des questions et des domaines pouvant donner lieu à la formulation de principes éthiques communs et la mise en œuvre des mesures appropriées de suivi représentent pour l'UNESCO un défi permanent.

- Les mesures prises pour assurer une meilleure corrélation des travaux du CIB et du CIGB, avec l'organisation d'une session commune des deux comités, ont permis des échanges constructifs qui ont contribué à renforcer l'impact des activités du CIB dans les États membres.
- Pour répondre de façon efficace aux diverses questions posées par les nanotechnologies, il convient d'établir des liens solides entre les approches éthiques et les politiques scientifiques. De tels liens sont actuellement insuffisants et doivent être renforcés.

Priorité sectorielle biennale 2 :
Renforcer les systèmes de recherche nationaux et régionaux de façon à promouvoir la recherche orientée vers l'action sur les problèmes éthiques et sociaux

Axe d'action 2 : Renforcement de l'articulation entre la recherche et la formulation de politiques dans le domaine du développement social et les politiques en matière d'éducation physique et de sport

Réalisations

- Les liens entre recherche en sciences sociales et élaboration de politiques ont été renforcés en vue de remédier à la pauvreté et aux problèmes sociaux, avec l'organisation de forums ministériels régionaux en Amérique latine, dans la SADC, la CEDEAO, la Communauté d'Afrique de l'Est, l'Asie du Sud et la région arabe.
- L'élaboration de politiques sur la base de données factuelles a été renforcée grâce à l'outil en ligne MOST qui permet de comparer les résultats de recherche pertinents pour la formulation de politiques à partir de ressources du monde entier, incorporant les résultats d'une centaine de rapports de recherche produits par le Forum de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur, la recherche et la connaissance et présentant également cinq nouvelles collections thématiques sur les thèmes prioritaires de MOST – à savoir « Interface entre

recherche et politiques », « Politiques d'intégration régionale », « Élimination de la pauvreté », « Égalité entre les sexes » et « Prévention de la violence juvénile ».

- Les systèmes de recherche nationaux ont été renforcés afin de promouvoir la recherche orientée vers l'action sur les problèmes éthiques et sociaux, grâce à l'accord-cadre conclu avec le Conseil international des sciences sociales (CISS), 2008-2013, et notamment à l'organisation d'un Forum mondial des sciences sociales à Bergen, Norvège (2009) et à l'établissement du Rapport mondial sur les sciences sociales qui paraîtra en 2010.
- L'engagement en faveur de politiques destinées à éliminer la pauvreté a été stimulé, avec la publication de la collection en quatre volumes *Freedom from Poverty* et la mise en œuvre en Afrique de plusieurs projets de recherche axés sur l'élaboration d'outils de décision fondés sur les droits de l'homme pour les documents nationaux de stratégie pour la réduction de la pauvreté.
- L'action destinée à répondre à la dynamique sociale et humaine du changement climatique a été renforcée, avec l'adoption d'une initiative qui vise à faire mieux comprendre l'impact du changement climatique sur les migrations en collectant des données et en tirant les enseignements des cas d'augmentation des migrations provoquées par l'environnement (les résultats de ces recherches interdisciplinaires contribueront à la formulation des politiques et faciliteront la mise au point de mesures constructives et efficaces pour répondre à ce défi).
- L'action destinée à accroître la participation des jeunes dans la prise de décision et à favoriser leur engagement civique et leur insertion dans la société (notamment en luttant contre la violence des jeunes) a été renforcée, en particulier avec l'élaboration d'une stratégie mondiale pour la jeunesse, l'organisation du 10^e Forum des jeunes de l'UNESCO dans le cadre de la 35^e session de la Conférence générale, et la mise en œuvre à El Salvador, au Guatemala, au Honduras et au Nicaragua de projets visant à promouvoir le développement de la jeunesse et à prévenir la violence des jeunes en bande.
- 130 États sont devenus parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport (2005), ce qui fait de cette Convention l'instrument

dont l'élaboration et l'entrée en vigueur ont été les plus rapides dans l'histoire de l'UNESCO.

- L'action destinée à éliminer le dopage dans le sport a été renforcée, avec la mise en œuvre de 11 projets et grâce aux contributions versées au Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport (plus de deux millions de dollars reçus à ce jour).
- Les liens entre la recherche et la formulation des politiques au niveau local en faveur de la durabilité sociale dans les quartiers historiques et de l'inclusion sociale et spatiale des migrants dans les milieux urbains ont été renforcés, avec le projet de l'UNESCO et d'UN-HABITAT intitulé « Les politiques urbaines et le droit à la ville : droits, responsabilités et citoyenneté ».

Défis/enseignements tirés

- Le principal défi consiste à instaurer et à maintenir entre les chercheurs et les responsables de la formulation des politiques un dialogue qui englobe toutes les parties prenantes de la société civile dans un cadre véritablement participatif. Les résultats d'une telle entreprise ne peuvent pas être mesurés dans les délais trop courts de programmes biennaux.
- La coopération interinstitutions (UN-HABITAT, DAES, OIM) offre d'excellentes occasions de diffuser les résultats de la recherche. De même, l'appui aux chaires UNESCO et aux associations internationales de pouvoirs locaux peut permettre d'accroître l'impact des actions de l'UNESCO.
- L'outil en ligne MOST de recherche pour les politiques aurait peut-être besoin d'être amélioré de façon à permettre à un plus grand nombre de partenaires d'exploiter cette ressource et à ajouter un mécanisme d'examen par les pairs en ligne.

Priorité sectorielle biennale 3 :
Contribuer au dialogue entre les civilisations et les cultures et à une culture de la paix par la philosophie, les sciences humaines, la bonne gouvernance, la promotion des droits de l'homme et la lutte contre la discrimination

Axe d'action 3 : Promotion de la réflexion philosophique, des droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO, et de la lutte contre le racisme et la discrimination

Réalisations

- L'action visant à promouvoir le respect des droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO a été renforcée, tous les partenaires ayant été appelés à s'associer à l'UNESCO pour célébrer en 2008 le 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui s'est terminée par la cérémonie de fondation du Centre international pour la promotion des droits de l'homme de Buenos Aires (Argentine).
- L'action dans le domaine des droits de l'homme visant à approfondir la réflexion sur le contenu normatif et l'obligation des États de respecter, protéger et faire appliquer le droit de prendre part à la vie culturelle et le droit de bénéficier des progrès scientifiques et de leurs applications a été renforcée grâce à des activités menées conjointement avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) et le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU et grâce à des travaux entrepris avec des experts spécialisés pour expliciter le droit d'accès à une eau potable salubre et à des installations sanitaires.
- Dans le cadre de l'application de la Stratégie intégrée de lutte contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, l'action destinée à combattre le racisme et la discrimination a été renforcée, avec le lancement, lors du troisième Forum mondial des droits de l'homme organisé à Nantes (France) en 2008, d'une coalition internationale des villes contre le racisme et les discriminations réunissant les six coalitions régionales. La contribution et l'activité importantes de l'UNESCO dans ce domaine apparaissent dans le Document final de la Conférence d'examen de Durban tenue à Genève en 2009.
- Dans le cadre de la Stratégie intersectorielle concernant la philosophie, l'enseignement de la philosophie a été promu avec l'organisation, en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie et dans le Pacifique et dans les États arabes, de conférences régionales de haut niveau qui ont débouché sur la publication et la large diffusion

à l'intention de toutes les parties intéressées de recommandations destinées à améliorer l'enseignement de la philosophie dans chacune de ces régions.

- L'action destinée à favoriser le débat philosophique au sein de la société civile sur des problèmes clés relevant des domaines de compétence de l'UNESCO a été renforcée grâce à l'organisation de manifestations internationales de haut niveau à l'occasion de la Journée mondiale de la philosophie.
- Les contributions à la plate-forme intersectorielle relative au dialogue entre les civilisations et les cultures et à une culture de la paix ont porté sur le dialogue au sein des sociétés civiles, à savoir la coopération entre les universités et les chercheurs israéliens et palestiniens et le *Forum « Horizon de la Grande Corne »*, dans la Corne de l'Afrique, qui offre un nouveau cadre d'échanges entre les chercheurs et intellectuels de la région et ceux de la diaspora, ainsi que les décideurs, les membres de la société civile, les milieux d'affaires et les leaders d'opinion s'intéressant à l'avenir des populations de la région. En outre, le *Forum permanent de dialogue arabo-africain sur la démocratie et les droits humains*, lancé en 2008 au Caire par l'UNESCO et le Conseil national égyptien des droits de l'homme, contribuera au rapprochement des cultures dans les deux régions ainsi qu'au renforcement de la coopération Sud-Sud.

Défis/enseignements tirés

- Un défi important consiste à intégrer de façon plus poussée une approche fondée sur les droits de l'homme dans toutes les activités et tous les projets de l'UNESCO. La prise en compte systématique des droits de l'homme exige une coordination et une formation internes accrues. Le renforcement de la coopération avec les organismes des Nations Unies, tout en offrant d'immenses possibilités, suppose également des consultations et une coordination approfondies.
- L'attention accordée par les gouvernements aux problèmes de la jeunesse et à la participation des jeunes dans les processus de prise de décisions est insuffisante.

Répondre aux besoins de l'Afrique

Réalisations

- Des progrès importants ont été réalisés pour renforcer les moyens de la recherche en sciences sociales et humaines dans la région, avec la décision de la 35^e session de la Conférence générale d'établir à Praia (Cap-Vert) l'Institut d'Afrique de l'Ouest pour la recherche internationale sur l'intégration régionale et les transformations sociales.
- Dans le cadre de la plate-forme intersectorielle relative au renforcement des systèmes de recherche nationaux, des études de pays visant à incorporer dans les politiques scientifiques une dimension relative aux sciences sociales et humaines ont été entreprises à Madagascar, au Zimbabwe et en Côte d'Ivoire.
- La Conférence générale a d'autre part accueilli favorablement la proposition tendant à établir à Kinshasa (République démocratique du Congo) un Centre de recherche et de documentation sur les femmes, le genre et la construction de la paix, proposition qui doit être approuvée par le Conseil exécutif et qui vise à accroître la coopération Sud-Sud dans le but d'encourager la dissémination des connaissances des pays concernés par le biais de recommandations internationales ainsi que de contribuer à l'échange de données d'expérience et à la définition de politiques sociales.
- Dans le cadre du programme de bioéthique, un accent particulier a été mis sur la fourniture d'une assistance technique à la région africaine pour l'établissement de comités nationaux de bioéthique au Gabon, au Ghana, en Guinée, à Madagascar, au Malawi et au Togo.
- Dans le cadre de l'intensification de l'action internationale et régionale visant à promouvoir le développement de la jeunesse en Afrique, le Secteur des sciences sociales et humaines, en concertation avec le Groupe Afrique de l'UNESCO et des organisations régionales, notamment l'Union africaine, a mis au point une Stratégie pour la jeunesse africaine qui contribue à promouvoir des conditions favorables et vise trois objectifs :

la participation des jeunes à l'élaboration des politiques, l'entrepreneuriat et l'intégration régionale grâce à la consolidation des réseaux de jeunes.

Défis/enseignement tirés

- Nécessité d'accroître la coopération entre le Centre régional de recherche et de documentation sur les femmes, le genre et la construction de la paix dans la région des Grands Lacs et les ministères, universités et autres institutions concernées de la région de façon à renforcer l'articulation entre la recherche et la formulation des politiques aux niveaux national et régional.

Promouvoir l'égalité entre les sexes

Réalisations

24. Conformément au Plan d'action pour la priorité Égalité entre les sexes (2008-2013), l'action menée a concerné principalement l'impact de la mondialisation sur la condition et les droits socioéconomiques, politiques et culturels des femmes, avec :

- la mise en œuvre du Réseau international UNESCO d'études sur les femmes et le genre, qui regroupe des chercheurs et des départements d'universités d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Océanie ;
- le lancement d'un projet de recherche mondial axé sur des mesures concrètes intitulé « Le genre et la crise financière », sous la coordination générale de la Chaire UNESCO de recherche sur le genre de l'Université de Lancaster (Royaume-Uni) ;
- l'appui à des études réalisées par le Centre de recherche et de documentation des femmes palestiniennes, qui ont donné lieu à plusieurs publications.

Plate-forme intersectorielle : renforcement des systèmes de recherche nationaux

Réalisations

- Cette plate-forme s'attache à formuler des recommandations et des politiques scientifiques en ce qui concerne la contribution au développement durable des capacités de recherche nationales dans le domaine des sciences naturelles et des sciences sociales et humaines, grâce à des processus d'examen des systèmes de recherche nationaux qui sont actuellement en œuvre dans quatre pays pilotes : la Côte d'Ivoire, la Jordanie, Madagascar et le Zimbabwe. Dans chaque cas, les sciences naturelles et les sciences sociales et humaines sont examinées en vue d'aider les États membres à mettre en œuvre une politique scientifique cohérente à l'appui du développement.

Défis/enseignements tirés

- La nécessité de renforcer la recherche en sciences sociales et humaines dans les systèmes de recherche nationaux a été reconnue et le Secteur devra continuer de faire une large place à cette question.
- Les possibilités qu'offrent les TIC et le rôle qu'elles jouent en matière d'accès à l'information dans le cadre des systèmes de recherche nationaux doivent être pris en compte dans les processus d'examen.

RESSOURCES

25. Dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, le grand programme III a eu recours aux ressources suivantes :

- **Budget du Programme ordinaire : 29 645 000 dollars**

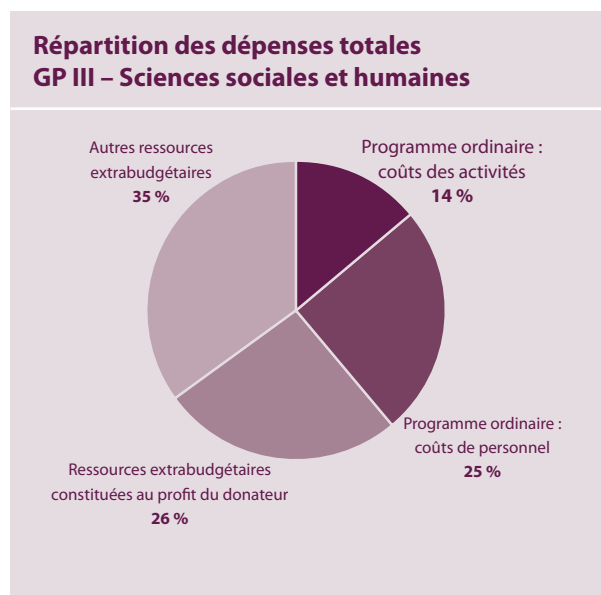
- Coûts des activités : 10 872 000 dollars
- Coûts de personnel : 18 773 000 dollars

Effectifs : 85 postes établis, dont 62 postes du cadre organique, 5 d'entre eux étant réservés à des administrateurs nationaux (NPO) affectés hors Siège (sauf personnel en service dans les centres de catégorie 2 affiliés à l'UNESCO).

- **Fonds extrabudgétaires : 47 045 000 dollars**

- Ressources extrabudgétaires constituées au profit du donateur : 20 258 000 dollars

- Autres ressources extrabudgétaires : 26 786 000 dollars



CONCLUSIONS ET LEÇONS POUR L'AVENIR

- Conformément à sa mission, qui est de faire progresser les connaissances, les normes et la coopération intellectuelle afin de faciliter les transformations sociales en faisant prévaloir les valeurs universelles de justice, de liberté et de dignité humaine, le Secteur des sciences sociales et humaines doit œuvrer comme un véritable laboratoire d'idées, où la réflexion, la prévision et l'innovation sont en constante interaction. La difficulté est de suivre le rythme des innovations tout en restant attentif aux besoins sociaux et humains urgents et en observant des principes de rigueur et d'excellence dans la production des connaissances.
- Traditionnellement, le Secteur est capable de s'appuyer sur de larges partenariats avec des décideurs, des scientifiques, des instituts de recherche et des acteurs de la société civile. Ces partenariats sont plus indispensables que jamais pour coproduire des connaissances, des résultats et des programmes à partir d'objectifs communs, de savoir-faire complémentaires et d'une répartition productive des tâches.
- En période de crises multiples (crises économique, alimentaire, climatique, environnementale), les liens entre recherche et formulation des politiques doivent être renforcés afin de mettre au point des mesures éclairées qui permettront de remédier efficacement aux problèmes complexes, multidisciplinaires et mondiaux qui se posent aujourd'hui.

GP III – Exemples de principales réalisations et de défis majeurs dans l'exercice de chacune des cinq fonctions de l'UNESCO

<p>Laboratoire d'idées</p>	<p>Réalisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Contribution à la clarification du contenu du droit de prendre part à la vie culturelle et du droit de bénéficier des progrès scientifiques et de leurs applications en coopération avec le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU. ■ Forum permanent de dialogue arabo-africain sur la démocratie et les droits humains et Forum « Horizon de la Grande Corne ». ■ Rapport mondial sur les sciences sociales en coopération avec le Conseil international des sciences sociales. ■ Publication de la collection « Freedom from Poverty » qui analyse la pauvreté dans le contexte des droits de l'homme. ■ Dans le cadre du CIB, élaboration des dimensions éthiques et juridiques de la responsabilité et de sa relation avec la santé, et rapport sur le clonage humain et la gouvernance internationale. ■ Élaboration de la notion de « Migrations sans frontières ». <p>Défis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Engager et entretenir un dialogue entre les chercheurs et les responsables de l'élaboration des politiques qui englobe toutes les parties prenantes de la société civile dans un cadre véritablement participatif.
<p>Organisme normatif</p>	<p>Réalisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 130 États parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport. ■ Analyse par la COMEST des questions éthiques se rapportant au changement climatique ayant débouché sur l'adoption par la 35^e session de la Conférence générale de la résolution demandant au Directeur général de préparer un rapport sur l'opportunité d'établir un projet de déclaration sur la question. <p>Défis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ L'UNESCO doit continuer de définir les questions et les domaines pour lesquels il est possible de formuler des principes éthiques communs et être prête à engager des initiatives en ce sens. ■ L'intégration des droits de l'homme au sein de l'UNESCO doit être renforcée.
<p>Centre d'échange d'information</p>	<p>Réalisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Poursuite du développement de l'Observatoire mondial d'éthique. ■ Perfectionnement de l'outil en ligne MOST de recherche pour les politiques. <p>Défis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Faire face à un besoin accru de ressources à mesure que les bases de données se développent.
<p>Organisme de développement des capacités dans les États membres</p>	<p>Réalisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Études réalisées dans les pays en vue d'intégrer une dimension de sciences sociales et humaines dans les politiques scientifiques nationales. ■ Création à Praia (Cap-Vert) de l'Institut d'Afrique de l'Ouest pour la recherche internationale sur l'intégration régionale et les transformations sociales. ■ Création à Buenos Aires (Argentine) du Centre international pour la promotion des droits de l'homme. ■ Création de comités nationaux de bioéthique dans dix pays. ■ Lancement du Programme principal d'études en bioéthique pour les universités. <p>Défis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Continuer de renforcer la recherche en sciences sociales et humaines dans les systèmes de recherche nationaux.
<p>Catalyseur de la coopération internationale</p>	<p>Réalisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le partenariat avec le HCDH et les organisations des droits de l'homme a été renforcé à l'occasion de la célébration du 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. ■ Des forums régionaux des ministres du développement social ont été organisés. ■ La coalition internationale des villes contre le racisme a été lancée. ■ La coopération interinstitutions dans les domaines relatifs à la jeunesse et à l'urbanisation a été accrue. ■ Une formation concernant l'approche de programmation fondée sur les droits de l'homme a été organisée avec les équipes de pays des Nations Unies. ■ Coordination du Comité interinstitutions des Nations Unies sur la bioéthique. <p>Défis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Accroître la coopération et la coordination au sein des organismes des Nations Unies.

GRAND PROGRAMME IV

CULTURE

PRINCIPALES TENDANCES ET ÉVOLUTIONS RÉCENTES

26. Pendant toute la période écoulée, l'UNESCO s'est efforcée de promouvoir conjointement **la diversité culturelle** et le dialogue interculturel et de démontrer ainsi le rôle central de la culture dans et pour le développement. Son engagement dans les exercices nationaux de programmation conjointe a permis l'intégration de la culture au sein de nombreux PNUAD. Une équipe de soutien mise en place au niveau du Siège a assisté les unités décentralisées, y compris dans la mise en œuvre des 18 programmes conjoints financés au titre du volet thématique « Culture et développement » du Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD, dont l'UNESCO assure le rôle de chef de file pour 13 d'entre eux. L'UNESCO a ainsi réaffirmé son engagement vis-à-vis de la réforme du système des Nations Unies et s'est lancée à ce titre dans l'élaboration d'un système pilote de gestion des connaissances en matière de « Culture et développement » destiné à l'ensemble du système, qui s'appuiera également sur le suivi et la mise en œuvre du **Cadre révisé des statistiques culturelles** adopté par la Conférence générale à sa 35^e session.

27. Le premier **Forum mondial de l'UNESCO sur la culture et les industries culturelles** a également été lancé à Monza (Italie), en septembre 2009 sur le thème de la créativité, de l'excellence, et de l'innovation. Le Forum réunissait des représentants du secteur privé, du monde académique, des décideurs politiques et des artistes du monde entier et avait pour ambition de devenir un rendez-vous incontournable pour tous ceux qui s'intéressent au thème « Culture et développement ».

28. Le **Rapport mondial de l'UNESCO** « Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel » a été achevé fin août 2009 : la présentation de sa version anglaise et de son résumé exécutif en six langues a été faite à tous les États membres de l'UNESCO le 20 octobre 2009. Le projet de Rapport a fait l'objet de consultations intersectorielles tout au long du processus ainsi que

de consultations avec les délégations permanentes. Le manque de ressources humaines et budgétaires a retardé son achèvement et sa production et ce n'est donc qu'avec le nouveau biennium qu'il pourra être procédé au lancement de presse et à l'exploitation du Rapport.

Axe d'action 1: Protection et conservation des biens culturels immobiliers et des biens naturels, en particulier par l'application effective de la Convention du patrimoine mondial

29. Les 32^e et 33^e sessions du Comité du patrimoine mondial se sont tenues à Québec (Canada), en juillet 2008, et Séville (Espagne), en juin 2009. L'Assemblée générale des États parties s'est également réunie au cours de l'exercice et deux ateliers ont été organisés sur l'avenir de la Convention dans la perspective de son 40^e anniversaire. L'augmentation progressive du nombre de rapports sur l'état de conservation examinés pendant la session du Comité du patrimoine mondial (166 en 2008 et 178 en 2009) reflète l'importance accordée à la conservation, objectif premier de la Convention. La représentativité de la Liste du patrimoine mondial s'est améliorée grâce à l'inclusion de six sites de pays non représentés, sept de régions sous-représentées et quatre de catégories sous-représentées. Des mesures ont été prises en vue de retirer des biens de la Liste du patrimoine mondial en péril. Un site d'Europe a été retiré de la Liste du patrimoine mondial. Les capacités nationales pour la gestion et la conservation des biens ont été renforcées grâce à des activités de conservation et de formation en Afrique, en Asie et dans les Caraïbes, ainsi qu'à la mise en place d'un réseau de centres de catégorie 2 consacrés aux activités liées au patrimoine mondial dans plusieurs pays et régions. La coopération a été étendue avec les missions des Nations Unies dans les pays en situation de post-conflit ou de post-

catastrophe. La protection des paysages urbains historiques a été étudiée conformément à la résolution adoptée par la Conférence générale à sa 35^e session concernant l'élaboration d'une recommandation internationale à cet égard. La sensibilisation et le soutien au patrimoine mondial ont été renforcés grâce à des partenariats avec le secteur privé, tels que ceux conclus avec Jaeger-Le Coultre pour le Programme marin du patrimoine mondial et Trip Advisor et Google pour le patrimoine mondial en général. La réinstallation réussie de l'obélisque d'Axoum sur son site d'origine en Éthiopie a été un véritable succès en matière de visibilité. Des progrès ont été réalisés dans le domaine du savoir scientifique au service du patrimoine mondial naturel, avec la parution d'un document d'orientation sur les impacts du changement climatique sur les biens du patrimoine mondial, la mise en œuvre de projets pilotes en vue de l'adaptation au changement climatique sur certains sites du patrimoine mondial et la collecte de fonds en faveur de la gestion forestière adaptative du patrimoine des forêts tropicales ombrophiles. Conformément aux recommandations de l'audit de gestion 2009, une nouvelle structure a été mise en place au cours de l'exercice pour le Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial.

Réalisations

- La représentativité, l'équilibre et la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial ont été améliorés.
- Une aide a été apportée au titre de l'amélioration de l'état de conservation des sites du patrimoine mondial, en particulier dans les situations de post-conflit et de post-catastrophe.
- Les capacités en matière de conservation et de gestion des sites ont été renforcées et un réseau de centres de catégorie 2 ayant une implantation régionale a été créé.
- Le réseau de partenaires publics et privés à l'appui de l'action en faveur du patrimoine mondial a été élargi.

Défis/enseignements tirés

- Le nombre élevé de décisions prises chaque année pendant la session du Comité (289 en

2009) et l'insuffisance concomitante de ressources empêchent un suivi efficace.

- La situation sur le plan de la sécurité dans certains pays sortant d'un conflit a entraîné des retards dans la mise en œuvre des activités.
- Le nombre de sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial augmente de plus de 20 sites par an sans que les ressources du Fonds du patrimoine mondial ne connaissent d'augmentation parallèle, ce qui explique que la plupart des projets de conservation entrepris sur des sites du patrimoine mondial sont financés par des fonds extrabudgétaires.

Axe d'action 2 : Sauvegarde du patrimoine vivant, en particulier par la promotion et la mise en œuvre de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

30. Presque tous les résultats escomptés définis pour l'exercice biennal ont été atteints. Avec 118 États parties à la fin de l'année 2009, la Convention donne désormais un élan majeur à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel au plan mondial. Son impact se ressent non seulement dans les mesures prises au niveau national, mais également dans la participation des États parties à ses mécanismes de sauvegarde internationaux. Un autre élément qui a grandement contribué à sensibiliser davantage au patrimoine immatériel a été l'édition interactive de l'Atlas des langues en péril dans le monde, qui répertorie plus de 2 500 langues, lancée en février 2009. Les capacités ont été renforcées dans les États membres grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans de sauvegarde, au partage de bonnes pratiques et à la formation des parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales. Le Comité intergouvernemental a inclus en 2008 les Chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité sur la Liste représentative et a inscrit en 2009 76 nouveaux éléments. En 2009, le Comité intergouvernemental a également inscrit 12 éléments sur la Liste de sauvegarde urgente et sélectionné trois propositions de programmes et projets reflétant le mieux les principes et objectifs de la Convention. Le nombre de demandes d'aide au titre du Fonds du patrimoine culturel immatériel approuvées par le Comité en 2009 (14, pour un montant total de 414 000 dollars des États-Unis) illustre également la participation active des États parties à la mise en œuvre internationale de la Convention. La coopération

entre le Siège et l'ensemble des unités hors Siège a été essentielle pour le renforcement des capacités des États membres et des communautés en ce qui concerne l'application de la Convention, et quelque 80 activités financées par le budget ordinaire et par des ressources extrabudgétaires ont été mises en œuvre, pratiquement toutes de façon décentralisée.

Réalisations

- L'impact de la Convention sur la mise en place de mesures au niveau national et sur la participation des États parties s'est ressenti dans ses mécanismes de sauvegarde internationaux.
- 90 éléments ont été inscrits sur la Liste représentative en 2008 et 76 en 2009 ; 12 éléments ont été inscrits sur la Liste de sauvegarde urgente et trois propositions de programmes et projets reflétant le mieux les principes et objectifs de la Convention ont été sélectionnées.
- 14 demandes d'aide internationale ont été faites pour un montant total de 414 000 dollars des États-Unis et plus de 80 activités ont été financées par le budget ordinaire et par des ressources extrabudgétaires, presque toutes mises en œuvre par les bureaux hors Siège.
- L'édition interactive de l'Atlas des langues en péril dans le monde a été lancée en février 2009.

Défis/enseignements tirés

- Les résultats à long terme de la ratification et de la mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ne peuvent se mesurer sur un seul exercice biennal.
- Les crédits initialement alloués au renforcement des capacités des États membres et à l'amélioration de la coordination entre les Conventions de 2003 et de 1972, ou spécifiquement consacrés à l'égalité entre les sexes et à l'Afrique, ont dû être réaffectés pour assurer le bon fonctionnement des organes directeurs de la Convention.
- Les capacités nationales concernant la mise en œuvre de la Convention – en particulier dans les pays en développement – ont besoin

d'être considérablement renforcées pour que la Convention devienne pleinement effective et pour permettre aux États parties de définir leurs stratégies et priorités.

Axe d'action 3 : Renforcement de la protection des objets culturels, de la lutte contre leur trafic illicite et du développement des musées, notamment dans les pays en développement

31. Le développement des musées s'est poursuivi grâce aux programmes de renforcement des capacités en matière de documentation, de gestion des collections, de conservation et d'administration des musées dans toutes les régions. Des outils pratiques de conservation préventive ont été élaborés en partenariat avec l'ICCROM, puis diffusés et mis à l'essai dans le cadre de formations en Afrique et en Asie. De nouvelles versions, en langues locales, des Guides UNESCO sur la protection du patrimoine culturel ont été produites. Une politique muséale palestinienne a été mise au point, des musées communautaires ont été créés en Asie et un réseau régional de musées consacrés à la jeunesse a été établi en Europe. La mise en œuvre effective des conventions internationales de 1954, 1970 et 2001 a été assurée notamment grâce à des programmes de formation spécifiques, à la production de matériels éducatifs et à des mesures de sensibilisation. Trente-deux nouveaux États parties ont adhéré aux Conventions (1954 et Deuxième Protocole, 1970 et 2001). À la suite de l'entrée en vigueur de la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001), deux sessions de l'Assemblée générale se sont tenues, en 2008 et 2009 respectivement. Le Règlement intérieur a été adopté, un Conseil consultatif scientifique et technique a été créé (adoption des statuts, élection des membres) et la procédure en vue de la présentation à l'Assemblée générale d'un projet de Directives opérationnelles a également été approuvée. La lutte contre le trafic illicite a inclus la mise en place réussie de la Base de données de l'UNESCO sur les législations relatives au patrimoine, avec 80 % des législations des États membres en ligne, des activités de formation et d'information et la création d'inventaires des collections des musées. Les activités tendant au retour des biens culturels ont également été poursuivies, notamment en Afghanistan.

Réalisations

- Cinq nouveaux États parties à la Convention de La Haye de 1954, trois nouveaux États parties au (Premier) Protocole de 1954, et huit nouveaux États parties au Deuxième Protocole de 1999.
- Trois nouvelles ratifications de la Convention de 1970, ce qui porte le nombre total d'États parties à 119. Une publication majeure sur le retour des objets culturels a paru et de nombreux entretiens, écrits ou oraux, ont été réalisés avec des médias locaux et internationaux sur l'action de l'UNESCO dans le domaine de la lutte contre le trafic illicite.
- Des activités de renforcement des capacités ont été menées dans un certain nombre de pays à l'intention des décideurs, des juristes, du personnel des musées ainsi que des agents des douanes et de la police aux fins de la protection du patrimoine et de la lutte contre le trafic illicite, et plusieurs ateliers régionaux ont été organisés sur la protection et les mesures élémentaires de sécurité ainsi que sur le renforcement des cadres institutionnels et législatifs.
- 13 nouvelles ratifications de la Convention de 2001 en 2008-2009, ce qui a permis à la Convention d'entrer en vigueur le 2 janvier 2009. Au mois de décembre 2009, la Convention avait été ratifiée par 29 États parties au total. Des activités efficaces ont été menées au plan international en matière de sensibilisation et de partage de l'information.
- Développement de la Base de données de l'UNESCO sur les législations nationales du patrimoine culturel (qui rassemble à ce jour 2 258 textes de lois de 177 pays) ; plus de 2 000 pages sont consultées chaque mois sur le site Web de la base.
- De très nombreuses activités ont été menées au titre du développement des musées, avec notamment l'établissement d'inventaires et l'apport d'une aide appréciable, sous différentes formes, à des musées dans divers pays du monde. Le Volume 4 des Guides sur la protection du patrimoine culturel a été publié et est actuellement disponible dans 13 langues.

Défis/enseignements tirés

- Le coût élevé des obligations statutaires pour la mise en œuvre des conventions reste un problème

important, notamment le coût des obligations liées à la traduction et à l'interprétation.

- La situation en matière de sécurité a occasionné des retards de mise en œuvre dans certains pays, et des obstacles juridiques au retour des biens culturels ont été rencontrés dans d'autres.
- De nouveaux moyens de régler les différends concernant des biens culturels ont vu le jour, conformément aux objectifs fixés dans le 34 C/4, tirant parti de la place de référence qu'occupe l'UNESCO parmi les instances internationales gouvernementales et non gouvernementales.
- Des cadres d'action novateurs visant à encourager le dialogue interculturel dans les musées comme vecteur de cohésion sociale et de paix ont été mis en place.

Axe d'action 4 : Protection et promotion de la diversité des expressions culturelles par la mise en œuvre de la Convention de 2005 et le développement des industries culturelles et créatives

32. La priorité a été donnée à la mise en œuvre de la Convention dont le nombre des Parties est passé en deux ans de 77 à 104. À l'issue des sessions du Comité intergouvernemental, la Conférence des Parties a adopté en juin 2009 les directives opérationnelles portant sur neuf articles, notamment l'article 16 relatif au traitement préférentiel pour les pays en développement. S'agissant des mécanismes complémentaires, une nouvelle stratégie de l'Alliance globale pour la diversité culturelle a été élaborée pour favoriser les partenariats tri-sectoriels, tandis que huit projets de développement ont été menés parallèlement en Afrique, dans les États arabes et en Amérique latine. Le Programme des bourses UNESCO-Aschberg pour les artistes s'est poursuivi de même que le travail dans le cadre de l'Observatoire mondial sur la condition sociale de l'artiste par une recherche sur la place des femmes dans le cadre du renforcement de la mobilité des artistes. L'Observatoire mondial sur la lutte contre la piraterie est entré dans une phase pilote. Les résultats escomptés ont été largement atteints en ce qui concerne la Convention elle-même et les mesures pour renforcer la complémentarité des autres mécanismes avec cette Convention. L'appui de projets extrabudgétaires a été très important. Au titre des autres activités visant le renforcement des industries

culturelles et créatives pour le développement, le processus de révision du cadre de statistiques culturelles de l'UNESCO, mené avec l'ISU, a été conduit à son terme et des initiatives ont été lancées visant la réalisation d'outils méthodologiques et d'indicateurs culturels au moyen de fonds extrabudgétaires. Le Réseau des villes créatives s'est considérablement étendu, passant de 9 à 19 membres. Dans le domaine du livre, des langues et de la traduction, des soutiens aux États membres dans la révision de leurs politiques nationales d'édition ont été apportés, la publication de manuels et des activités de formation ont été réalisées et un effort particulier a permis de traiter plus de 200 000 notices bibliographiques dans le cadre de l'*Index Translationum*. La reconnaissance d'excellence pour l'artisanat et les activités relatives au design ont bénéficié d'une extension géographique et d'un accroissement tant dans l'adhésion de nouveaux partenaires que dans les activités de soutien aux artisans.

Réalisations

- À l'issue des sessions du Comité intergouvernemental, la Conférence des Parties a adopté en juin 2009 les directives opérationnelles portant sur neuf articles, notamment l'article 16 relatif au traitement préférentiel pour les pays en développement.
- Huit projets de développement ont été menés en Afrique, dans les États arabes et en Amérique latine dans le cadre de l'Alliance globale pour la diversité culturelle, parallèlement à son processus de révision.
- La révision du cadre de statistiques culturelles de l'UNESCO a été approuvée par la 35^e session de la Conférence générale.
- Les procédures d'adhésion au Réseau UNESCO des villes créatives ont été consolidées et le nombre des membres du Réseau a fortement augmenté.
- Plus de 200 000 notices bibliographiques ont été traitées dans le cadre de l'*Index Translationum* et le nombre des pays pourvoyeurs de données nationales s'est fortement accru.
- La reconnaissance d'excellence en artisanat s'est étendue de toutes les sous-régions de l'Asie à plusieurs de l'Amérique latine, de l'Afrique et des pays arabes.

Défis/enseignements tirés

- La mise en œuvre de la Convention s'est engagée de manière rapide et satisfaisante grâce au bon fonctionnement des organes statutaires et malgré la nette insuffisance des ressources.
- Les activités ont affirmé leur cohérence, d'une part, autour du renforcement de l'information sur les industries culturelles et créatives, et, d'autre part, à travers l'ouverture à de nouveaux partenariats avec les secteurs public et privé et la société civile.

Axe d'action 5 : Promotion de la compréhension et du développement du dialogue interculturel et de la paix

33. Les derniers volumes de l'Histoire de l'Humanité et de l'Histoire générale de l'Amérique latine, de l'Histoire générale des Caraïbes (sous presse) ont été publiés, complétant ainsi les collections déjà terminées (l'Histoire générale de l'Afrique, l'Histoire des civilisations de l'Asie centrale). Cette œuvre monumentale a impliqué la coopération intellectuelle de plus de 1 800 éminents spécialistes de toutes les régions du monde, dont un échantillon représentatif a été réuni autour d'un symposium conclusif à l'UNESCO le 5 octobre 2009. La numérisation de ces collections en vue de leur mise en ligne sur le site Web a été lancée. Le projet « L'utilisation pédagogique de l'Histoire générale de l'Afrique », soutenu par l'Union africaine, a été lancé en février 2009 et un comité scientifique a été mis en place pour superviser l'élaboration de contenus communs pour les écoles primaires et secondaires. Parallèlement, l'UNESCO a entrepris la « Lecture croisée de l'Histoire de l'Humanité à travers le prisme du dialogue interculturel », visant à démontrer les interactions et les enrichissements entre les civilisations et les cultures. Des projets ponctuels ont été menés, dans le cadre du Plan Arabia, au travers du « Vademecum Interculturel », par le projet sur l'image de l'autre dans les manuels scolaires en Europe et dans le monde arabo-musulman. De même, le sixième Sommet des chefs d'État du Sud-Est européen en juin 2008, puis le septième Sommet, en juin 2009, ont témoigné une fois de plus de l'importance de la culture dans la coopération et la stabilité régionales. Les efforts de sensibilisation au dialogue interreligieux par le biais du Réseau des chaires UNESCO ont également été poursuivis, tout comme la coopération avec l'Alliance des civilisations (AoC), notamment dans le contexte de leurs différents fora et conférences internationales. L'UNESCO a également apporté son concours à nombre

de partenaires tels que l'ISESCO, l'OIF, le Conseil de l'Europe, et la Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures. Par ailleurs, une nouvelle stratégie a été adoptée pour redynamiser le projet La Route de l'esclave et étendre ses activités dans d'autres régions du monde et à d'autres thématiques.

Réalisations

- L'achèvement (publication) de plusieurs volumes des séries « Histoire » de l'UNESCO a été l'une des réalisations majeures de cet exercice biennal.
- Le projet sur l'utilisation pédagogique de l'Histoire générale de l'Afrique a été lancé en mars 2009 et le comité scientifique chargé de ce projet a été établi.
- Une étude a été menée pour évaluer l'état d'avancement du débat sur les compétences interculturelles dans toutes les régions en vue d'analyser les conditions préalables au dialogue interculturel.
- Des recherches ont été entreprises en vue de la publication de l'« Anthologie scientifique, philosophique, littéraire et artistique de la civilisation arabo-musulmane et son apport au renouveau de la pensée et de la culture occidentales ».
- Les participants à l'atelier pour la jeunesse, tenu dans le cadre du Parlement mondial des religions de 2009 (Melbourne, Australie), ont formulé des recommandations pour un plan d'action de l'UNESCO dans le domaine du dialogue interreligieux.

Défis/enseignements tirés

- La diffusion (notamment la mise en ligne), la vulgarisation et l'utilisation des Histoires générales et régionales posent des problèmes juridiques qui nécessitent une nouvelle stratégie de l'UNESCO pour faciliter l'accès du grand public à ces ouvrages.
- Il est important pour l'UNESCO de promouvoir ce travail monumental et unique en son genre dont l'exploitation pourrait contribuer à une meilleure compréhension mutuelle.

- L'UNESCO doit mieux capitaliser et faire connaître son expérience et son expertise dans le dialogue interculturel et interreligieux acquises à travers ses différents projets, notamment dans le cadre de divers accords de coopération avec ses partenaires.

Axe d'action 6 : Intégration dans les politiques nationales des liens entre diversité culturelle, dialogue interculturel et développement durable

34. Un nouveau cadre d'orientation conceptuelle, accompagné de schémas d'application pratique, a été élaboré proposant une approche qui s'adresse à la fois au secteur culturel et aux autres secteurs du développement. Une expertise a également été apportée aux États membres pour formuler, réviser ou actualiser leurs politiques culturelles au moyen du « Prisme de programmation par la diversité culturelle », outil de programmation qui a pu être testé dans le cadre d'ateliers visant la programmation conjointe des Nations Unies. De même, l'UNESCO a contribué aux objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD) pour la révision des politiques d'éducation afin d'y intégrer les principes de la diversité culturelle et du dialogue interculturel par l'élaboration d'un projet de module de formation « DEDD et culture ». L'intégration de ces principes s'est faite également dans le cadre de programmes à l'intention des peuples autochtones, au titre des sessions annuelles de l'Instance permanente sur les questions autochtones, par l'accueil à l'UNESCO de boursiers et par la réunion, tenue à l'UNESCO, du Groupe de soutien interagences et du Forum permanent des Nations Unies (septembre 2008) sur les questions autochtones.

Réalisations

- Un nouveau Profil de politique culturelle a été établi pour aider à traduire en options concrètes les principes de la diversité culturelle et du dialogue interculturel de l'UNESCO dans les processus de développement et renforcer la compréhension mutuelle.
- Des sessions de formation sur la « Programmation dans l'optique de la diversité culturelle » ont été organisées avec le personnel des Nations Unies et des responsables gouvernementaux dans le cadre

de l'initiative Unis dans l'action et des processus PNUAD.

- Un examen des politiques d'éducation en vue du développement durable sous l'angle de la diversité culturelle et du dialogue interculturel a été réalisé et une formation type sur la dimension culturelle de l'EDD a été mise en œuvre dans six pays.
- Un document interinstitutions sur le thème « Le développement alliant culture et identité à la lumière de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones » a été établi à partir de contributions de 14 institutions en vue de sa soumission à la 9^e session de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (UNPFII) en 2010.
- Des outils de formation ont été mis au point et testés pour l'application d'approches de la prévention et de la prise en charge du VIH et du SIDA soucieuses de la dimension culturelle, et des évaluations ont été réalisées avec les responsables et les parties prenantes pour déterminer des moyens novateurs d'intégrer de telles approches dans les politiques nationales.

Défis/enseignements tirés

- Il convient de poursuivre les efforts entrepris pour assurer la diffusion et l'utilisation du nouveau Profil de politique culturelle dans le cadre des conseils d'orientation générale fournis aux États membres ainsi que de l'échange d'informations sur les expériences menées en matière de révision et d'actualisation des politiques culturelles.
- Les ateliers organisés avec des partenaires de développement et des responsables gouvernementaux sur la programmation de la diversité culturelle se sont avérés être un bon moyen d'intégrer la culture dans les programmes de développement.
- L'intégration des principes de la diversité culturelle et du dialogue interculturel dans des domaines d'action tels que le VIH et le SIDA et l'Éducation en vue du développement durable a permis de combler une lacune persistante et il convient de poursuivre les efforts en ce sens.

Répondre aux besoins de l'Afrique

35. Les capacités nationales pour la gestion et la conservation des biens ont été renforcées grâce à diverses activités de conservation et de formation et à l'établissement du Fonds africain du patrimoine mondial en tant que centre de catégorie 2 spécialisé dans les activités de renforcement des capacités en matière de patrimoine mondial en Afrique. Plus d'un tiers de l'ensemble des activités relatives à la promotion et à la mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ont profité directement aux États africains. Des outils pratiques pour la conservation préventive ont été mis au point en collaboration avec l'ICCROM et ont été diffusés et testés lors de séances de formation. Une assistance a été fournie dans la région pour renforcer les réseaux et les organisations de musées aux niveaux communautaire, national et régional de façon à aider l'ensemble des parties prenantes à protéger le patrimoine culturel et à développer des musées plus viables. Vingt-cinq pays africains ont ratifié la Convention de 2003 et 24 pays africains ont ratifié la Convention de 2005. Des projets de développement des industries culturelles et créatives ont également été menés dans la région et plusieurs activités de promotion de l'intégration régionale ont été conduites. Le projet sur l'utilisation pédagogique de *l'Histoire générale de l'Afrique* bénéficie depuis 2008 d'un financement extrabudgétaire conséquent ; un comité scientifique a été mis en place pour superviser l'élaboration de contenus communs pour les écoles primaires et secondaires. Diverses activités destinées à renforcer la lutte contre les préjugés à caractère culturel, ethnique et religieux ont été poursuivies, notamment dans le cadre du projet *La Route de l'esclave*. L'UNESCO a aussi apporté son concours à nombre de manifestations liées à la commémoration de l'abolition de la traite négrière, et plusieurs publications et matériels pédagogiques et d'information ont été achevés ou lancés à ce titre, dont l'Atlas interactif sur la diaspora africaine dans le monde et le projet relatif à la préservation de l'héritage de la libération africaine. Une expertise a également été apportée à des pays africains pour formuler, réviser ou actualiser les politiques culturelles au moyen du « Prisme de programmation par la diversité culturelle ».

Réalisations

- Quatre biens africains ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, trois pays ont présenté leur

première liste indicative et neuf pays ont révisé leurs listes indicatives.

- Plus d'une centaine de professionnels africains ont été formés aux techniques de gestion du patrimoine ou aux techniques de conservation traditionnelles. Des activités de conservation ont contribué à la préservation/restauration de l'intégrité de sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril dans plusieurs pays africains.
- Le projet sur l'utilisation pédagogique de l'Histoire générale de l'Afrique a été élaboré en concertation avec l'Union africaine, et les contenus communs qui seront élaborés dans le cadre de ce projet permettront une rénovation de l'enseignement de l'histoire africaine mettant en lumière les contributions de l'Afrique au progrès de l'humanité.

Défis/enseignement tirés

- L'éventuelle valeur universelle exceptionnelle des dossiers de proposition en cours de préparation doit être évaluée très soigneusement parallèlement à la consolidation des activités de renforcement des capacités concernant le processus de proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.
- Une coordination et une coopération régulière avec l'UA doivent être assurées dans la mise en œuvre du projet sur l'Histoire générale de l'Afrique.
- L'importance de l'engagement politique des ministères de l'éducation en vue d'intégrer dans les curricula scolaires les contenus communs développés dans le cadre de ce même projet.

Promouvoir l'égalité entre les sexes

36. Les capacités nationales pour la gestion et la conservation des biens ont été renforcées grâce à des activités de conservation et de formation en Afrique, en Asie et dans les Caraïbes, avec une participation active de femmes dans la formation. Les aspects relatifs au genre ont constitué un élément essentiel dans la préparation et la mise en œuvre de toutes les activités liées à la promotion et à la mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

La reconnaissance d'excellence pour l'artisanat et les activités relatives au design ont bénéficié d'un accroissement des activités de soutien aux femmes artisanes et designers, dont la professionnalisation et la promotion ont été encouragées à travers la réalisation d'ateliers de formation spécifiques et la mise en valeur d'une centaine de nouveaux talents dans le cadre de festivals internationaux. La question de l'égalité entre les sexes a été directement abordée dans l'analyse des genres réalisée dans les musées de trois provinces du Viet Nam. Une attention particulière a été portée aux besoins définis par le NEPAD eu égard à l'égalité des genres et à la lutte contre le VIH et le SIDA par des ateliers sous-régionaux. Un plan d'action en vue de renforcer le rôle et la contribution des femmes dans le dialogue interculturel est en voie d'élaboration sur la base de l'expérience tirée d'activités menées avec des organisations de femmes.

Réalisations

- Des projets ont été mis en œuvre avec la participation des communautés locales, femmes comprises, dans plusieurs pays d'Afrique et d'Asie, notamment dans le contexte du développement et/ou de la promotion d'un tourisme durable.
- Les aspects relatifs au genre ont été pris en compte dans la préparation et la mise en œuvre de toutes les activités, et en particulier dans les projets de sauvegarde axés sur la transmission des connaissances et des pratiques relatives au patrimoine culturel immatériel.

Défis/enseignements tirés

- Certaines initiatives menées dans le cadre du GEAP (Plan d'action pour la priorité Égalité entre les sexes) ont rencontré des difficultés, qui semblent fondamentalement dues à la manière dont l'égalité entre les sexes est intégrée dans les programmes lors de l'élaboration des plans de travail.
- Aucun projet de recherche ciblé ou projet pilote particulier n'a été mis au point au cours de la période considérée.
- La participation des femmes à la formation sur le patrimoine mondial est inégale et très faible au niveau des responsables (entraînant des

conséquences sur l'existence d'indicateurs de référence). On ne dispose pas de chiffres concernant la composante de formation des communautés.

Plate-forme intersectorielle : Langues et multilinguisme

Réalisations

- La Plate-forme intersectorielle sur les langues et le multilinguisme a consacré une grande partie de ses efforts à la mise en œuvre de l'Année internationale des langues en 2008, et à la publication de rapports, dont le premier en février 2009 est paru à l'occasion des célébrations de la Journée internationale de la langue maternelle avec sa mise à jour réalisée en juin 2009.
- Pour assurer le suivi de l'Année, notamment pour ce qui a trait aux données relatives aux langues, une première collecte des politiques linguistiques nationales a été réalisée, l'Atlas des langues en danger a été publié en février 2009, tandis qu'une troisième édition est en cours de finalisation, et la Bibliographie mondiale de la traduction (*Index Translationum*) a été mise à jour.
- Parmi les activités opérationnelles menées, des activités de promotion, de formation (ateliers) et d'information relatives à l'éducation multilingue ont été réalisées ; des conseils stratégiques sur les politiques nationales du livre en Afrique et en Amérique latine, en harmonie avec les politiques linguistiques nationales, ont été apportés ; des données sur l'état et l'évolution du nombre de locuteurs des langues autochtones afin de formuler des recommandations et des directives en vue d'une méthodologie normalisée de sauvegarde des langues en péril ont été collectées.
- Dans le domaine du multilinguisme et du cyberspace, les parties prenantes ont été mobilisées par le biais des réunions de consultation sur le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) en mai 2008 et 2009. Une coopération avec l'Internet Corporation for the Assigned Names and Numbers (ICANN) a été lancée dans le domaine de l'accès à l'Internet de langues et formes d'écriture différentes et des publications sur ce sujet spécifique ont été finalisées.

Défis/enseignements tirés

- La célébration de l'Année internationale des langues a montré qu'il est essentiel d'élaborer/développer des outils de sensibilisation appropriés.
- La société civile et les associations locales ont été très coopératives et actives pendant la célébration de l'Année ; il faudra en évaluer l'impact concret pendant le prochain biennium et au-delà.
- Un des principaux défis consistera à continuer de fournir sur la durée des informations de qualité afin de faire largement connaître l'Atlas des langues en danger.

Plate-forme intersectorielle : Contribution au dialogue entre les civilisations et les cultures et à une culture de la paix

Réalisations

- La lecture transversale de l'Histoire de l'Humanité a été le thème principal de la première table ronde organisée à l'occasion de l'achèvement des Histoires générales et régionales (UNESCO, Paris, 5 et 6 octobre 2009).
- Tous les volumes de l'Histoire des civilisations de l'Asie centrale ainsi que les volumes 3 à 5 de l'Histoire de l'Humanité (en français) ont été placés sur le site Web Histoire de l'UNESCO.
- L'élaboration de contenus pédagogiques communs pour les élèves des écoles primaires et secondaires en Afrique a été entreprise et une conférence régionale est prévue sur le sujet à la mi-2010. Quarante-deux ministres africains de l'éducation ont désigné des points focaux au sein de leur ministère et un appui a été fourni par différents organismes de l'Union africaine.
- L'élaboration du rapport « Statut et prévisions relatifs aux compétences interculturelles » a avancé ; deux des cinq études régionales prévues ont été achevées, la version finale de l'analyse comparative devant paraître en mars 2010. Le questionnaire sur les « compétences interculturelles » a été mis en ligne en juin 2009.

- Le guide pour les enseignants « En finir avec la violence à l'école » a été publié à l'automne 2009 et largement diffusé, notamment à l'occasion de la Journée mondiale des enseignants (5 octobre 2009).
- Une étude interrégionale et interconfessionnelle a été entreprise en vue d'analyser les pratiques actuelles du dialogue interreligieux entre les jeunes du monde entier (novembre 2009). L'atelier pour la jeunesse tenu le 6 décembre 2009 à Melbourne à l'occasion du Parlement mondial des religions servira de base à l'élaboration du Plan d'action de l'UNESCO envisagé.
- Le deuxième Forum mondial « Le pouvoir de la paix » a été tenu à Bangkok (Thaïlande, 28-30 octobre 2009) et a réuni 170 participants dont des ONG, des universitaires, des représentants du secteur privé, des responsables gouvernementaux, des militants et des étudiants.
- Le Preferred Partnership Agreement entre l'UNESCO et l'Université Rhodes de Grahamstown (Afrique du Sud) a été conclu en vue de collaborer avec son programme pilote, un centre pour l'information dans les situations de conflit qui doit être reproduit dans différentes régions du monde.
- Le matériel de formation concernant les médias et un kit de ressources pour les enseignants préparés dans le cadre de l'initiative « Le patrimoine mondial aux mains des jeunes » ont été achevés fin décembre 2009.

Défis/enseignements tirés

- Il faudrait appliquer l'approche de la lecture transversale à d'autres Histoires générales et régionales, constituer parallèlement un comité de rédaction et trouver des financements appropriés.
- Le rapport sur les compétences interculturelles et le questionnaire correspondant ont tiré le plus grand parti de la collection et des échanges intersectoriels dynamiques et fréquents, mais ont subi un certain retard dû à des procédures internes de prise des décisions (plate-forme contre programme).
- L'initiative PPN est très dépendante de financements extrabudgétaires ; pour être durables, les composantes formation aux médias devront être intégrées aux programmes d'études correspondants.

RESSOURCES

37. Dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, le grand programme IV a eu recours aux ressources suivantes :

- **Budget du Programme ordinaire : 56 478 000 dollars**

- Coûts des activités : 20 964 000 dollars
- Coûts de personnel : 35 514 000 dollars

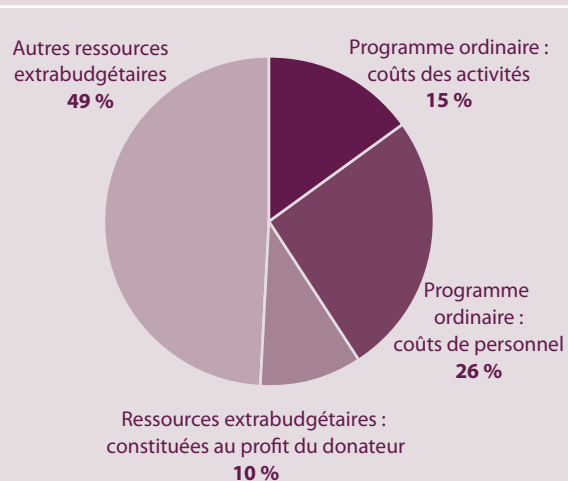
Effectifs : 164 postes établis, dont 115 postes du cadre organique, 13 d'entre eux étant réservés à des administrateurs nationaux (NPO) affectés hors Siège (sauf personnel en service dans les centres de catégorie 2 affiliés à l'UNESCO).

- **Fonds extrabudgétaires : 78 752 000 dollars**

- Ressources extrabudgétaires constituées au profit du donateur : 12 968 000 dollars

- Autres ressources extrabudgétaires : 65 784 000 dollars

Répartition des dépenses totales GP IV – Culture



CONCLUSIONS ET LEÇONS POUR L'AVENIR

38. Pendant l'exercice biennal, le Secteur de la culture a dû faire face à deux défis. Le premier est lié au déséquilibre considérable entre ses ressources du Programme ordinaire et celles liées aux financements extrabudgétaires. Ces derniers se sont considérablement développés, notamment en faveur d'actions visant à l'intégration de la culture dans les stratégies de développement à l'échelle nationale et dans les exercices de programmation conjointe des Nations Unies. Un exemple qui mérite d'être cité à cet égard est la contribution financière de 96 millions de dollars au titre du Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD en faveur du volet thématique culture, dont 38 millions gérés par l'UNESCO. Cependant, l'important appareil normatif du Secteur de la culture, qui constitue l'une des fonctions uniques de l'UNESCO en termes de définition de standards internationaux en matière de culture, ne bénéficie pas de ressources extrabudgétaires suffisantes au lourd fonctionnement statutaire des conventions et continue d'être largement tributaire de la bonne volonté des États parties. Si le Fonds d'aide international à l'appui

des Conventions de 1972, 2003 et 2005 ne bénéficie pas de contributions volontaires suffisantes, l'application de ces conventions risque de compromettre l'efficacité de leur fonctionnement à l'échelle nationale.

39. Le deuxième défi se rapportait aux initiatives à mener pour la sensibilisation et l'intégration de la culture comme dimension essentielle pour un développement durable à l'échelle nationale dans le cadre des exercices de programmation conjointe des Nations Unies. Des efforts considérables ont été déployés au cours du dernier biennium, notamment par l'apport d'un soutien financier et humain supplémentaire dans plusieurs bureaux décentralisés engagés dans des exercices de programmation commune et par l'élaboration d'outils opérationnels à cette fin. Le défi majeur sera d'être en mesure d'assurer une présence et une réactivité systématiques au niveau du terrain, compte tenu du nombre croissant de pays qui s'engagent dans la préparation de PNUAD dans les années à venir.

GP IV – Exemples de principales réalisations et de défis majeurs dans l'exercice de chacune des cinq fonctions de l'UNESCO

Laboratoire d'idées	<p>Réalisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Une réflexion a été entamée sur l'avenir de la Convention du patrimoine mondial dans le cadre de son prochain 40^e anniversaire en 2012. ■ Le débat international sur la nature et la valeur du patrimoine culturel immatériel s'est considérablement élargi et d'autres moyens de résolution des différends relatifs au patrimoine culturel se font jour. ■ L'UNESCO a mis au point un Nouveau cadre/profil de politique culturelle destiné à fournir des orientations pour traduire les principes de diversité culturelle et de dialogue interculturel en stratégies pour les processus de développement. <hr/> <p>Défis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Caractère évolutif des notions liées à la protection et à la conservation du patrimoine mondial. ■ Multiplication des arguments convaincants en faveur de l'intégration du PCI dans les stratégies de développement. ■ Élargissement des politiques culturelles afin qu'elles ne se contentent pas d'englober le Secteur de la culture en tant que tel et que la culture soit aussi intégrée dans d'autres domaines stratégiques et de développement.
Organisme normatif	<p>Réalisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Élaboration d'une recommandation relative à la conservation des paysages urbains historiques en cours. ■ La Convention de 2005 est passée de 77 à 104 parties et ses directives opérationnelles sur la presque totalité des articles ont été approuvées. <hr/> <p>Défis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Élaboration d'un instrument permettant d'investir dans les villes du patrimoine mondial sans compromettre la valeur universelle exceptionnelle de ces sites. ■ Rapprochement entre la Convention de 2005 et les autres mécanismes internationaux complémentaires.
Centre d'échange d'information	<p>Réalisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place d'une base de données mondiale contenant tous les documents statutaires, processus du patrimoine mondial et publications. ■ L'Index Translationum a intégré 200 000 notices supplémentaires et a largement élargi le nombre des États contributeurs. ■ Préparation par l'UNESCO d'un document interinstitutions sur le thème « Développement alliant culture et identité à la lumière de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones » (9^e session de l'UNPFII). <hr/> <p>Défis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Bonne tenue à jour du système de gestion de l'information, renforcement de son caractère fonctionnel et élargissement de sa portée. ■ Articulation de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones avec les instruments normatifs internationaux de l'UNESCO dans le domaine de la culture.
Organisme de développement des capacités dans les États membres	<p>Réalisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Un réseau des centres de catégorie 2 menant des activités relatives au patrimoine mondial a été créé afin de renforcer les capacités régionales. ■ Amélioration des conditions de soutien aux stratégies des États membres grâce à la révision du Cadre UNESCO des statistiques culturelles. ■ Renforcement des capacités des fonctionnaires des Nations Unies, des responsables gouvernementaux et des acteurs sociaux en vue de mettre en œuvre des stratégies de prévention et de prise en charge du VIH/SIDA qui tiennent compte de la dimension culturelle, grâce à la mise au point et à l'utilisation d'outils de formation. <hr/> <p>Défis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le renforcement des capacités est un investissement de long terme et ses bénéfices se concrétisent souvent d'une façon qui n'est pas toujours directement identifiable dans le cadre de telle ou telle action. ■ Une approche interdisciplinaire sera indispensable afin d'identifier et d'acquérir les compétences nécessaires dans ces nouveaux champs d'action, en particulier à l'aide de l'outil « programmation dans l'optique de la diversité culturelle ».

Catalyseur de la coopération internationale

Réalisations :

- La place de l'UNESCO au centre d'un réseau international d'acteurs internationaux, nationaux et non gouvernementaux qui se vouent à la lutte contre le trafic illicite des biens culturels et aux problèmes liés à leur restitution a donné lieu à une collaboration interétatique fructueuse.
- La somme d'un million de dollars des États-Unis a été annoncée en faveur du futur Fonds international pour la diversité culturelle et de partenariats avec des centres et organismes de recherche dans le domaine de la coopération culturelle internationale.
- La coopération internationale a progressé en ce qui concerne la gestion des sociétés multiculturelles, en particulier concernant la mémoire liée à la traite négrière et à l'esclavage.

Défis :

- La demande croissante en faveur de l'établissement de nouveaux accords de coopération et de nouvelles chaires UNESCO sur le dialogue entre les cultures pose des problèmes conceptuels, logistiques et financiers.

GRAND PROGRAMME V

COMMUNICATION ET INFORMATION

PRINCIPALES TENDANCES ET ÉVOLUTIONS RÉCENTES

40. Pendant la période considérée, l'UNESCO a intensifié ses efforts pour atteindre l'objectif primordial tendant à édifier des sociétés du savoir ouvertes, inclusives et participatives en favorisant l'accès universel à l'information et au savoir et en promouvant des infrastructures et des médias pluralistes, libres et indépendants. Le grand programme a conservé une double stratégie articulée autour de deux priorités sectorielles biennales : **favoriser une communication libre, indépendante et pluraliste et l'accès universel à l'information, et promouvoir des applications novatrices des TIC pour le développement durable.**

41. Dans l'ensemble, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la sensibilisation à la liberté d'expression en tant que droit humain fondamental et l'application des normes juridiques et des règles de déontologie professionnelle internationalement reconnues. La liberté d'expression et la liberté d'information jouissent d'une reconnaissance croissante de la part de la communauté internationale et servent de cadre d'orientation pour un grand nombre de stratégies de développement des médias et des TIC ainsi que pour des projets exécutés dans les États membres en

collaboration avec des organisations professionnelles, des ONG de médias, des organismes régionaux, des donateurs et le système des Nations Unies dans son ensemble. Ces principes et normes sont également appliqués dans l'action menée à cet égard dans le cadre du suivi du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI).

42. La contribution de l'UNESCO au suivi du SMSI – tant comme responsable de la mise en œuvre de la Déclaration de principes et du Plan d'action que comme institution chargée de coordonner et faciliter six des grandes orientations définies par le SMSI – a donné des résultats positifs au cours de l'exercice biennal. Le maintien de la dynamique acquise lors des deux premières phases du Sommet, en particulier en période de crise économique et de réductions budgétaires, reste un défi majeur, mais l'Organisation a poursuivi ses efforts pour aider les États membres, en donnant des orientations sur les politiques et en renforçant les capacités, afin de réduire non seulement la fracture numérique, mais également la « fracture du savoir », plus complexe, ce qui est au cœur de sa mission.

PRIORITÉS GLOBALES : L'AFRIQUE ET L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

43. Guidés par les résultats du SMSI et les priorités de l'Union africaine (UA) pour le continent, de nouveaux partenariats ont été noués avec des organisations et réseaux régionaux, ainsi qu'avec le secteur privé, le but étant d'accroître la mobilisation, les contributions et les ressources en faveur du développement des médias et des infrastructures. La collaboration avec l'UA et l'Union européenne (UE) a permis de faire reconnaître que les médias jouaient un rôle important dans la réalisation du développement durable, et les activités conjointes

se sont poursuivies dans la perspective du Sommet UE-UA en 2010. Le Plan d'action pour la priorité Égalité entre les sexes mis au point par l'UNESCO a tracé la feuille de route de l'action visant à autonomiser les femmes par l'accès à l'information et au savoir ainsi qu'à promouvoir leur participation – dans des conditions d'égalité – au développement économique, social, culturel et politique. La ferme volonté de faire en sorte que les questions d'égalité entre les sexes soient prises en considération dans les politiques nationales

de l'information, les projets de développement des médias et les activités de renforcement des capacités, a permis de multiplier les possibilités d'apprentissage pour les femmes, de mieux rendre compte de la question de l'égalité entre les sexes et d'accroître la participation des femmes aux processus de prise de décision, en particulier au niveau de la communauté.

Axe d'action 1 : Promouvoir un environnement favorable à la liberté d'expression et à la liberté d'information

44. La liberté d'expression et la liberté de la presse ont été soutenues grâce aux célébrations, dans le monde entier, de la Journée mondiale de la liberté de la presse et à la remise du Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano. Ces manifestations ont été largement relayées par les médias internationaux, de même que les conférences internationales organisées sur les thèmes « Liberté d'expression, accès à l'information et autonomisation des personnes » (Mozambique, 2008) et « Les médias, le dialogue et la compréhension mutuelle » (Qatar, 2009), ainsi que le Colloque international de haut niveau sur la liberté d'expression (Paris, 2008), qui ont accru la visibilité des efforts de l'UNESCO à cet égard.

45. L'un des principaux volets du programme a consisté à fournir aux États membres des orientations sur les cadres juridiques et réglementaires destinés à favoriser les médias du service public – radio, télévision et Internet. L'UNESCO a continué de plaider en faveur de la libre circulation de l'information sur les nouveaux médias numériques de l'Internet, ce qui est également un aspect important du suivi du SMSI. Lors du Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI) tenu en Égypte en 2009, l'UNESCO a réuni un public nombreux et a obtenu une large adhésion aux manifestations consacrées à la liberté d'expression et la liberté d'information. Dans de nombreux pays, la démarche adoptée a associé l'élaboration des politiques à des efforts visant à faciliter et coordonner l'application concrète, sous la forme d'un renforcement des capacités institutionnelles, en collaboration avec les autorités nationales, le corps judiciaire, la société civile et les organisations professionnelles. L'adaptation des normes et directives suggérées par l'UNESCO permet de déterminer leur utilité concrète.

46. La promotion de la sécurité des professionnels des médias demeure une question cruciale. L'Organisation est devenue l'un des principaux interlocuteurs des gouvernements et des associations de journalistes

pour ce qui est d'assurer une meilleure sécurité pour les professionnels des médias par la sensibilisation et le renforcement des capacités institutionnelles, et elle a rendu hommage à plus d'une centaine de journalistes tués dans l'exercice de leur profession au cours des deux années écoulées. Des actions ont également été entreprises dans le cadre de la nouvelle mission de supervision qui a été confiée au Conseil intergouvernemental du PIDC pour réduire l'impunité des crimes commis contre les journalistes. Le travail d'élaboration de normes déontologiques et professionnelles pour les professionnels des médias a progressé. La mise en place de systèmes d'obligation redditionnelle pour les médias sur la base de l'autoréglementation a été mise en avant par l'UNESCO comme un moyen essentiel de garantir au public des informations exactes et impartiales.

Réalisations

- Sensibilisation accrue des décideurs, des professionnels des médias et de l'opinion publique à la liberté d'expression et à la liberté de la presse.
- Conseils pratiques, activités de sensibilisation et renforcement des capacités en direction des États membres concernant les cadres juridiques et réglementaires, l'objectif étant notamment de transformer les radiotélévisions d'État en radiotélévisions de service public et d'assurer ainsi une programmation pédagogique, scientifique et multiculturelle.
- Soutien au renforcement des capacités institutionnelles grâce à la diffusion de textes fondamentaux dans de nombreuses langues ; actualisation, par région, des fonds documentaires sur la liberté d'information, des normes éthiques et professionnelles et des systèmes d'obligation redditionnelle pour les médias sur la base de l'autoréglementation ; élaboration d'un manuel en ligne pour les journalistes d'investigation.
- Renforcement de la protection des journalistes en tant que partie intégrante de l'ensemble des programmes humanitaires des Nations Unies ; traduction et diffusion dans toutes les régions de guides sur la sécurité des journalistes.
- Soutien à plus d'une vingtaine d'organismes de médias dans le monde en vue de renforcer les règles déontologiques applicables aux professionnels des médias ; adoption de codes de déontologie par

cinq organisations professionnelles ; promotion des systèmes d'obligation redditionnelle pour les médias dans cinq pays.

États-Unis ont contribué à améliorer la disponibilité d'une information culturellement variée et multilingue, conformément à la Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace.

Défis/enseignements tirés

- La libre circulation de l'information est une caractéristique propre de l'Internet, mais il s'agit d'une question complexe sur laquelle l'UNESCO se penche, notamment en ce qui concerne le respect de la vie privée, la sécurité et les outils de réseaux sociaux. Les efforts de l'Organisation dans ce domaine sont coordonnés par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, dans le cadre de sa collaboration continue avec le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression.
- Le Programme d'action d'Accra et la collaboration entre l'UA et l'UE ont contribué à faire reconnaître les médias comme un facteur important de développement et à faire en sorte qu'ils soient pris en compte dans l'agenda international du développement. Il faut poursuivre les efforts pour qu'une place centrale soit accordée aux médias libres et pluralistes dans les programmes de développement.
- L'instauration d'une culture mondiale de la sécurité du journalisme est un préalable à tout programme de développement des médias, et nécessite l'appui des institutions et des donateurs. La collaboration avec la Fédération internationale des journalistes et l'Institut international pour la sécurité de la presse est essentielle pour que ces activités portent leurs fruits.

Axe d'action 2 : Favoriser l'accès universel à l'information et le développement des infrastructures

47. L'appui de l'UNESCO au renforcement des cadres directeurs pour l'accès à l'information et sa préservation a porté ses fruits. La coopération entre partenaires s'est intensifiée lors de la troisième Conférence internationale du Programme Mémoire du monde en 2008, qui a également abouti à la formulation de recommandations concrètes de bonnes pratiques pour la préservation du patrimoine documentaire. Des initiatives telles que le lancement de la Bibliothèque numérique mondiale en coopération avec la Bibliothèque du Congrès des

48. Lors d'une série d'ateliers régionaux tenus en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Amérique latine et en Europe, consacrés, entre autres, à une proposition de code de déontologie, il a été débattu des dimensions éthiques de la société de l'information. Lors de la réunion tenue en Asie-Pacifique, les participants se sont mis d'accord sur un ensemble de priorités pour la région. En Amérique latine, on accorde une importance toujours plus grande à l'accès en ligne universel aux documents publics et aux dossiers administratifs et une analyse comparative a été menée aux fins de l'évaluation de l'application des « *Principes directeurs pour le développement et la promotion de l'information du domaine public gouvernemental* ».

49. Globalement, on a enregistré des progrès dans l'exécution du Plan d'action du SMSI. Le montant des ressources allouées à la réalisation des objectifs du Sommet a été revu à la hausse et le nouveau format du Forum du SMSI a donné un nouveau souffle aux échanges entre les parties prenantes : désormais, ils sont plus directs et incluent des thèmes tels que les TIC et le climat, les TIC et la crise financière, le lancement d'une plate-forme communautaire en ligne de suivi du SMSI² ou encore l'intensification de la coopération des facilitateurs. La participation de l'UNESCO au Groupe consultatif multipartites prenantes du Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI) a entraîné une meilleure prise de conscience du principe d'« ouverture » et de la nécessité d'instaurer des dispositifs adéquats propres à permettre une gouvernance multilatérale, transparente et démocratique de l'Internet. L'UNESCO collabore en outre étroitement avec l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) depuis la conclusion de l'accord de coopération en vertu duquel elle la fait bénéficier de sa compétence dans le domaine linguistique aux fins de la mise en œuvre des codes de pays des noms de domaine Internet en caractères non latins.

50. Le domaine couvert par le Programme Information pour tous (PIPT) s'est accru grâce à une concertation et à la mise en place de comités nationaux du PIPT, dont la première Réunion de consultation a eu lieu à Moscou en 2009. L'Observatoire du PIPT sur la société de l'information qui a vu le jour dans le cadre du Programme permet de jeter les bases de principes

2 www.wsis-community.org.

directeurs et de stratégies de portée nationale et donne accès en ligne à des informations actualisées sur les cinq domaines prioritaires du PIPT³. Pour que les activités visant à favoriser un accès universel à l'information aient davantage d'impact, il est essentiel de nouer des partenariats. Dans le même esprit, les partenariats internationaux en faveur de la jeunesse ont été renforcés grâce à des initiatives locales axées sur les jeunes, accordant une attention particulière aux jeunes dans les situations de conflit et d'après-conflit et aux personnes handicapées.

51. Globalement, l'accès aux TIC s'est amélioré dans de nombreuses parties du monde, la baisse de leur coût favorisant leur pénétration, même dans les pays les moins avancés. Cependant, l'intégration des TIC dans l'éducation continue de poser de nombreux problèmes, qui tiennent notamment au manque de principes directeurs appropriés et d'accès à l'infrastructure, ainsi qu'à l'insuffisance du contenu en langue locale et des capacités des enseignants. Rares sont les pays qui ont adopté une approche globale pour intégrer les TIC à tous les niveaux de l'éducation et les gouvernements sont souvent dépourvus des ressources nécessaires pour déployer ces technologies dans les systèmes éducatifs. L'engagement du secteur privé est donc indispensable si l'on veut mettre en place à grande échelle et au niveau national l'infrastructure et les services TIC.

Réalisations

- Dix nouveaux comités nationaux Mémoire du monde et un comité régional en Afrique ; 38 nouvelles inscriptions au Registre de la Mémoire du monde ; grâce à la Bibliothèque numérique mondiale, accès en ligne à des documents dont le contenu, en plus de 40 langues, provient de 19 pays.
- Réunions d'évaluation régionale en Afrique et dans les États arabes, consacrées au suivi de la mise en œuvre du Plan d'action du SMSI ; renforcement de la sensibilisation aux principes d'ouverture, de liberté d'expression et de multilinguisme dans le contexte de la gouvernance de l'Internet.
- Élargissement du domaine couvert par le PIPT et de son impact ; cinq nouveaux comités nationaux

3 Les cinq priorités du Programme Information pour tous sont les suivantes : initiation à l'information, préservation de l'information, éthique de l'information, l'information au service du développement et accessibilité universelle de l'information.

constitués, dont deux en Afrique ; ensemble d'outils pour la formulation de principes directeurs applicables à la société de l'information au niveau national mis à la disposition des responsables politiques ; mise au point d'indicateurs de l'initiation à la maîtrise de l'information ; appui à l'organisation de 10 ateliers de formation de formateurs à la maîtrise de l'information ; renforcement des aptitudes de 500 bibliothécaires, archivistes, enseignants et professionnels de l'information dans le monde entier.

- Utilisation du cadre de compétences des enseignants en matière de TIC de l'UNESCO pour développer les compétences informatiques des élèves, tout en perfectionnant celles dont les enseignants ont besoin pour améliorer la qualité de l'enseignement dispensé.
- Accès renforcé des enseignants et des étudiants à des ressources et à des outils d'apprentissage numériques de qualité grâce à l'initiative Ressources éducatives libres (REL) ; grâce à l'initiative prise par l'UNESCO de donner accès librement à l'information scientifique, facilitation de l'accès à des ressources et outils scientifiques numériques de haute qualité, ce qui est essentiel pour des secteurs tels que l'éducation et la santé et à des fins telles que la viabilité environnementale.
- Initiatives majeures en matière de TIC prises dans les États arabes, à commencer par le projet national de renforcement des capacités en matière de TIC en Jamahiriya arabe libyenne, et la coopération avec le centre régional pour les technologies de l'information et de la communication (catégorie 2) de Manama (Bahreïn) ; nouvelles plates-formes de coopération créées pour renforcer les capacités des gestionnaires de l'information et des infrastructures intégrant les TIC ; nouvelles alliances formées dans le but d'accroître l'utilisation des technologies numériques en Asie centrale.

Défis/enseignements tirés

- La coopération avec divers partenaires, notamment le secteur privé et les industries des technologies de l'information, est essentielle compte tenu du niveau des investissements requis pour la mise en place à grande échelle des infrastructures au plan national. Aux fins de l'intégration des TIC dans l'éducation, l'action menée par l'UNESCO devrait

comporter trois volets essentiels : promotion de cette politique ; accès aux ressources éducatives ; élaboration de critères et de lignes directrices pour l'établissement de normes régissant l'adoption des TIC au sein des systèmes éducatifs.

- L'expérience acquise au titre de l'exécution de stratégies en vue de l'utilisation des TIC au service du développement a fait ressortir combien il était important que les ordinateurs à bas coût soient adaptés aux besoins particuliers des utilisateurs.

Axe d'action 3 : Promouvoir le développement de médias libres, indépendants et pluralistes et la participation des communautés au développement durable à travers les médias communautaires

52. Des progrès ont été réalisés dans le cadre du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) à l'appui du développement de médias libres, indépendants et pluralistes dans toutes les régions, en particulier dans les PMA et les PEID. Le nombre de contributeurs et le volume des contributions versées au Programme ont augmenté depuis le dernier exercice biennal, ce qui a permis de lancer un bien plus grand nombre de projets que ce qui était initialement prévu.

53. L'adoption des Indicateurs UNESCO de développement des médias, approuvés par le PIDC en 2008, a permis à l'Organisation de définir des normes mondiales pour le développement des médias. Portant à la fois sur les médias nouveaux et traditionnels et prenant en compte toutes les grandes orientations du Plan d'action du SMSI, ces indicateurs représentent un outil essentiel pour les évaluations multipartites des progrès accomplis dans ce domaine, et permettent également de recenser les lacunes existantes. Conjointement avec l'ISU, un exercice de collecte de données pilote fondé sur ces indicateurs a été lancé dans 20 pays, l'objectif étant d'élaborer un rapport statistique annuel (à compter de 2011) pour suivre les tendances du développement des médias à l'échelle mondiale et nationale. D'autres opérations de normalisation ont été entreprises pour améliorer la qualité de la formation au journalisme à travers les programmes modèles de l'UNESCO largement reconnus en la matière.

54. La communication au service du développement durable a été favorisée grâce à la collaboration

interinstitutions à l'échelle mondiale et nationale, à travers notamment des mesures visant à intégrer les éléments de la communication pour le développement dans les plans de développement nationaux et les initiatives conjointes sur la communication scientifique ainsi que sur le VIH et le SIDA. La première Conférence internationale sur le thème « Radiotélévision et changement climatique » (2009), organisée en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a suscité un vif intérêt. Elle a débouché sur l'adoption de la Déclaration de Paris pour une prise de conscience publique du changement climatique et sur l'engagement de toutes les parties prenantes, y compris d'importantes associations et unions de radiotélévision, d'améliorer la qualité et la quantité des contenus relatifs au changement climatique moyennant le renforcement des capacités, la création de réseaux et l'échange de programmes.

55. L'aptitude à comprendre les fonctions et la situation des médias dans une société démocratique et à en faire l'évaluation critique impliquait un renforcement des capacités du côté de la demande. L'UNESCO a contribué à la consultation de 2008 qui a mené à l'adoption par le Parlement européen d'une résolution reconnaissant l'importance de l'initiation aux médias et le rôle de l'Organisation dans la promotion de l'éducation aux médias.

Réalisations

- Un appui a été apporté au développement de médias libres, indépendants et pluralistes dans 71 États membres à travers le PIDC, sous la forme notamment de 26 projets régionaux et 107 projets nationaux de développement des médias pour un montant total de 3,7 millions de dollars ; 43 projets nationaux et 2 projets régionaux ont été exécutés en Afrique pour un montant total de 1 321 800 dollars et 19 projets ont été exécutés dans 18 PEID pour un montant total de 498 700 dollars.
- Les Indicateurs de développement des médias sont de plus en plus reconnus par toutes les organisations partenaires et les organismes des Nations Unies et utilisés dans les BCP et les documents du PNUAD, ce qui en fait une partie intégrante de la collaboration interinstitutions et multipartite dans le cadre des programmes consacrés aux médias, à la démocratie et à la bonne gouvernance ; des évaluations globales s'appuyant sur ces indicateurs ont été réalisées dans quatre pays.

- Cinquante-quatre écoles de journalisme dans 44 pays ont bénéficié d'un soutien pour adapter le modèle de programme d'enseignement du journalisme de l'UNESCO. Les capacités de 12 centres potentiels d'excellence pour l'enseignement du journalisme en Afrique et de 9 centres potentiels ont été mises à niveau ; un appui a été apporté à la formation de plus de 1 300 professionnels et formateurs dans le domaine des médias – dont 600 femmes environ – en Afrique, en Asie et dans le Pacifique ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes.
- Les possibilités d'accès et de participation des communautés ont été étoffées grâce à la mise en place et au renforcement de radios communautaires et de centres multimédia communautaires (CMC) dans 34 pays.
- Les capacités de 230 formateurs de professionnels des médias ont été renforcées dans 56 pays à l'aide du manuel de l'UNESCO intitulé *Les médias en tant que partenaires de l'éducation au service du développement durable : outil de formation et de documentation (2008)* afin de créer un noyau de formateurs de professionnels des médias dans ce domaine. Les compétences, les contenus et les capacités ont été améliorés dans le cadre du Réseau mondial de producteurs de télévision sur le VIH et le SIDA, ce qui a permis de produire plus d'une centaine de courts-métrages documentaires sur le VIH et le SIDA dans 74 pays.
- Les capacités en matière d'initiation aux médias et à l'information de plus de 75 enseignants de 45 institutions de formation pédagogique ont été renforcées dans trois régions ; les *Guidelines for Broadcasters on Promoting User-Generated Content and Media and Information Literacy* ont été élaborés. Une publication intitulée *Mapping Media Education Policies in the World*, qui met en lumière les meilleures pratiques dans ce domaine, a été établie en partenariat avec l'Alliance des civilisations de l'ONU et la Commission européenne.
- La 11^e Table ronde interinstitutions des Nations Unies sur la communication pour le développement (2009), coorganisée par l'UNESCO, a mis l'accent sur la nécessité d'institutionnaliser la communication pour le développement au sein du système des Nations Unies et de renforcer le suivi et l'évaluation des activités y relatives. Des études ont été réalisées dans cinq pays pour étudier la possibilité d'intégrer les approches et pratiques en matière de

communication pour le développement dans les BCP et les documents du PNUAD.

Défis/enseignements tirés

- Les nouvelles technologies ont apporté d'importants changements dans les sociétés, mais les médias traditionnels restent le principal espace commun pour le dialogue national inclusif. Il demeure très utile de déployer des efforts pour promouvoir des médias libres, indépendants et pluralistes sur la base de normes professionnelles élevées.
- Les insuffisances des politiques de réglementation de la radio-télédiffusion continuent de soulever un problème pour le développement de médias libres, pluralistes et indépendants et une réorientation majeure est nécessaire dans de nombreux pays pour mettre en œuvre des politiques propres à donner des moyens d'action aux radios communautaires et aux médias communautaires.
- Il faut accroître les actions de sensibilisation pour faire de la communication pour le développement une partie intégrante des plans de développement nationaux.

Axe d'action 4 : Renforcer le rôle de la communication et de l'information dans la promotion de la compréhension mutuelle, de la paix et de la réconciliation, en particulier dans les zones de conflit et de post-conflit

56. Au cours des cinq dernières années, l'UNESCO a mis au point une stratégie globale d'assistance aux médias dans les zones de conflit et de post-conflit qui s'est traduite, au deuxième semestre de 2009, en programmes d'aide dans plusieurs pays en situation de conflit. La plupart de ces programmes ont été financés par des fonds extrabudgétaires et se sont appuyés sur les capacités locales et la collaboration des organismes des Nations Unies. Les activités étaient centrées non seulement sur les médias traditionnels et numériques mais aussi sur la consolidation ou la restructuration des bibliothèques et des archives, ainsi que sur les services éducatifs en ligne dans ce cadre.

57. Les efforts ont été intensifiés afin de faciliter la tâche de stabilisation, de reconstruction, de réconciliation

et de consolidation de la paix. Le programme a été axé de plus en plus sur les groupes de jeunes et les réseaux de femmes, ce qui s'est avéré efficace dans les communautés rurales locales. Suite à la Conférence du réseau « Le pouvoir de la paix » tenue à Bangkok en 2009, un grand nombre d'organisations de jeunes et de mouvements pour la paix ont rejoint le réseau, contribuant régulièrement à ses activités. Le postulat de l'Organisation selon lequel les médias, et de plus en plus les TIC, peuvent être le lien d'autoexpression culturelle, de compréhension mutuelle et de tolérance s'est avéré exact et les activités menées ont été liées à celles de l'Alliance des civilisations dirigée par l'ONU.

58. Les travaux se sont poursuivis sur l'élaboration d'une stratégie concernant le rôle des médias locaux dans la prévention des catastrophes et les situations suivant immédiatement une catastrophe, où l'accès à l'information est déterminant. Il est essentiel de renforcer les capacités préventives des médias locaux et communautaires pour qu'ils puissent contribuer à fournir des informations qui sauvent, grâce à leur connaissance de la langue des populations concernées et du contexte culturel et politique. L'Organisation maintient des contacts étroits avec le système des « clusters » des Nations Unies en matière humanitaire, notamment avec le CEDAC, pour voir comment intégrer l'aide dans le cadre des appels éclairs et des programmes de relèvement rapide.

Réalisations

- Des médias ont reçu un appui dans des situations de conflit ouvert et de post-conflit en Afghanistan, en Côte d'Ivoire, en Iraq, au Liban, au Libéria, au Népal, en Ouganda, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Rwanda, en Sierra Leone, en Somalie, au Soudan et dans les territoires palestiniens, notamment au moyen de contributions aux bilans communs de pays et aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP).
- Des activités de renforcement des capacités ont été entreprises pour une couverture impartiale et équitable des conflits ; des projets pilotes ont été mis sur pied au Bangladesh et dans la région des Caraïbes pour renforcer les capacités de prévention des médias locaux ; des programmes conjoints ont été élaborés pour les groupes en conflit.
- Le rôle des médias et des TIC a été renforcé en tant que plates-formes de dialogue et de consolidation

de la paix ; le prix Médias « Boundless/Sans frontières » a été soutenu en collaboration avec plusieurs organismes de radiodiffusion d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ; le réseau « Le pouvoir de la paix » a reçu un appui.

Défis/enseignements tirés

- La stratégie « Unis dans l'action » a été une bonne occasion pour l'UNESCO d'affirmer son rôle de chef de file dans les domaines du développement des médias et de la liberté d'expression, en particulier dans les situations de conflit et de post-conflit. Un système de collaboration utile et souple avec les principaux organismes des Nations Unies menant des activités dans ce domaine (le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le PNUD), ainsi qu'avec des organisations internationales, régionales et locales œuvrant pour le développement des médias et liberté de la presse a permis à l'Organisation d'être active dans de nombreux pays malgré des ressources limitées. L'application croissante du modèle triangulaire Sud-Sud-Nord pour le renforcement des capacités constitue à cet égard un fait nouveau positif.
- L'UNESCO est de plus en plus fréquemment invitée à participer aux interventions suivant immédiatement une catastrophe ou le déclenchement d'un conflit, là où l'information joue un rôle décisif. Le renforcement des capacités de prévention des médias locaux est à cet égard essentiel.

Répondre aux besoins de l'Afrique

59. Les partenariats avec les organisations et les réseaux régionaux destinés à accroître le rôle des médias et des TIC dans la promotion du développement durable ont été renforcés, en particulier lors des préparatifs du Sommet de 2010 de l'Union africaine intitulé : « Les TIC en Afrique : défis et perspectives pour le développement ». Grâce aux initiatives de sensibilisation concernant l'importance de la liberté d'expression et de la liberté de l'information, le rôle appréciable que jouent les médias indépendants dans le développement, la démocratie et le dialogue, a été reconnu dans le Programme d'action d'Accra ainsi que dans le document final de la réunion sur les médias et le développement organisée conjointement par l'Union

africaine et la Commission européenne au Burkina Faso en 2008.

60. Les efforts ont été poursuivis pour soutenir un journalisme libre, indépendant et sûr dans les situations de post-conflit. En partenariat avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et l'organisation International Media Support, l'UNESCO a demandé qu'une évaluation des médias soit effectuée dans 11 pays de la région des Grands Lacs en vue d'élaborer des stratégies régionales de renforcement des capacités des médias. Des initiatives dans ce domaine ont également été prises dans le prolongement de l'étude de 2007 intitulée « *Critères et indicateurs pour des institutions de qualité de formation au journalisme et identification de centres potentiels d'excellence de formation au journalisme en Afrique* ». La Commission de la science et de la technologie de l'Union africaine a salué les initiatives de l'UNESCO dans ce domaine et un mémorandum d'accord est en train d'être établi afin de définir les futures modalités de coopération.

Réalisations

- Le public a été davantage sensibilisé à l'importance de la liberté d'expression et de la liberté de la presse dans le cadre des célébrations de la Journée mondiale de la liberté de la presse organisées dans plus de 20 pays africains.
- Suite à l'étude consacrée à la législation relative aux médias en Afrique, des ateliers et des séminaires ont été organisés sur les dispositions légales relatives à la liberté de la presse et des orientations générales ont été fournies en ce qui concerne les législations nationales relatives aux médias, qui ont permis d'améliorer les lois sur la presse, les normes relatives à la radiodiffusion et les politiques dans ce domaine.
- Les capacités en matière de couverture impartiale et équitable des conflits, ont été renforcées, notamment grâce au programme africain d'information au service de la paix.
- Des évaluations détaillées des situations médiatiques nationales ont été réalisées au moyen des indicateurs du développement des médias de l'UNESCO ; l'utilisation des indicateurs du développement des médias a été encouragée au Mozambique, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda afin de favoriser l'intégration

de la communication pour le développement dans les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

- Des normes de compétence en matière de TIC ont été appliquées pour les enseignants et des initiatives de renforcement des capacités ont été entreprises pour permettre aux institutions d'assurer une formation au journalisme de qualité.
- L'accès et la participation des communautés ont été étendus grâce à l'appui fourni par le PIDC à 19 nouveaux centres multimédia communautaires, ce qui porte à 79 le nombre total de ces centres en Afrique. En 2008-2009, le PIDC a appuyé 45 projets dans 20 pays pour un montant total de 1 321 800 dollars.
- Les responsables de l'élaboration des politiques ont reçu des conseils, à l'occasion de deux réunions régionales, sur les dispositions législatives concernant les radios communautaires, les procédures transparentes d'attribution des licences et les tarifs réduits en la matière.

Promouvoir l'égalité entre les sexes

61. Conformément à la Déclaration de principes du SMSI et au Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Égalité entre les sexes, les activités ont essentiellement consisté à étudier les aspects des médias et des TIC en lien avec l'égalité entre les sexes et à faire en sorte que les femmes participent pleinement à la réalisation du développement durable. Les médias communautaires se sont révélés particulièrement efficaces pour faire entendre la voix des femmes et des filles tout en assurant leur participation active à tous les niveaux du développement de la société, notamment aux prises de décisions. Pendant l'exercice biennal, on s'est particulièrement attaché à assurer la participation la plus large possible des femmes à tous les ateliers de formation bénéficiant du soutien de l'UNESCO.

62. Des mesures ciblées ont été prises pour sensibiliser les femmes à la liberté d'information. Une attention particulière a été portée aux femmes exposées à des tensions internationales et des conflits armés en favorisant leur participation au règlement des conflits, à la consolidation de la paix et à la reconstruction. Les questions d'égalité entre les sexes dans le domaine des médias ont été approfondies

dans le cadre de deux conférences majeures, à savoir la Conférence internationale sur le thème « Éthique et genre » (2009), axée sur l'égalité dans les salles de rédaction, et la Conférence internationale sur le thème « Radiotélévision et changement climatique », qui a mis en exergue le rôle des femmes sur le front du changement climatique et a appelé à de nouvelles mesures en faveur de politiques de communication scientifique ciblées.

Réalisations

- Diffusion de directives sur l'égalité entre les sexes dans les organisations de médias et sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes, et réalisation, à l'échelle mondiale, de travaux de recherche novateurs sur la structure de l'industrie des médias du point de vue de l'égalité entre les sexes dans 66 pays.
- Promotion active, notamment grâce à des études de cas sur certains pays, de la participation des femmes et des organisations et réseaux de défense des droits des femmes aux activités concernant la législation sur la liberté d'expression et la liberté d'information ainsi que les politiques en matière d'autonomisation des femmes et de droits de l'homme.
- Renforcement des capacités managériales des femmes travaillant dans le secteur des médias communautaires – en Afrique, près d'une centaine de femmes ont suivi une formation.
- Soutien aux approches coopératives destinées à promouvoir la sécurité des femmes journalistes, notamment dans les situations de conflit et de post-conflit.

Plate-forme intersectorielle : « Promotion de l'apprentissage à l'aide des TIC »

63. La plate-forme a facilité l'intégration des TIC dans le processus d'enseignement et d'apprentissage en soutenant l'élaboration de nouvelles approches de la diffusion et de l'utilisation des connaissances, notamment de nouveaux modèles d'enseignement ouvert et à distance (ODL), ainsi que le développement de normes, de stratégies, de bonnes pratiques, de ressources et de capacités.

Réalisations

- Renforcement des capacités des ministères et amélioration de la qualité des établissements de formation des enseignants en vue d'offrir à ces derniers une formation reposant sur les TIC, notamment grâce à l'introduction de normes de compétences en matière de TIC.
- Élargissement de l'accès à l'éducation et à l'apprentissage dans les États membres grâce à des outils basés sur les TIC ; développement de l'initiation à l'information, de la formation des enseignants et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie grâce aux centres communautaires polyvalents.
- Constitution de « communautés de pratique » pour l'éducation et la formation qui créeront du savoir et donneront accès à des ressources éducatives ouvertes et diverses à tous les niveaux.
- Mise en place de bibliothèques numériques de ressources éducatives ouvertes (telles que des didacticiels libres et autres outils d'apprentissage numériques) pour un apprentissage de qualité tout au long de la vie ; renforcement du rôle des TIC à l'appui des objectifs de l'Éducation pour tous (EPT).

RESSOURCES

64. Dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, le grand programme V a eu recours aux ressources suivantes :

- **Budget du Programme ordinaire : 31 817 000 dollars**

- Coûts des activités : 13 809 000 dollars
- Coûts de personnel : 18 008 000 dollars

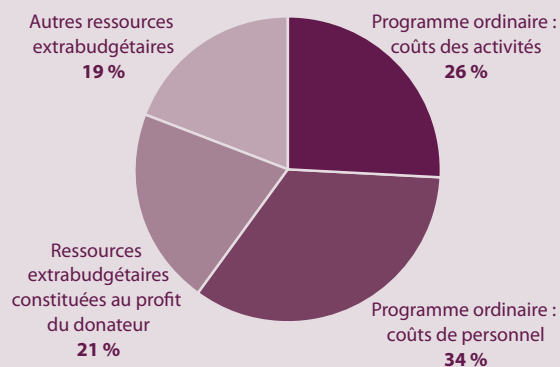
Effectifs : 89 postes établis, dont 64 postes du cadre organique, 13 d'entre eux étant réservés à des administrateurs nationaux (NPO) affectés hors Siège (sauf personnel en service dans les centres de catégorie 2 affiliés à l'UNESCO).

- **Fonds extrabudgétaires : 21 756 000 dollars**

- Ressources extrabudgétaires constituées au profit du donateur : 11 544 000 dollars

- Autres ressources extrabudgétaires : 10 212 000 dollars

Répartition des dépenses totales GP V – Communication et information



CONCLUSIONS ET LEÇONS POUR L'AVENIR

65. La communication et l'information sont au cœur du développement de « sociétés apprenantes », donnant aux individus les moyens de pleinement exercer leurs droits et de jouir de leurs libertés fondamentales, ainsi que de renforcer le développement, la démocratie et le dialogue. L'UNESCO devrait insister sur ce point en aidant les pays à tirer parti de la communication et de l'information grâce à une action concertée au sein du système des Nations Unies, et en étroite collaboration avec la communauté des donateurs et les principaux organismes de développement régionaux, pour œuvrer en faveur d'un paysage médiatique riche et diversifié,

de normes professionnelles et éthiques élevées, et d'un usage généralisé des technologies de l'information et de la communication, depuis la radio jusqu'aux médias mobiles en passant par l'Internet.

66. Il est plus important que jamais d'assurer la libre circulation de l'information et l'Organisation doit continuer de veiller à ce que chaque citoyen, en particulier les plus marginalisés et les plus vulnérables, puisse accéder à l'information, en permettant aux sociétés d'étudier les différentes possibilités et d'en récolter les fruits.

GP V – Exemples de principales réalisations et de défis majeurs dans l'exercice de chacune des cinq fonctions de l'UNESCO

Laboratoire d'idées	<p>Réalisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ S'appuyant sur les possibilités offertes par les médias et les TIC pour la promotion de la paix et de la tolérance, le réseau « Le pouvoir de la paix » constitue une plate-forme novatrice pour des échanges interactifs sur les initiatives de consolidation de la paix. <hr/> <p>Défis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Assurer la durabilité du réseau.
Organisme normatif	<p>Réalisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Les indicateurs de développement des médias sont reconnus comme étant un outil normatif majeur et sont appliqués pour suivre et évaluer les tendances et les lacunes en matière de développement des médias dans les systèmes de médias nationaux. ■ Établissement de normes par l'intermédiaire du programme type de formation au journalisme dans l'enseignement supérieur et d'initiation aux médias et à l'information en vue d'enrichir le programme de formation des enseignants. <hr/> <p>Défis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Les indicateurs de développement des médias devraient jouer un rôle plus important en contribuant à l'évaluation des lacunes relatives au développement des médias. ■ D'autres ressources sont nécessaires pour renforcer les capacités des responsables de la formation au journalisme dans les établissements d'enseignement supérieur.
Centre d'échange d'information	<p>Réalisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ L'Échange international de la liberté d'expression (IFEX), principal centre de documentation pour tous les types de violations de la liberté de la presse et de la liberté d'expression, possède des correspondants dans 175 pays. ■ La plate-forme communautaire en ligne de suivi du SMSI offre un forum pour les discussions, les échanges d'idées et la constitution de réseaux, avec des contributions provenant d'un large éventail de parties prenantes et d'individus de toutes les régions. ■ Le rôle de l'UNESCO a été reconnu dans les trois domaines thématiques intégrés que sont les ressources éducatives libres, l'accès libre et les logiciels libres et Open Source. <hr/> <p>Défis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Trouver des ressources pour continuer à renforcer le réseau IFEX. ■ Veiller à la participation active des parties prenantes aux processus, activités et initiatives liées au SMSI, notamment le développement en commun de projets au sein de l'équipe multipartite pour chaque axe d'action. ■ Identifier des acteurs, partenaires et ressources nationaux en vue de promouvoir conjointement des politiques d'accès libre et mettre en place des dépôts dynamiques et durables, notamment en assurant le renforcement des capacités et la mise en œuvre des programmes de soutien correspondants.
Organisme de développement des capacités dans les États membres	<p>Réalisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Appui du PIDC à 26 projets régionaux et 107 projets nationaux pour le développement des médias dans 71 pays. Ces projets, d'une valeur totale de 3,7 millions de dollars, concernent la liberté d'expression, les médias communautaires et la formation de professionnels des médias. ■ Création de nouvelles possibilités pour améliorer l'accès à l'information et autonomiser les communautés marginalisées au moyen de radios communautaires et de CMC. ■ Renforcement des capacités institutionnelles dans de nombreux États membres dans les domaines suivants : législation sur les médias, cadres de réglementation, normes éthiques et professionnelles, couverture des conflits, et questions générales concernant le rôle que les médias peuvent jouer dans la promotion du dialogue, de la réconciliation et de la consolidation de la paix. <hr/> <p>Défis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ D'autres efforts sont nécessaires pour la collecte de fonds en faveur des CMC, l'instauration de partenariats, et l'élaboration et l'exécution de projets. ■ Il faudrait mieux intégrer le développement des médias dans les programmes globaux de développement des Nations Unies et de consolidation de la paix, moyennant une campagne mondiale sur le rôle joué par les médias et les TIC dans la promotion du développement, de la démocratie et du dialogue.

Catalyseur de la coopération internationale	Réalisations :	<ul style="list-style-type: none"> ■ Coopération multipartite des médias audiovisuels pour appeler l'attention sur le changement climatique et en rendre compte, moyennant l'organisation de la première Conférence internationale sur la radiotélévision et le changement climatique (Paris, septembre 2009).
	Défis :	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les médias audiovisuels de nombreux pays en développement ne possèdent pas les ressources financières et humaines nécessaires pour produire des contenus de qualité sur le climat, l'environnement, et autres questions scientifiques pertinentes.

INSTITUT DE STATISTIQUE DE L'UNESCO (ISU)

67. L'ISU continue d'intensifier ses efforts pour améliorer la qualité des données aux niveaux national et international. Cela passe par un large éventail d'initiatives telles que l'élaboration de « plans de données » en étroite consultation avec des statisticiens nationaux pour faciliter la communication internationale des données, l'utilisation d'un nouveau cadre interne de contrôle de la qualité des données, ainsi que la révision et l'amélioration régulières des instruments d'enquête et des cadres d'indicateurs.

Réalisations

- Ces activités ont permis d'améliorer le degré d'actualité des données de l'ISU relatives à l'éducation. En 2009, plus de 65 pays ont communiqué des données en avance sur l'année de référence. Les données relatives à l'éducation sont également plus complètes, notamment en ce qui concerne les données globales sur l'enseignement supérieur et les statistiques du financement de l'éducation en Afrique subsaharienne.
- L'ISU demeure la principale source de données relatives à l'éducation pour les rapports internationaux tels que le Rapport mondial de suivi sur l'EPT, le Rapport des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le développement et le Rapport mondial sur le développement humain. Outre qu'il fournit des tableaux et analyses statistiques, l'ISU joue un rôle de premier plan dans la mise à jour et l'amélioration des cadres et des indicateurs de suivi de l'éducation pour les OMD et l'EPT.
- L'ISU a présenté à la Conférence générale, à sa 35^e session, un rapport d'étape sur la révision de la Classification internationale type de l'éducation (CITE) qui a été bien accueilli. Il poursuivra sa collaboration avec des spécialistes internationaux et des statisticiens nationaux en vue d'améliorer la CITE et son application, ainsi que la comparabilité de ses données.

- L'Institut prépare actuellement l'évaluation principale du Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation (LAMP) à l'issue d'essais pilotes menés dans cinq pays. Un deuxième groupe de pays, dont la Jordanie, le Paraguay et le Viet Nam, participe activement à la mise en œuvre du Programme LAMP.

- L'ISU a présenté à la Conférence générale le Cadre de statistiques culturelles de l'UNESCO 2009, qui a reçu un accueil favorable. L'Institut s'emploie, aux niveaux national et régional, à en démarrer l'utilisation.

- À l'issue de consultations menées avec des experts internationaux, l'ISU a produit un guide permettant de mesurer l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'éducation. Ce guide constitue l'un des éléments clés d'une série d'instruments d'enquêtes pilotes qui seront expérimentés par un groupe de pays en 2010.

- L'ISU a également achevé la mise au point d'une méthode d'évaluation du secteur recherche-développement (R-D) des pays en développement, qui sera publiée en annexe au Manuel de Frascati de l'OCDE, considéré comme la référence pour la présentation de données en la matière.

Défis/enseignements tirés

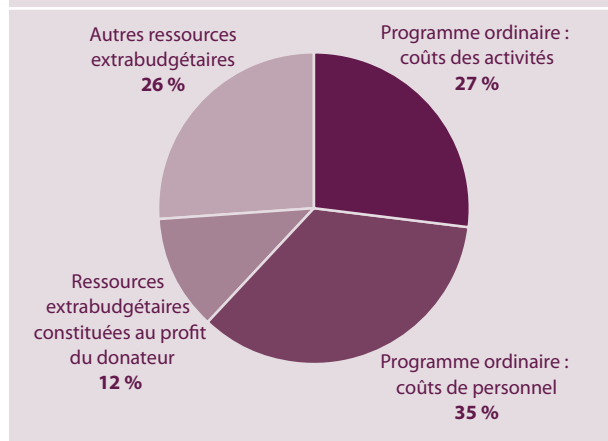
- Il est important de noter le compromis entre amélioration de la qualité des données et exhaustivité : des normes plus exigeantes peuvent se traduire par une diminution des données disponibles.

- Grâce à ses conseillers régionaux et à son personnel en poste dans les bureaux hors Siège de l'UNESCO, l'ISU a accru sa présence sur le terrain en vue de collaborer plus étroitement avec les statisticiens nationaux. Toutefois, la demande croissante de données concernant des États fragiles pose un problème majeur.

B. EXÉCUTION DU BUDGET

APERÇU DE L'EXÉCUTION DU BUDGET

Répartition des dépenses totales UNESCO



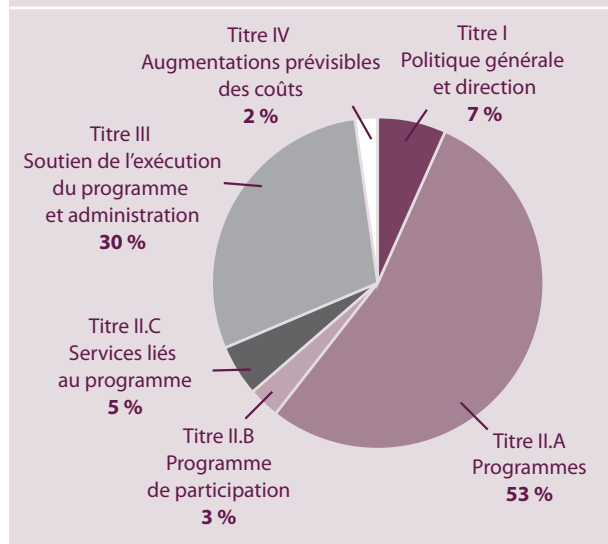
Coûts de personnel : coûts correspondant aux postes établis.

- *Coûts des activités* : coût associé à l'exécution d'une activité et inclus dans le crédit budgétaire expressément destiné à le financer.
- *Ressources extrabudgétaires constituées au profit du donateur* : fonds autres que les contributions mises en recouvrement auprès des États membres, et versés pour la mise en œuvre d'activités au profit de la source de financement.
- *Autres ressources extrabudgétaires* : fonds autres que les contributions mises en recouvrement auprès des États membres, et destinés à la mise en œuvre d'activités au profit de bénéficiaires autres que le donateur.

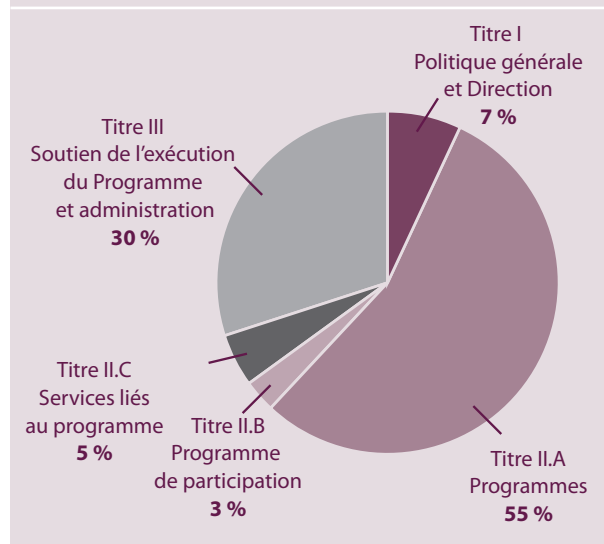
Exécution du Programme ordinaire par titre du budget en 2008-2009

Titre du budget		34 C/5 approuvé		Dépenses au 31 décembre 2009	
		(en milliers de dollars É.-U.)	%	(en milliers de dollars É.-U.)	%
Titre I	Politique générale et Direction	44 213	7,0	46 234	7,2
Titre II.A	Programmes	332 236	52,7	350 262	54,6
Titre II.B	Programme de participation	18 800	3,0	18 829	2,9
Titre II.C	Services liés au programme	32 398	5,1	34 314	5,3
Titre III	Soutien de l'exécution du programme et administration	189 622	30,0	192 254	30,0
Titre IV	Augmentations prévisibles des coûts	13 732	2,2	—	—
Total		631 000	100,0	641 892	100,0

Ressources du Programme ordinaire par titre du budget 34 C/5 approuvé



Dépenses du Programme ordinaire par titre du budget au 31 décembre 2009



PARTIE II

RÉSUMÉ ET CONCLUSION

RÉSUMÉ ET CONCLUSION

INTRODUCTION

68. Contexte : La présente partie du rapport contient les résultats de l'exercice de vérification effectué par le Service d'évaluation et d'audit (IOS). Ces résultats portent notamment sur des questions clés découlant de l'analyse de la mise en œuvre du Programme et budget ainsi que des résultats obtenus durant l'exercice 2008-2009 (34 C/5), présentés dans la Partie I. On y trouve également une brève analyse des progrès réalisés pour faire face aux principaux défis mis en évidence dans le précédent C/3. Enfin, le rapport présente des suggestions pour améliorer le processus d'élaboration du C/3 à l'avenir. La Partie II comprend donc les trois grandes sections suivantes : (i) résultats de la vérification ; (ii) progrès réalisés pour faire face aux principaux défis mentionnés dans le 35 C/3 ; et (iii) conclusions.

69. Processus de vérification : Les principaux objectifs du processus de vérification étaient les suivants : (i) vérifier l'exactitude des informations

soumises par les secteurs et services pour l'élaboration du 36 C/3 ; et (ii) déterminer si les résultats escomptés du 34 C/5 ont été atteints. À cette fin, on a notamment analysé les contributions faites par les secteurs et services, organisé des discussions avec le personnel participant à l'établissement des contributions, et examiné les données empiriques pertinentes découlant des évaluations externes achevées durant le biennium.

70. Échantillonnage : La vérification a été réalisée sur la base d'un échantillon aléatoire représentant tous les axes d'action énoncés dans le 34 C/5. Il a été fait en sorte que l'échantillon couvre au moins un axe d'action par grand programme, un institut de catégorie 1, un service central et une plate-forme intersectorielle. Dans deux grands programmes, les activités relatives aux deux priorités globales de l'UNESCO, à savoir l'Afrique et l'égalité entre les sexes, ont également été sélectionnées pour la vérification.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

71. L'approche axée sur les résultats du C/5 est de plus en plus nette. La pratique générale de la RBM s'améliore avec chaque C/5 successif, comme en témoignent les résultats escomptés, les indicateurs de performance et les indicateurs de référence plus clairement définis. Le C/5 (Programmes et services liés au programme – Titre II du 34 C/5 approuvé) compte 25 axes d'action, 313 résultats escomptés et 461 indicateurs de performance. Ces chiffres couvrent la priorité Afrique, les plates-formes intersectorielles et tous les instituts de catégorie 1 ; 93 % des résultats escomptés s'accompagnent d'indicateurs de performance et 40 % de ces derniers sont associés à des indicateurs de référence. Quelques secteurs ont particulièrement réussi à fixer des objectifs de

référence. Par exemple, des indicateurs de référence ont été établis pour 75 % des indicateurs de performance relatifs aux secteurs suivants : Communication et information, Culture, Sciences exactes naturelles. À titre de comparaison, le 33 C/5 contenait 80 axes d'action et 585 résultats escomptés, et environ 50 % seulement de ces derniers s'accompagnaient d'indicateurs de performance.

72. S'agissant des améliorations constamment apportées à la pratique de la RBM, les résultats escomptés reflètent bien maintenant **les fonctions essentielles de l'UNESCO**. La vérification a permis de dégager de nombreux exemples de résultats concernant le renforcement des capacités, l'élaboration

de politiques et la fonction de centre d'échange d'information.

73. La formation à la RBM et les outils d'auto-assistance aident à renforcer la pratique de la RBM.

BSP offre une formation à la RBM dans le cadre de la formation institutionnelle dispensée par l'UNESCO au nouveau personnel et il continue aussi à offrir une formation ciblée au personnel du Siège et des bureaux hors Siège. Durant la période couverte par le 34 C/5, de nombreux membres du personnel du Siège et des bureaux hors Siège ont été formés à la RBM. Cette formation continue à la RBM a débouché sur la création d'un certain nombre de points focaux à divers endroits, en vue d'aider et d'orienter le personnel en cas de besoin. Outre la formation directe, un ensemble d'outils d'auto-assistance (modules d'apprentissage en ligne) et de principes directeurs ont été mis à la disposition de l'ensemble du personnel de l'UNESCO et des délégations permanentes sur le site Web de BSP. Toutes ces mesures contribuent à renforcer l'application de la RBM à l'échelle de l'Organisation.

74. Obtention de résultats : La vérification avait notamment pour objet de déterminer dans quelle mesure les 56 résultats escomptés retenus dans l'échantillon avaient été atteints. On a recensé, dans la quasi-totalité des cas, des réalisations qui aidaient à parvenir aux résultats escomptés. Les réalisations les plus faciles à vérifier concernaient des catégories de résultats telles que l'élaboration de principes d'action et de stratégies, l'établissement de réseaux pour le partage de résultats de recherche, la formation de responsables des ministères et d'enseignants, etc. Les réalisations identifiées étaient d'importants éléments indispensables au changement représenté par les résultats escomptés. Pour donner un exemple concret, les efforts visant à renforcer les capacités nationales en matière de planification et de gestion de l'éducation comprenaient notamment les volets suivants : assistance technique et formation pour l'élaboration de Systèmes d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE) dans les États membres, assistance pour la reconstruction de systèmes éducatifs en situation de post-conflit et de post-catastrophe, et formation spécialisée des responsables de la planification de l'éducation.

75. La réponse à la question de savoir si les résultats escomptés ont été pleinement atteints est plus complexe en raison de l'absence de données de base et d'indicateurs de référence appropriés pour un certain nombre de résultats. En outre, le renforcement des capacités, l'action normative et la définition d'orientations pour la formulation des politiques, qui

figurent parmi les principaux domaines d'action de l'UNESCO, sont des processus complexes. L'exercice de vérification, à lui seul, ne permet pas de dire dans quelle mesure les résultats escomptés ont été atteints.

76. Pour déterminer d'une manière plus fiable si des progrès sont effectivement faits en vue de parvenir aux résultats escomptés, la vérification a été complétée par des données empiriques provenant d'évaluations externes achevées durant l'exercice biennal.

77. Malgré les signes attestant que des progrès ont été réalisés en vue d'atteindre les résultats escomptés du 34 C/5, plusieurs défis importants concernant la programmation, le suivi et les rapports axés sur les résultats ont été recensés durant la vérification.

78. Les rapports mettent l'accent sur les activités et les résultats. Malgré les améliorations apportées à la présentation générale des résultats escomptés dans le C/5, d'autres progrès doivent être faits en ce qui concerne les rapports axés sur les résultats. Tous les éléments de l'échantillon de vérification comprennent de nombreux exemples de rapports axés sur les activités et les résultats. L'établissement de rapports axés sur les résultats s'explique dans une certaine mesure par le grand nombre d'indicateurs de résultats sur lesquels les secteurs se fondent pour préparer leurs rapports. Il ressort de l'analyse du contenu des éléments retenus dans l'échantillon qu'environ 44 % des indicateurs de performance portent sur des résultats ou des processus et sont pour la plupart quantitatifs.

79. Une série d'exemples tirés des éléments de l'échantillon concernent le nombre de pays ayant reçu une assistance technique, le nombre de chaires UNESCO établies, le nombre d'études consacrées aux aspects scientifiques et politiques qui ont été menées sur les bassins fluviaux, le nombre de forums ministériels régionaux sur le développement social organisés, et le nombre d'hommes et de femmes formés.

80. Malgré le nombre relativement élevé d'indicateurs de résultats, les secteurs et services ont beaucoup de mal à être précis s'agissant du suivi et des rapports à ce niveau. Dans la plupart des cas, la vérification des formulaires d'évaluation des axes d'action a révélé que les contributions ne rendaient pas pleinement compte, par exemple, du nombre total de personnes formées ou d'études entreprises, comme l'exigeait tel ou tel indicateur de performance. La tâche est rendue plus difficile, en partie, par la faible utilisation de systèmes formels de collecte et de compilation de données de surveillance.

81. Suivi systématique encore insuffisant. Il existe très peu d'exemples de collecte de données de surveillance réalisée au moyen d'outils de collecte de données tels que les entretiens, les enquêtes, les questionnaires ou l'observation (les moyens de vérification), auprès de groupes bénéficiaires cibles préalablement identifiés (les sources de la vérification), et à des intervalles convenus à l'avance. En règle générale, les données de surveillance proviennent des spécialistes de programme de l'UNESCO et non des bénéficiaires, d'où la prépondérance des rapports et des mesures de suivi axés sur les activités et les résultats. L'adoption à plus grande échelle du principe de la collecte de données de surveillance auprès des bénéficiaires (utilisateurs), dans le cadre des systèmes de suivi au Siège et dans les bureaux hors Siège, permettra aux spécialistes et gestionnaires de programme de disposer de données plus fiables sur la qualité et l'utilité des activités de l'UNESCO.

82. Difficulté de mesurer les progrès accomplis en l'absence de données de base et d'indicateurs de référence. Bien que l'on ait constaté une nette amélioration au fil du temps par suite de l'introduction d'indicateurs de performance et d'indicateurs de référence dans des C/5 successifs, l'établissement de données de base décrivant la situation durant ou avant la mise en œuvre représente un défi majeur. En outre, l'information sur la programmation doit clairement spécifier les indicateurs de référence, autrement dit l'objectif à atteindre.

83. Défis liés à la compilation des données de surveillance et à l'élaboration du rapport EX/4-C/3. Tous les membres du personnel interrogés ont fait observer que le processus consistant à compiler, analyser et synthétiser les informations dans les formulaires d'évaluation des axes d'action EX/4-C/3 était assez long. La non-disponibilité de SISTER pour la communication des données a accru les difficultés rencontrées par les secteurs pour achever leurs contributions au rapport, si bien que les données de surveillance et l'analyse de ces données n'étaient pas toujours faciles à établir. Ainsi, au lieu de charger tout simplement l'unité responsable au sein du secteur au Siège d'accéder à l'outil contenant les données de surveillance et l'analyse de ces dernières en vue de synthétiser l'information et d'établir le rapport axé sur les résultats, il faut souvent reprendre tout à zéro et demander aux spécialistes de programme, ou aux bureaux hors Siège, de compiler l'information et de soumettre des rapports distincts.

84. Résultats escomptés relatifs à la capacité de suivi et à l'élaboration de politiques. Comme il est mentionné plus haut, un nombre non négligeable d'indicateurs de performance du C/5 portent sur les résultats. La vérification a révélé qu'il fallait redoubler d'efforts lors de la programmation afin de définir des indicateurs appropriés pour les résultats escomptés relatifs à la capacité de suivi et à l'élaboration de politiques. Ce faisant, il faudrait accorder une attention particulière à la faisabilité et aux coûts potentiels des activités de collecte de ces indicateurs.

85. Rapport coût-efficacité et durabilité. Par rapport à l'exercice du 35 C/3, les formulaires d'évaluation des axes d'action ont une portée plus large et offrent davantage d'informations s'agissant de ces deux questions. Bien que les termes utilisés dans les principes directeurs relatifs à la RBM soient clairement définis, la qualité des contributions reçues, laisse entendre que le personnel ne sait pas toujours ce qui est demandé. Les secteurs reçoivent des informations concernant les projets et doivent s'employer à les regrouper afin de tirer des observations utiles au niveau des axes d'action. Lorsqu'il est impossible de regrouper les nombreuses contributions individuelles, les secteurs donnent quelques exemples à titre indicatif. Si l'Organisation souhaite surveiller le rapport coût-efficacité des interventions et leur durabilité, il faut accorder plus d'attention à ces aspects lors de la conception d'un projet, autrement dit lors de l'élaboration des plans de travail annuels.

86. Progrès dans le suivi des défis présentés dans le 35 C/3. Plusieurs défis présentés dans le 35 C/3 réapparaissent dans l'exercice du 36 C/3. L'Organisation devra accorder une attention particulière à ces défis afin d'améliorer le processus d'élaboration du C/3 à l'avenir. (i) Il faut redoubler d'efforts pour décrire la situation de base, notamment pour ce qui est du renforcement des capacités lié aux résultats. En l'absence de tels efforts, il est très difficile de suivre les progrès réalisés en vue d'atteindre les résultats escomptés. (ii) Bien que des progrès aient été constatés, il faudra intensifier les efforts pour fournir des orientations et des outils en matière de suivi et d'analyse du rapport coût-efficacité. (iii) Peu de données établissent un lien entre la réalisation des objectifs du C/5 et la réalisation des résultats escomptés du C/4. Il faut mettre au point une approche plus systématique pour suivre les réalisations relatives aux résultats escomptés du C/4 et en rendre compte.

CONCLUSIONS

87. Il ressort de la vérification que des progrès ont été faits en vue d'atteindre les résultats escomptés du 34 C/5 ; les réalisations signalées (activités et résultats) ont été vérifiées. L'exercice a été complété par un examen des évaluations externes achevées. Comme on peut le voir dans la Partie II, le suivi et les rapports axés sur les résultats posent d'importants défis. On continue de mettre l'accent sur les rapports axés sur les activités et les résultats. Le plus important, peut-

être, est la nécessité de mettre au point une approche plus systématique du suivi des progrès au niveau des résultats. L'élimination de ces difficultés permettra d'améliorer encore la qualité de l'information dans les futurs rapports C/3 et, partant, d'en accroître l'utilité en tant qu'outil de prise de décisions et de renforcer la pratique de la gestion axée sur les résultats au sein de l'Organisation.